

8187267

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 14/11/2022
Retour Préfecture : 15/11/2022



CONSEIL MUNICIPAL D'AMIENS

Séance du 22 septembre 2022

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 22 septembre 2022

1 - DELEGATIONS DE VOTE.....	5
2 - INSTALLATION D'UNE CONSEILLERE MUNICIPALE.....	6
3 - DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE.....	7
4 - COMMUNICATIONS DU MAIRE.	8
4.1 - PRESENTATION DE L'AVANCEMENT DES DOSSIERS DE LA SEM AMIENS AMENAGEMENT ET DE LA SPL VALLEE IDEALE DEVELOPPEMENT.....	8
5 - ZAC INTERCAMPUS. COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE. LOCALE C.R.A.C.L. ANNÉE 2021.	19
4.2 - COMMUNICATION SUR LA RENTREE SCOLAIRE.	24
6 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 JUIN 2022. APPROBATION.....	29
7 - DECISIONS DU MAIRE. COMPTE-RENDU.....	29
8 - COMMISSIONS D'ETUDE DU CONSEIL MUNICIPAL. COMPOSITION. DESIGNATION DES MEMBRES. MODIFICATION.....	29
9 - COMMISSION D'APPEL D'OFFRES. MODALITES DE REMPLACEMENT D'UN MEMBRE. COMPOSITION. MODIFICATION.....	30
10 - SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE LOCALE AMIENS AMENAGEMENT. CONSEIL D'ADMINISTRATION. ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES. DESIGNATION DE REPRESENTANTS. MODIFICATION.....	30
11 - SOCIETE PUBLIQUE LOCALE VALLEE IDEALE DEVELOPPEMENT. CONSEIL D'ADMINISTRATION. ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES. DESIGNATION DE REPRESENTANTS. MODIFICATION.....	33
12 - INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS DE LA VILLE D'AMIENS. MODIFICATION.	34
13 - ARCHITECTES DE L'URGENCE. ACTION EN UKRAINE. SUBVENTION.	34
14 - ANIMATIONS ET EVENEMENTS. SUBVENTION. 3^E REPARTITION. ANNEE 2022.....	34
15 - TRAITEMENT, PAR AMIENS METROPOLE, DES RESIDUS DE NETTOIEMENT EN PROVENANCE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.	35
16 - ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE. SUBVENTION. ANNEE 2022. CONVENTION.	35
17 - IMPLANTATION D'UNE CAMERA DE VIDEO PROTECTION SUR LE BATIMENT DE L'AGENCE NATIONALE DE LA COHESION DES TERRITOIRES. CONVENTION.....	36
18 - IMPLANTATION D'UNE CAMERA DE VIDEO PROTECTION PAR LA VILLE DE RIVERY POUR LA SECURISATION DE SON TERRITOIRE, SUR LE PATRIMOINE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.	36
19 - AUTORISATION DE PROGRAMME. NPNRU. QUARTIERS NORD. REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS ET RECONQUETE COMMERCIALE. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2022.....	37
20 - IMMEUBLE A USAGE D'HABITATION SIS 146 RUE DE COTTENCHY. CESSION.	38
21 - SOCIETE PUBLIQUE LOCALE VALLEE IDEALE DEVELOPPEMENT. 2 PARCELLES SISES 301 RUE DE VERDUN CADASTREES CT N°1 ET CS N°393. DELIBERATION MODIFICATIVE. CESSION.	38
22 - CHEMIN DU RESERVOIR. PARCELLE CADASTREE SECTION DL N° 95. ACQUISITION.	38
23 - CHEMIN DE LA SALLE. PARCELLE A USAGE DE JARDIN. ACQUISITION.....	39

24 - CHEMIN DU MONT THOMAS. EMPRISES SUITE A DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT. ACQUISITION.	40
25 - RUE SAINT-MAURICE. TRONÇON GUTENBERG - ACACIAS. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.	40
26 - ZAC GARE LA VALLEE. LOTISSEMENT INDUSTRIEL RUE DEJEAN. SUPPRESSION DU CAHIER DES CHARGES DU LOTISSEMENT ET DES CAHIERS DES CHARGES PARTICULIERES.	43
27 - MANDATS SPECIAUX. INVITATION A DORTMUND A L'OCCASION DU 60EME ANNIVERSAIRE DU JUMELAGE.....	44
28 - CITOYENNETE, EGALITE ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS. 2^{EME} REPARTITION. ANNEE 2022.	44
29 - PROJET QUARTIERS FERTILES ANRU. CONVENTION DE CO-FINANCEMENT.	44
30 - FETE DES TERRASSES. ASSOCIATION TERRASSES DES BORDS DE SOMME. SUBVENTION. ANNEE 2022.	45
31 - RUE EDMOND FONTAINE. TERRASSES DES COMMERÇANTS. ANNULATION DES DROITS DE PLACES.	45
32 - CHAMBRE SYNDICALE DES COMMERÇANTS NON SEDENTAIRES DE LA SOMME. SUBVENTION. ANNEE 2022. CONVENTION.	46
33 - FEDERATION DES ASSOCIATIONS DE COMMERÇANTS DU CENTRE-VILLE D'AMIENS. SUBVENTION. ANNEE 2022. CONVENTION.	46
34 - CONVENTION GENERALE DE STATIONNEMENT PUBLIC PAYANT. PARCS DE STATIONNEMENT HOTEL DE VILLE ET LES HALLES. CONTRAT DE CONCESSION. AVENANT N° 5.	52
35 - SEMOP AMIENS ENERGIES. RESEAU DE CHALEUR. AVENANT N° 5.	52
36 - CENTRALE SOLAIRE VAUVOIX. ADOPTION DU PACTE D'ACTIONNAIRES. PRISE DE PARTICIPATION DE LA VILLE D'AMIENS DANS LA CS VAUVOIX. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.	58
37 - CONSTRUCTION ET EXPLOITATION DE CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES SUR OMBRIERES DE PARKING. LANCEMENT D'UN APPEL A MANIFESTATION D'INTERET SUR LES PROPRIETES PUBLIQUES DE LA VILLE D'AMIENS.	63
38 - AMSOM HABITAT. REHABILITATION DE 3 LOGEMENTS COLLECTIFS SITES 18 BIS RUE MILLEVOYE. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.	65
39 - AMSOM HABITAT. REHABILITATION DE 50 LOGEMENTS SITES 15 ET 17 RUE SAINT EXUPERY. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.....	69
40 - CLESENCE. CONSTRUCTION DE 8 LOGEMENTS INDIVIDUELS ET 12 LOGEMENTS COLLECTIFS (20 PSLA) SITES ROBERT LECOCCQ. EMPRUNT AUPRES DE LA BANQUE POSTALE. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.	69
41 - SIP HLM. ACQUISITION DE 38 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SITES ZAC RENANCOURT (ILOT B4). EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.....	69
42 - SIP HLM. REHABILITATION DE 8 LOGEMENTS INDIVIDUELS SITES RUE TERRAL. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.	69
43 - COOPERATIVE TOIT AUSSI. REALISATION DE 16 LOGEMENTS INDIVIDUELS EN PRET SOCIAL DE LOCATION ACCESSION DENOMMES LES CAMELIAS SITES AU NORD D'AMIENS. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.....	70

44 - CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA SOMME. PRESTATION DE SERVICE ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT ACCUEIL ADOLESCENTS. ANNEE 2022. CONVENTION.....	70
45 - PLAN ÉDUCATIF DE TERRITOIRE ET PLAN MERCREDI. AVENANT 2020-2022. CONVENTION 2022-2024.	70
46 - ENFANCE ET JEUNESSE. SUBVENTION. ANNEE 2022. CONVENTIONS.	73
47 - INDEMNITE DES DIRECTEURS D'ÉCOLES POUR LA REALISATION DE TACHES ADMINISTRATIVES ET ORGANISATIONNELLES. REMUNERATION DES ETUDES SURVEILLEES. ANNEE SCOLAIRE 2022-2023. CONVENTION.....	73
48 - PROJETS DES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES EN RESEAU D'ÉDUCATION PRIORITAIRE. SUBVENTIONS. ANNEE 2022. CONVENTIONS.	73
49 - ASSOCIATION RESEAU DES CAPITALES EUROPÉENNES DE LA JEUNESSE. ADHESION.....	74
51 - COMITE DE QUARTIER SAINT HONORE-JEANNE D'ARC. MODIFICATION DU PERIMETRE...	75
50 - ASSOCIATION RESEAU NATIONAL DES BUDGETS PARTICIPATIFS. ADHESION.....	76
52 - DEMANDE DE SUBVENTION. CREDITS EUROPEENS FEDER REACT UE DANS LE CADRE DE LA REPONSE D'AMIENS METROPOLE A LA CRISE SANITAIRE DE LA COVID 19 - VOLET NUMERIQUE. CONVENTION.	76
53 - INSTITUT FRANÇAIS DE GOUVERNANCE PUBLIQUE. ADHESION.	77
54 - VŒUX. QUESTIONS ORALES.	77

Nombre de conseillers en exercice : 55

Quorum : 28

La séance a été présidée par Madame le Maire : Brigitte FOURÉ

Ont assisté à la séance :

Mme FOURÉ, MM. GEST, DE JENLIS, Mme LAVALLARD, MM. SAVREUX, BIENAIMÉ, Mmes DELÉTRÉ, RODINGER, M. LORIC, Mme BOUCHEZ, MM. RIFFLART, DOREZ, Mme DEVAUX, M. DUFLOT, Mme HAMADI, M. MERCUZOT, Mme CLECH, M. DOMISE, Mme DERIVERY, M. JARDÉ, Mme LE CLERCQ, M. STENGEL, Mme ROY, M. FOUCAULT, Mmes GALLIOT, BRUNEL, M. LHERMITTE, Mme BOHAIN, MM. RIFFIOD, BEAUVARLET, Mme MAKDASSI, M. DESCOMBES, Mme DEVÈZE, MM. HECQUET, THÉVENIAUD, PRADAT, Mme BECKER, M. BARA, Mmes THÉROUIN, DESBUREAUX, M. DÉCAVÉ, Mme NOUAOUR, MM. BAÏS, DESCHAMPS, Mmes VAGNIEZ, BELLINA, CHAUVEAU.

La séance est ouverte à 18 H 08.

MME FOURE : Mes chers collègues, je vais vous demander de prendre place. Merci de vous installer afin que je puisse déclarer la séance ouverte. Donc, la séance est ouverte.

1 - DELEGATIONS DE VOTE.

MME FOURE : Alors, j'ai reçu des délégations de vote. Je vais commencer par-là :

Mme Nedjma BEN MOKHTAR	donne pouvoir à	Mme Claudine GALLIOT
Mme Nathalie DEVÈZE	donne pouvoir à	Mme Brigitte FOURÉ
Mme Juliette DELAHOUSSE	donne pouvoir à	M. Jean-Christophe LORIC

MME FOURE : Je vais vous demander un peu de silence, s'il vous plaît. C'est très désagréable autrement de travailler dans le brouhaha.

Mme Annie VERRIER	donne pouvoir à	M. Olivier JARDÉ
M. Vincent MELNISANCOT	donne pouvoir à	M. Renaud DESCHAMPS
Mme Isabelle SAVARIEGO	donne pouvoir à	Mme Marie-Hélène BOUCHEZ
M. Paul-Eric DÉCLE	donne pouvoir à	M. Pierre SAVREUX
Mme Margaux DELÉTRÉ	arrivera en retard et donne pouvoir à	M. Alain GEST
M. Guillaume DUFLOT	arrivera en retard et donne pouvoir à	Mme Nathalie LE CLERCQ
Mme Hélène DELATTRE	donne pouvoir à	Mme Zoé DESBUREAUX
M. Fabien VOULMINOT	donne pouvoir à	M. François DÉCAVÉ

MME FOURE : Y a-t-il d'autres pouvoirs qui circulent ? Il n'y en a pas. Le micro n'est pas bon. J'ai le sentiment effectivement qu'il fonctionnait d'une manière curieuse, je vais essayer de faire en sorte que ça se passe correctement.

DONT ACTE

MME FOURE : Je vais commencer. J'ai un propos liminaire à vous faire mais je vais quand même commencer par installer d'abord notre nouvelle collègue.

2 - INSTALLATION D'UNE CONSEILLERE MUNICIPALE.

MME FOURE : Donc, je vous rappelle que Monsieur Christophe MÉTAY a démissionné de ses fonctions depuis notre dernière réunion du conseil municipal.

L'article L.270 du code électoral dispose que « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

C'est donc Madame Carole CHAUVEAU, figurant sur la liste « Amiens Au Cœur », qui est déclarée ce soir installée dans ses fonctions de conseillère municipale.

Je vais lui demander de se lever pour qu'on la repère bien et je vais lui souhaiter la bienvenue au nom de tout le conseil municipal. Voilà. Donc, je vous laisse, Madame, vous installer.

DONT ACTE

MME FOURE : Alors, avant de procéder à l'examen des points prévus à l'ordre du jour, je tiens à attirer votre attention sur quelques événements récents et particulièrement marquants pour notre ville, pour la France et pour le monde.

Le jeudi 8 septembre décédait Elisabeth II, Reine du Royaume-Uni et de 15 Etats du Commonwealth.

C'est une page immense de notre histoire contemporaine qui se tourne.

Durant ses 70 années de règne, elle aura dédié toute sa vie à son pays et à son peuple.

Par son sens du devoir, son sens du sacrifice, son sens de l'État, mais aussi par sa modernité, elle restera à jamais un exemple pour nos démocraties du XXI^e siècle.

Je pense à sa famille en rappelant que le Prince William était venu dans notre cathédrale le 9 août 2018 pour commémorer le centenaire de la bataille d'Amiens.

Je pense aussi au peuple britannique avec lequel des liens très forts nous unissent depuis longtemps, des liens renforcés par la bataille de la Somme pendant la Première Guerre Mondiale.

Je pense enfin à notre ville jumelle de Darlington à qui j'adresse les condoléances émues de notre conseil municipal.

Depuis notre dernier conseil, j'ai également appris le décès, le 25 août, de Marc THUILOT à l'âge de 79 ans.

Adjoint au maire d'Amiens et conseiller d'Amiens Métropole de 2001 à 2008, masseur kinésithérapeute de profession, dont il assumait la présidence départementale du syndicat, il fut aussi conseiller général de la Somme de 1999 à 2004.

Président fondateur du comité de quartier Saint-Honoré Jeanne d'Arc, puis président de l'Union des Comités de Quartier, Marc THUILOT avait à cœur d'agir en proximité avec les citoyens.

Époux de Monique, conseillère municipale et métropolitaine de 2014 à 2020, il était aussi l'oncle de notre collègue Caroline BOHAIN, actuelle élue majoritaire Amiens Ensemble.

Au nom du conseil municipal, je présente mes sincères condoléances à la famille, aux amis et aux proches de Marc THUILOT parce que nous avons tous en tête le souvenir de cet homme de conviction qui était d'une extrême gentillesse, toujours d'une parfaite courtoisie et particulièrement à l'écoute de ses concitoyens.

Le 27 septembre 2008, nous inaugurons le Zénith d'Amiens Métropole quasiment 14 ans jour pour jour avant la date d'aujourd'hui.

De nombreux artistes étaient présents pour cette inauguration, parmi lesquels le chanteur belge Arno.

Originaire d'Ostende, il nous a quittés il y a quelques semaines et je voulais avoir une pensée pour lui ce soir, car il aura marqué de sa présence artistique un événement majeur de la vie culturelle de notre ville.

Enfin, les graves conséquences du changement climatique auront fait vivre à nos concitoyens en cet été caniculaire un véritable enfer dans plusieurs régions de France marquées par des incendies ou des inondations. Je veux là aussi avoir une pensée pour toutes les victimes de ces catastrophes naturelles et rendre hommage aux services d'incendie et de secours ainsi qu'aux personnels hospitaliers.

Aussi, en référence aux divers événements que je viens d'évoquer, je vous demande d'observer une minute de silence.

(Une minute de silence est observée.)

MME FOURE : Je vous remercie.

3 - DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE.

MME FOURE : J'ai, à ce propos, un petit point à faire à ce sujet. En effet, le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-15 dispose qu'au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaires. Jusqu'à présent, l'habitude a été prise de désigner le doyen et le benjamin de notre assemblée pour assumer ces fonctions.

Mais, dans le cadre de la simplification du droit pour les collectivités territoriales depuis le 1^{er} juillet de cette année, un certain nombre de modifications sont intervenues, notamment concernant les règles de publicité et la rédaction des comptes rendus des conseils.

Je vais donc vous proposer, à compter de cette séance, de ne désigner qu'un seul secrétaire tout simplement pour des questions techniques et de praticité qui seraient un peu longues à expliquer mais j'ai compris, en tout cas, que le service des Assemblées a tenté de me faire comprendre qu'il utilisait un logiciel qui va intégrer automatiquement des images de signatures sur les délibérations et s'il sait le faire avec la signature d'un secrétaire, c'est plus compliqué avec la signature de deux secrétaires.

Mais quoi qu'il en soit, évidemment nous pouvons vous assurer que nous resterons dans les règles et ne serons pas hors la loi. Nous serons dans la plus parfaite légalité et c'est ce qui importe.

Donc, si elle est présente et avec son accord, je vous propose de désigner comme secrétaire de séance Madame Claudine GALLIOT, et je vois qu'elle me donne son accord de la tête.

Si vous en êtes d'accord, il est ainsi procédé.

ADOPTE A L'UNANIMITE

MME FOURE : Et du coup, j'ai été trop vite dans le déroulé, je vous prie de m'excuser. Je reprends l'ordre normal.

Qu'est-ce qui s'est passé ? Donc, je suis... voilà. Donc, j'arrive au point 4, les communications du maire.

4 - COMMUNICATIONS DU MAIRE.

MME FOURE : Donc, je vous informe que j'ai reçu un vœu et deux questions orales que nous évoquerons en fin de séance comme habituellement.

Je vous rappelle dès à présent que notre prochaine séance est prévue le jeudi 10 novembre à 18 h 00 ici même.

Les élus du groupe Amiens c'est l'tien m'ont informée que la présidence de leur groupe serait assurée par Monsieur François DÉCAVÉ pour les 12 mois qui viennent, puisque comme vous le savez maintenant, ils ont souhaité mettre en place une présidence « tournante ».

Monsieur DÉCAVÉ remplace donc Monsieur VOULMINOT dans cette fonction pour un an et donc je lui donnerai la parole à chaque fois qu'il la demandera, comme les autres membres de son groupe naturellement, mais en tout cas lui parlera en tant que président de ce groupe.

4.1 - PRESENTATION DE L'AVANCEMENT DES DOSSIERS DE LA SEM AMIENS AMENAGEMENT ET DE LA SPL VALLEE IDEALE DEVELOPPEMENT.

MME FOURE : Alors ensuite, comme je vous l'avais indiqué lors de la rencontre que j'ai eue avec les présidents de groupe, je souhaitais faire un point en conseil municipal sur l'avancement des dossiers de la SEM Amiens Aménagement et de la SPL Vallée Idéale Développement.

Comme vous le savez, Martin DOMISE était, jusqu'à présent, président de la SEM Amiens Aménagement et de la SPL Vallée Idéale Développement. Il a souhaité, pour des raisons personnelles, démissionner de ce poste de président et nous allons, tout à l'heure, voter pour de nouveaux représentants de la SEM et de la SPL, et ce n'est pas un secret que je vous proposerai que ce soit Thomas LHERMITTE qui remplace Martin DOMISE à la présidence de la SEM et de la SPL.

Mais du coup, il m'a semblé intéressant et important qu'au moment de ce changement de présidence, on en profite pour faire le point en séance du conseil municipal sur l'avancement des dossiers de la SEM Amiens Aménagement et de la SPL Vallée Idéale Développement.

Donc, je remercie Monsieur Éric BAZARD, directeur de la SEM, d'être présent, et je suspendrai la séance dans quelques instants, avant de lui passer la parole, parce que, comme vous le savez, il n'est pas membre du conseil municipal. Il ne peut donc pas prendre la parole en séance. Mais je passe immédiatement la parole d'abord à Martin DOMISE.

M. DOMISE : Merci Madame le Maire, chers collègues.

L'objectif de cette présentation, Madame le Maire l'a dit, est de faire un point d'étape sur l'activité de la SEM Amiens Aménagement et de la SPL Vallée Idéale Développement, à la fois le bilan des actions passées bien sûr, mais aussi et surtout la projection des actions en cours et à venir.

Mais ce soir est aussi pour moi un moment particulier puisque je quitte la présidence de la SEM et de la SPL dans quelques jours, au moment où se réunira le conseil d'administration.

Je veux dire que cette mission a été pour moi un honneur et un bonheur véritable. Je veux remercier Brigitte FOURÉ, Alain GEST et mes collègues pour leur confiance qui m'a permis d'accomplir avec sérénité la feuille de route qui m'a été confiée. Et je dois dire que participer à définir et mettre en œuvre la politique d'aménagement de cette ville, dans les nouveaux quartiers que j'aime passionnément, a été exaltant.

Dans la vie, tout est souvent affaire de choix et je fais aujourd'hui un choix plus personnel éclairé par une évolution professionnelle. Mais je sais aussi d'expérience que les choix ne sont pas toujours définitifs et qu'à la fin c'est notre volonté qui prime. Je veux croire qu'opposer l'entreprise et la politique n'a pas beaucoup de sens. Je veux croire que ce qu'on apprend en étant élu local est utile en entreprise, et je l'ai mesuré, et je veux croire qu'exercer des responsabilités en entreprise est aussi utile à une mission d'élu local. Bref, je veux continuer à marcher sur mes deux jambes : entreprise et politique.

Ceux qui me connaissent le savent : la politique et moi, c'est une histoire ancienne, trop ancienne, trop charnelle sans doute, trop ancrée aussi pour qu'elle s'arrête. Je suis donc heureux de pouvoir continuer à siéger parmi vous pour Amiens et je souhaite évidemment pleine réussite à Thomas LHERMITTE à la tête de la SPL et de la SEM.

S'agissant désormais du rapport qui nous intéresse, je voudrais dire quelques éléments en propos liminaire avant de donner la parole à Éric BAZARD, le directeur général.

Je voudrais d'abord rappeler que la SEM et la SPL, c'est un formidable outil à la fois stratégique qui engage des décisions à long terme mais qui est aussi dans le déploiement quotidien. C'est la vie des chantiers et dans des changements souvent autant radicaux que concrets.

Je voudrais dire aussi que la mission qui est confiée à cet aménageur est une mission impérieuse, celle de l'aménagement précisément, c'est-à-dire façonner la ville de demain qui constitue un élément d'attractivité majeur et une des compétences capitales qu'il reste à nos collectivités.

Au terme de ces deux ans, j'ai souhaité faire en sorte que la SEM et la SPL soient fidèles à leur vocation, c'est-à-dire être le bras armé de la collectivité. Bras armé de la collectivité, ça voulait dire qu'il fallait fixer ce cap, qu'il fallait d'abord rétablir un vrai alignement entre la SEM, la SPL, la collectivité, et faire en sorte que les services des deux côtés travaillent mieux ensemble, et je crois que c'est le cas.

Il a fallu engager le processus de recrutement d'un directeur général, puisque immédiatement après ma désignation, nous perdions le directeur général et le directeur administratif et financier. Donc, stabiliser les effectifs, les structurer.

Et puis ce qu'on observe plus opérationnellement, c'est le décollage de Gare La Vallée avec un début de trame visible entre le square Nisso Pelossof, la passerelle l'Hortillonne et les

Hortillonnages arrimant définitivement les Hortillonnages au centre-ville d'Amiens, et c'est plus que symbolique dans les usages. Les premières habitations qui voient le jour aussi. La cité administrative dont les travaux ont commencé. Et dans cette ZAC, véritablement, on construit la ville sur la ville avec ce que ça a de vertueux, d'exigeant, mais aussi de contraignant et de coûteux parfois.

On a assisté à la consolidation de la ZAC Intercampus, dont la vocation est différente de celle de la ZAC Gare la Vallée où on est davantage dans l'expression de la ville à la campagne avec des espaces publics généreux, une part belle aussi aux jardins, et où on observe dans ce quartier naissant un engagement des habitants particulièrement fort pour faire en sorte que ce quartier vive, et on voit des initiatives partagées notamment grâce au comité de quartier. Un maraîcher est arrivé, des entreprises sont arrivées, des services commencent à s'installer. Bref, c'est une véritable ville qui a connu un essor au sud-ouest de notre ville.

Dans ces dernières années, nous avons aussi lancé Renancourt, qui était une ZAC, on va dire, en suspens et qui est pourtant une entrée de ville capitale, entrée de ville Ouest avec un potentiel méconnu et désormais révélé et cette interrogation sur l'aménagement : comment aménager en maîtrisant les coûts avec une pente forte, en fait un atout et notamment par les vues que cela offre sur la ville d'Amiens ?

La place de la gare aussi qui a connu un aménagement à la fois végétal et puis, comment dirais-je, avec le spectacle son et lumière autour de Jules Verne pour marquer là aussi cette entrée de ville et marquer un signal dès la sortie de la gare.

Le camping qui a été relancé. Éric BAZARD y reviendra.

Et puis avec les liens avec le département aussi étoffés puisque c'est un partenaire important de nos structures.

La philosophie générale qui nous a animés et qui nous anime, c'est trois piliers : faire du beau, de la qualité et privilégier les usages puisqu'au fond ce sont les trois éléments qui nous survivent et qui façonnent la ville durablement.

Nous avons voulu maintenir un sain rapport de force avec les promoteurs afin de préserver l'équilibre sur l'habitat à Amiens, en gros trois tiers : un tiers de propriétaires occupants, un tiers de locataires privés, un tiers de locataires sociaux. Si on a voulu réinstaurer ce rapport de force, c'est aussi pour faire en sorte d'avoir des copropriétés qui sont durables et qui survivent aux opérations qui ont pu parfois être décriées. C'est donc regarder les matériaux. C'est donc regarder la taille des pièces et donc regarder l'orientation et véritablement rentrer dans des détails avec l'ensemble des parties prenantes.

Ce que je voudrais dire pour terminer, c'est qu'Amiens est une ville d'une beauté folle avec un charme parfois discret, trop discret, et que la SEM et la SPL, c'est un outil pour révéler cette beauté, et donc ça a été pour moi un immense plaisir d'animer ces équipes de la SEM et de la SPL.

Je laisse maintenant la parole à Éric BAZARD que je remercie pour son investissement et à travers lui l'ensemble des équipes de la SEM et de la SPL.

MME FOURE : Merci, Martin. Je vais donc suspendre la séance afin de permettre à Monsieur BAZARD de s'exprimer. Vous avez la parole.

(La séance est suspendue à 18h25.)

M. BAZARD : Merci, Madame le Maire.

Madame le Maire, Monsieur le Président, Messieurs les Elus,

Quand j'ai eu à expliquer un jour devant les camarades de ma fille, qui étaient jeunes, à l'école, le métier que je faisais, j'ai trouvé une formule que j'utilise toujours, qui dit qu'on construit des morceaux de ville. Donc notre job, c'est de construire des morceaux de ville. Et donc, on a choisi, pour vous présenter notre activité, que le mieux c'était de le faire avec un maximum de photographies que je vais essayer de vous commenter.

Alors, construire un morceau de ville, c'est compliqué parce qu'autant construire un bâtiment c'est assez simple : on a un terrain, on a un budget, on a un planning, on a un programme et puis on y va. Construire la ville, c'est construire des choses qui bougent tout le temps. Donc, pour faire ça, on le fait dans le dialogue, dans le dialogue avec des urbanistes qui nous aident à dessiner la ville et puis dans le dialogue avec les habitants, et puis en étant capables, au fur et à mesure que des événements surviennent, d'adapter les projets pour répondre à la fois au temps long de la collectivité et au temps court des opérateurs économiques.

Donc, on va commencer par la ZAC Gare la Vallée. Les diapos ne sont pas très bonnes. Je vous dirai quand il faut faire tourner les diapos, mais on se rend compte que là, donc, on est quelque part à l'articulation de trois endroits : la ville centre qui a, comme l'a dit Martin DOMISE, d'énormes qualités, la ville paysage qui est représentée par la Somme, le parc Saint-Pierre, les Hortillons, et puis ce faubourg qu'il maintenant transformer. Donc, pour ce faire, on réalise des espaces publics. C'est ce que vous devriez pouvoir lire sur... vous les voyez ailleurs que sur... non. Voilà. Ce n'est pas terrible. Donc, on a mis en images ce que l'on a fait au cours des deux dernières années et on va le passer en revue, donc on va passer à la diapo suivante.

Donc, sur la réalisation des espaces publics, un des éléments les plus emblématiques, ça a bien entendu été la livraison de la passerelle de l'Hortillonne, diapo suivante, donc qui a été inaugurée donc... diapo suivante, s'il vous plaît... au printemps dernier par vous-même, le président HAUSSOULIER et qui aujourd'hui est un élément assez fort dans un cheminement que l'on voudra conforter entre la gare et l'autre côté de la Somme et le parc Saint-Pierre.

Diapo suivante.

On travaille aussi à des choses qui relèvent de l'événementiel. Ça, c'est la deuxième étape d'un projet artistique sur la place de la gare et plus généralement sur la ZAC qui s'appelle Les Voyages Lumineux, donc qu'on peut voir tous les soirs, qui consiste à des projections des diapos de l'illustrateur de Jules Verne sur un miroir d'eau. Donc, c'est une première. C'est quelque chose qui a été mis en place par un grand dessinateur de BD qui s'appelle François SCHUITEN qui vit à Bruxelles et à Paris, et qui nous accompagne dans ce projet.

Diapo suivante. On réalise aussi des immeubles. Ça, c'est l'immeuble de la cité administrative, enfin un des deux immeubles puisqu'il est deux fois.

Et si on passe à la diapo suivante, on se rendra compte que ce chantier, qui a été commencé en début d'année, est aujourd'hui bien avancé et la livraison étant prévue pour la fin de l'année prochaine.

Diapo suivante. On a aussi livré au cours de ces dernières années, à l'autre extrémité de la Halle Sernam, des opérations faites par Clésence et ADIM qui sont pour une partie du locatif social, pour une partie de l'accession sociale et pour une autre partie de l'accession à la propriété. C'est un travail qu'on continue à faire.

Diapo suivante. Avec ce beau projet d'Arkadea. Arkadea est une filiale d'Icade qui est le promoteur de la Caisse des Dépôts et du groupe La Poste, et dont les travaux sont commencés.

Diapo suivante. Le gros élément qui structure, qui continuera à structurer Gare la Vallée après la livraison du parc Nisso Pelossof et tout ça, c'est tout le programme qu'on a engagé avec nos partenaires de Vinci Immobilier et du groupe Duval qui vous a été présenté à l'automne dernier, donc je le rappelle rapidement : des logements quand on va vers la Somme. Il y a un premier immeuble de logements, îlot de logements Archipel, dont on espère que les travaux vont pouvoir commencer à la fin de cet automne. Les difficultés qu'on a pu avoir sur ce projet, c'est qu'on a malheureusement trouvé énormément d'amiante dans les remblais. Alors, ce n'était pas très dangereux : c'étaient juste des morceaux de toiture amiantée cassés qui avaient été concassés pour mettre dans des remblais, mais en matière de dépollution, c'est assez complexe. Il a fallu qu'on réfléchisse beaucoup pour être capables de dépolluer ce terrain à un coût qui ne fasse pas exploser le bilan de la ZAC. On a trouvé des solutions et aujourd'hui ces travaux sont en cours et ils seront terminés au tout début de l'année prochaine.

Entre-temps, malheureusement, il y a eu la crise de... il y a eu l'invasion russe et une montée exponentielle du coût de construction, donc aujourd'hui nos opérateurs immobiliers ont un peu de mal à boucler leur programme de logement compte tenu de l'explosion du coût de construction. Donc, ils sont en train de retravailler sur ce sujet-là. Ils sont assez confiants.

Il en est de même pour la résidence senior qui se trouve... C'est la partie qui est en rouge un peu plus vif en avançant vers les halles, dont les travaux devraient commencer, là aussi, à la fin de cet hiver.

Et puis quand on continue vers la Halle Sernam, on a un immeuble bleu qui est un immeuble, qui est un hôtel 4 étoiles qui sera exploité normalement avec l'enseigne Hampton by Hilton, qui est couplé à une petite opération de logements dont la commercialisation a commencé qui s'appelle Terra Luna, et à côté, on a un immeuble de bureaux. Ces travaux-là devraient commencer dès la fin de cette année, les permis sont accordés. Le permis de l'hôtel est en train d'être purgé. Et on peut espérer voir des grues à cet endroit-là dès la fin de cette année, sachant qu'il y en a déjà sur la cité administrative qui est à côté.

Et puis bien entendu, on continue à travailler sur un sujet qui n'est pas simple parce que c'est un bâtiment amiral exemplaire mais qui est la Halle Sernam. À voir avec nos partenaires comment insérer dedans un projet de food court et un projet d'hôtel un peu atypique qui va de la chambre partagée à la chambre familiale avec un produit de chambres beaucoup plus classiques. On espère déboucher sur ce projet à la fin de cet automne pour imaginer un début de construction printemps 2024.

Si on avance en diapo, ça, c'est le projet de résidence senior dont je viens de vous parler.

Diapo suivante. Ça, c'est le projet Archipel donc qui se trouve sur la rue de Verdun, dont je vous ai parlé tout à l'heure également. Je continue.

Ça, c'est le projet d'hôtel qui est la partie qui est sur la droite, et la partie en gradin de l'autre côté, c'est la partie logement.

Et quand j'aurais dit ça, j'en aurais fini sur, en gros, l'actualité des deux dernières années sur la ZAC Gare la Vallée, en sachant que, mais ça vous aurez à en débattre, pour ceux qui en sont membres, au conseil d'agglomération de la semaine prochaine, on a été aussi lauréats sur ce territoire de l'appel à projets qu'a lancé l'État dans le cadre de la mise en place de

démonstrateurs de la ville durable. Donc, il s'agit de faire des projets exemplaires et démontrant les nouvelles capacités de construire la ville, projet qui est financé à travers le PIA dans sa réalisation jusqu'à 10 millions d'euros. On est en train de mettre au point la convention avec la Banque des territoires qui est l'opérateur de l'État pour ce financement. Et l'idée étant de réfléchir en bordure de Somme à comment faire un îlot exemplaire avec des espaces publics exemplaires sur cette partie de la ZAC dans les prochaines années.

Alors, si on passe sur la ZAC Intercampus. La ZAC Intercampus, diapo suivante, je vais faire... c'est une ZAC qui est dotée d'espaces publics très généreux et très, très bien réalisés. Donc là, on a quelques images de la partie des ambiances et des usages que l'on découvre entre les pique-niques, le poulailler et des immeubles de petits collectifs qui se sont tous plutôt bien commercialisés. Diapo suivante. Et que nous continuons à... sur lequel nous continuons à travailler mais je vous l'expliquerai un peu par la suite, avec des typologies d'habitat qui vont, quand on va s'éloigner, enfin en gros du cœur de la ZAC, tout doucement s'abaisser pour aller jusqu'à des typologies de maisons individuelles.

Si on passe à la diapo suivante, ça, c'est une opération qui est une première en France : c'est un hospitel, donc c'est un hôtel qui a été construit spécialement pour accueillir, en gros, les accompagnants des malades qui sont soignés dans l'hôpital Sud. Il est en fonction depuis la fin du mois de juin. Il y a une petite inauguration, je crois, qui est prévue mi-octobre. Et c'est un projet qui a été réalisé par Linkcity avec les architectes lillois BLAU BLANCKAERT qui est plutôt de bonne qualité.

Si on passe sur la diapo suivante, on se rend compte quand même que sur cette ZAC Intercampus on a encore un certain nombre de terrains qui vont permettre de finir de la développer. On voit les bandes d'espaces publics qui séparent. Le gros terrain que vous voyez là, qui fait environ 4 hectares, est aujourd'hui soumis à une consultation dont on doit choisir les candidats dans deux semaines, je crois, donc des promoteurs immobiliers avec des architectes. On a choisi de laisser une grande liberté sur ce terrain-là à ces opérateurs pour nous proposer une opération un peu exemplaire au niveau environnemental qui mêle de l'habitat individuel, de l'habitat individuel regroupé, du petit collectif et en ayant une certaine liberté d'organisation de l'îlot pour créer ici un ensemble exemplaire. On verra d'ici 6 mois ce que ça va donner en termes de résultat.

La deuxième bande non construite que l'on aperçoit à peu près au milieu de la diapo, c'est l'opération que réalise BDL, qui est une opération donc de maisons individuelles dont les travaux ont commencé, qui s'est extraordinairement bien commercialisée au printemps dernier, puisque je crois que c'est 30 maisons individuelles qui ont été vendues en un peu plus d'un mois et à des prix qui sont d'un bon niveau. Et puis les terrains que l'on aperçoit au fond, après la bande où... la bande plantée, ce sont des terrains sur lesquels on est en train de travailler l'organisation pour la troisième tranche de cette ZAC Intercampus.

Sur ces terrains, on trouvera à la fois, pareil, des propositions d'habitat intermédiaire et d'habitat individuel et aussi des tènements qui sont réservés pour développer de l'immobilier d'entreprise autour du pôle santé qui se développe autour de l'hôpital Nord.

On va passer à la diapo ensuite. Donc, c'est la ZAC Renancourt. C'est une ZAC qui a beaucoup de charme, moi, je trouve, je l'ai découverte, alors j'ai peut-être eu la chance de la découvrir alors que les premières maisons individuelles, on peut passer à la diapo suivante, sortaient de terre, c'est ce qu'on voit là-dessus. Parce qu'elle est... alors, elle est sur un coteau qui permet une vue assez magnifique sur Amiens. C'est d'ailleurs dans ce sens qu'on travaille la deuxième phase de cette ZAC en essayant de réorganiser un peu le plan masse, les arbitrages ne sont

pas faits, pour préserver des cônes de vue depuis le coteau bien entendu mais aussi depuis l'avenue de Grasse, avenue François Mitterrand quand on arrive dans Amiens par cette partie Ouest.

Si on passe à la diapo suivante, ça me permettra de dire que dans cette ZAC, il y a certes de l'habitat individuel, mais il y a aussi de l'immobilier d'entreprise. Ça, c'est un des deux immeubles qu'a livrés le groupe BECI, qui est un immeuble tertiaire assez classique mais qui a un très beau roof top. Un très beau roof top, c'est-à-dire que BECI a placé en haut de cet immeuble des salles de réunion mutualisées avec une grande terrasse qui permet, là, d'apprécier un maximum les vues sur Amiens. Ils sont en train de développer le même produit à côté. Et on travaille avec eux sur l'îlot d'à côté pour offrir aussi et du bureau et peut-être du commerce et de la restauration à la fois de proximité mais à la fois pour les grands équipements qui se trouvent à moins d'un kilomètre plus bas et à la fois pour la zone d'entreprise qui doit se développer à côté sur Boréalia, d'amener des services dans cette partie d'Amiens.

Dans les deux diapos qui suivent, vous allez voir le résultat de consultations qui ont été jugées ce printemps sur la dernière partie, le triangle qui longe ce qu'on appelle la cavée, en dessous du cimetière, vers le centre de Renancourt. Donc ça, c'est l'îlot dit E2 qui est l'îlot le plus à l'Ouest, qui a été gagné par un promoteur local qui s'appelle Médicis avec à la fois il y a quelques maisons et des immeubles de petit collectif mais avec des entrées individualisées. Donc ça, c'est la première image.

La seconde image, c'est la partie qui est plus en bas, ça a été gagné par Kaufman & Broad, donc qui est un promoteur national mais qui est assez actif sur Amiens, avec, là, des maisons individuelles groupées qui, alors la pente aidant, offriront toutes des vues assez agréables sur la ville. La dernière diapo montre quelques images d'ambiance de ce que pourrait être ce programme de Kaufman & Broad.

Et la diapo finale sur Renancourt montre aujourd'hui, c'est celle qu'il y avait en ouverture, qui est comment cette ZAC se construit, en sachant qu'on voit bien le stade de la Licorne, le Zénith et puis la tour et le clocher de la cathédrale.

Si on termine sur les ZAC, deux mots rapides sur une ZAC que l'on est en train de clôturer, c'est la diapo suivante, donc qui est la ZAC Paul Claudel, qui est une ZAC qui a très bien marché et aujourd'hui qui a des ambiances assez champêtres qui sont proposées avec une très belle double allée de cerisiers, que je me rappelle avoir découverts au printemps alors qu'ils étaient en fleurs, c'est assez étonnant. Et puis on commence à travailler, diapo suivante, aujourd'hui sur l'accueil d'entreprises dans la ZAC Boréalia, dans une ZAC qui se devra d'être exemplaire d'un point de vue environnemental et d'un point de vue paysager. Voici une image d'ambiance sur laquelle on travaille.

Là, si on passe à la diapo suivante, peut-être quelques mots sur la mission qu'on réalise pour le conseil départemental, puisque, comme l'ont dit Madame le Maire et Martin DOMISE, on a deux structures : une SEM et une SPL.

Dans la SPL, le département est actionnaire et comme le département est actionnaire de ce qu'on appelle une société publique locale, il peut nous passer des missions, comme la ville et comme la métropole, sans nous mettre en concurrence. Et donc on travaille avec eux sur... le prétexte c'est la liaison le long de Somme, la Véloroute qui va de Saint-Quentin à Saint-Valéry-sur-Somme.

L'idée, à travers cette Véloroute, au-delà d'en assumer la continuité, c'est aussi de se servir un maximum des prérogatives du département pour enclencher des actions de transformation urbaine de ces territoires, certains étant des petites communes avec peu d'ingénierie à la fois financière et à la fois humaine et où le département, quelque part, est à la limite de ce qu'il peut faire pour enclencher des projets qui permettront à la collectivité de rebondir et d'enclencher des dynamiques de développement de ces territoires. Le développement des territoires, je ne veux pas employer le terme périurbains, mais qui sont dans les périmètres des métropoles ou des grandes villes comme peut l'être Amiens, étant un sujet sans doute qui va peser de plus en plus lourd dans l'aménagement territorial puisque, comme vous le savez, on va construire de moins en moins dans des zones non aménagées, dans des zones naturelles, et il va falloir être en capacité de retravailler la ville sur la ville. Et l'avenir de ces petits bourgs territoriaux est un des sujets de l'aménagement qui nous attend dans les prochaines années. Donc, ça, c'est le travail que l'on a mené sur Abbeville.

Diapo suivante. Ça, c'est un travail que l'on a commencé à mener, les travaux ne sont pas encore faits, c'est ce qu'on appelle la Traverse du Ponthieu qui permet de relier Abbeville en vélo vers l'abbaye de Saint-Riquier.

Diapo suivante. Ça, c'est un travail qui a été amené sur la ville d'Eaucourt avec son maire, d'Eaucourt-sur-Somme, avec son maire Henri SANNIER où il s'agit de connecter à la fois la Véloroute avec des services le long du canal de la Somme mais aussi un belvédère que le département va réaliser, c'est la construction qu'on imagine sur la gauche, qui va permettre d'avoir une vue d'ensemble sur cette magnifique vallée de Somme.

Il y a encore deux diapos. Ça, c'est un travail, la diapo suivante, c'est un travail qu'on a engagé sur la ville de Long, alors on ne voit pas très bien, j'en suis désolé, mais qui est une intervention sur le centre-ville de Long où le département a racheté un terrain, racheté des maisons, va réaliser un aménagement paysager, va réaliser un certain nombre de passerelles et de pontons qui permettent de relier les Tourbières de Long au centre-ville de Long pour en faire une halte privilégiée pour les touristes qui se baladeraient le long de la Somme, et on espère que ça va développer de l'économie.

Et on fait aussi ce travail dans des endroits qui sont peut-être un peu plus compliqués, c'est la dernière diapo sur ce sujet, celle qui vient, à l'Étoile, en retravaillant sur une ancienne friche Saint-Frères sur laquelle sont déjà implantés le Relais 80, qui trie des vêtements qui sont donnés, et sur lequel... et que l'on voudrait ouvrir et sur lequel on voudrait amener un peu de vie, en tout cas au moins l'été pour profiter de ce tourisme de bord de fleuve.

J'en ai fini pour ce que l'on fait pour le conseil départemental, sachant que ces missions peuvent se développer puisqu'on a la chance d'avoir une structure qui permet éventuellement de faire rentrer des petites communes si on le souhaite, en étant minoritaires, et qui nous permettraient de proposer des approches, on va dire, transversales et cohérentes sur ces communes, si tant est que la volonté des acteurs soit là.

On gère depuis trois ans maintenant le camping des Cygnes à Amiens. Ça a été un sujet un peu compliqué parce que déjà c'est un nouveau métier pour nos collaborateurs, mais aujourd'hui les choses sont stabilisées. On a un programme d'investissement dans ce camping dans lequel la ville et la métropole, enfin surtout la métropole, je crois, prennent une large part, qui consiste à conforter l'accueil de camping-cars qui sont aujourd'hui largement accueillis sur le camping essentiellement sur des aires qui sont des aires sur lesquelles on peut planter des tentes. On va leur offrir deux types de produits. Ils pourront continuer bien entendu à occuper ces aires qu'on va électrifier, toutes, mais ils pourront aussi avoir une aire de camping-cars plus classique, peut-

être un peu plus réduite à un prix plus modique, mais qui aura l'avantage de pouvoir fonctionner, si tant est que la préfecture nous en donne l'autorisation, tout au long de l'année.

On va développer ce qui marche plutôt bien : ce sont ces habitats atypiques, là, vous avez donc un bungalow... un mobil-home, je cherchais le mot. Le mot « mobil » est très important puisque réglementairement il faut que ça ait des roues. On peut développer... donc, on va chercher à développer ce type d'habitat qui offre une diversité et puis en sachant que sur cet aménagement-là, au-delà de l'apport de la collectivité pour réaliser des travaux qui n'avaient pas été réalisés depuis longtemps, de mise aux normes de ce camping, on est complètement en risque mais la saison qui vient de... qui va se finir, là, est plutôt rassurante en matière d'activité du camping.

Si je... je vais terminer sur... on passe à la diapo suivante, sur le reste des activités que réalisent donc la SEM et la SPL. On a travaillé, on a livré au cours des... en mi-temps de l'année dernière, la 4^e déchetterie.

Diapo suivante. On a travaillé à la programmation, au montage de la transformation de la plateforme industrielle du courrier de La Poste qui est rue Dejean en une Plateforme de l'image et de la création. C'est un projet, là, qui est... sur lequel on a lancé deux consultations ces derniers temps. L'objectif est d'accueillir dans ce bâtiment transformé à la fois le FRAC de Picardie, la branche Waide Somme qui est la branche d'image animée de l'École Supérieure d'Art et de Design qui fonctionne très bien. C'est la seule... c'est le seul troisième cycle qui travaille sur l'image animée publique en France et qui produit donc des professionnels qui sont ensuite, qui... qui n'ont aucun souci pour trouver du travail à leur sortie. Et puis l'association On a marché sur la bulle qui fait vivre depuis 25 ans maintenant le Festival de BD d'Amiens, mais aussi qui est très active en matière de médiation dans les milieux scolaires et puis qui a aussi monté aujourd'hui une maison d'édition qui fonctionne très bien sur la BD jeunesse.

On travaille beaucoup, et c'est difficile mais on entrevoit la lumière aujourd'hui, sur le devenir du site de Whirlpool puisqu'on est gérants de l'AFUL. L'AFUL, c'est l'association qui regroupe les différents propriétaires, enfin les différentes entreprises qui ont racheté tout ou partie de ces locaux. C'est compliqué parce que c'est un site qui a été conçu pour fonctionner comme une unité et que, là, on a à le faire fonctionner avec différentes entreprises qui ont chacune leurs contraintes, et notamment en matière de dimensionnement d'apport d'énergie, de sécurité et tout ça. Il faut qu'on arrive à replacer ce site dans une approche économique qui rende viable, qui soit viable pour les entreprises qui l'occupent. Les difficultés ont été renforcées par les différents dépôts de bilan sur une partie des entreprises qui occupaient le site. Aujourd'hui, on a trouvé une voie qui, j'espère, nous permettra, à un horizon de 6 mois, d'avoir en tout cas une vision de ce que pourrait devenir ce site à terme et en fonctionnant de manière autonome pour différentes entités, en sachant qu'on a même quelques pistes pour pouvoir accueillir de nouvelles entreprises sur le site.

Si on passe à la diapo suivante, ça me permettra de vous dire que l'on travaille, pour le compte à la fois de la ville et de l'agglomération, à la mise en place du schéma directeur vélo, donc qui est aujourd'hui très avancé. Il y a déjà eu trois comités de pilotage sur le sujet, il y en a un 4^e qui doit avoir lieu et puis ensuite il y aura un comité stratégique avec Madame le Maire et le président, l'objectif étant d'avoir une délibération sur ce sujet, je crois, d'ici la fin de l'année.

Et j'en aurai fini, presque fini, pardon, si on passe à la diapo suivante, donc qui est pour vous dire aussi qu'on est, à travers la SEM, copropriétaires de deux immeubles de bureaux : celui que l'on occupe qui s'appelle Oxygène, que vous voyez là ; celui dans lequel est aussi implantée l'ADUGA, cette photo est à l'envers, je pense, oui, c'est ça. Non. C'est derrière, donc

elle n'est pas l'envers. Et on est associés au sein d'une SCI dans laquelle la SEM a 25 %, les 75 % restants étant des banquiers qui, à l'époque, pour deux d'entre eux, ont financé le projet. Aujourd'hui, nos partenaires considèrent que cet actif est mature, donc on est en train de le vendre. Cet argent nous permettra de récupérer sans doute, de le mettre dans le capital de la SEM qui... sur lequel on réfléchit aujourd'hui avec la collectivité à son avenir puisque, et si on passe à la diapo suivante, ça me permettra de conclure.

Comme je vous l'ai dit au départ, on a deux structures : une société d'économie mixte qui correspond à l'histoire de l'aménagement en France, donc c'est une société dans laquelle on a des partenaires publics et des partenaires privés. La difficulté des SEM aujourd'hui, c'est qu'elles sont soumises, depuis 20 ans à peu près, à la mise en concurrence, donc c'est quand elles interviennent pour les collectivités, même qui sont leurs actionnaires, elles doivent être mises en concurrence. Et une société publique locale qui, elle, permet aux collectivités de nous passer des marchés en direct. C'est beaucoup plus facile pour les opérations d'aménagement puisque par définition, une opération d'aménagement, c'est toujours quelque chose d'assez mouvant qu'il faut réajuster de temps en temps et c'est beaucoup plus facile de faire évoluer un contrat quand il est passé en direct que quand il est soumis en concurrence. Ce qui ne veut pas dire que l'outil SEM n'a pas de sens puisque l'outil SEM a des capacités d'intervenir, on va dire, sur les champs de l'immobilier beaucoup plus larges qu'une SPL, notamment dans le champ concurrentiel. C'est ce que font de nombreuses structures dans d'autres villes de France et ça peut compléter très utilement l'intervention d'un aménageur sur le site.

J'en aurai fini en vous disant que pour faire tout ça, on est aujourd'hui une vingtaine de personnes : 5 personnes qui sont plutôt fonctionnelles, 14 personnes qui sont plutôt opérationnelles, 2 responsables sur le camping des Cygnes et avec quelques emplois saisonniers.

J'espère que je n'ai pas été trop long.

MME FOURE : Non, non, pas du tout évidemment ! Je précise que le document qui est passé sur vos écrans vous sera diffusé de manière à ce que vous puissiez le regarder un peu plus tranquillement et que notamment vous puissiez lire ce qui était écrit et qui était difficilement lisible en effet sur nos écrans.

Qui souhaite s'exprimer sur ces sujets ? Monsieur THÉVENIAUD.

M. THEVENIAUD : Oui. Merci, Madame le Maire.

Une question : dans la présentation, je n'ai pas vu, par rapport aux aménagements/constructions pour les logements, de schéma préparé en amont pour mettre des services de proximité aux familles et aux salariés. Point où je suis particulièrement sensible, je l'ai toujours été, par exemple, l'accueil de la petite enfance, les crèches. Trop souvent, dans nos villes, dans nos quartiers, on construit sans penser aux services de proximité, et ça, je l'ai observé à plusieurs reprises. C'est une réflexion que j'avais déjà amenée à l'OPAC, maintenant AMSOM, qu'il fallait absolument, dans les schémas de construction d'aménagement, de nos quartiers, penser à ces services de proximité pour éviter les problèmes de mobilité, des transports, etc., etc. Donc, c'est juste une question. C'est peut-être prévu, donc peut-être une réponse. Merci.

MME FOURE : Un début de réponse peut vous être apporté avec l'école qui va être construite dans la ZAC Intercampus puisque cette école a été actée, enfin la création de cette école a été actée pour faire face à l'augmentation de la fréquentation scolaire sur l'ensemble. Il y avait un

site qui avait été réservé dans la ZAC Intercampus depuis longtemps pour soit une école, soit une crèche, et nous, nous avons opté pour une école parce que c'est ce qui semblait le plus pertinent et c'est une école élémentaire et maternelle qui va être réalisée. Donc, actuellement, on en est au stade de l'appel à candidatures pour les architectes. On a reçu les plis. Les plis ont été ouverts, mais on n'a pas encore choisi l'équipe d'architectes urbanistes qui va travailler sur ce beau sujet. C'est bien ça, Monsieur BAZARD ? Voilà.

Il y a, pardon, il y a également un centre de loisirs qui va être construit dans ce cadre-là.

Pour le reste, je vous rappelle quand même qu'on a eu plusieurs ZAC à Amiens qui se sont construites depuis 30 ans sans qu'il soit nécessaire de créer des services spécifiques. Je pense, par exemple, à la ZAC Vallée des Vignes, la ZAC ensuite Paul Claudel, et là, on est à la 3^e ZAC sur le secteur et là, effectivement, on a jugé utile d'avoir, enfin de créer, d'envisager la création d'une école maternelle et élémentaire et d'un centre de loisirs. Ça répond donc en partie à votre inquiétude.

Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Oui. Merci, Madame le Maire.

Une interrogation : les élus d'Amiens au Cœur reçoivent régulièrement des interpellations d'habitants qui estiment qu'il y a beaucoup trop de constructions depuis quelque temps à Amiens. Je voulais savoir si vous receviez aussi ce genre de messages qui vous seraient adressés à titre privé.

MME FOURE : Ce que je peux vous dire, peut-être vous rappeler ce que certains d'entre vous savent, je parle sous le contrôle des élus qui ont en charge le logement en particulier, donc que ce soit à l'OPAC avec Véronique CLECH ou que ce soit à la ville avec Florence RODINGER, mais c'est un sujet qui intéresse également Amiens Métropole, sachez que la sociologie de notre ville fait qu'il y a de moins en moins d'habitants par logement, et ça, c'est un constat qu'on fait dans toutes les villes de France. À Paris, je crois que c'est en moyenne autour de 1 habitant par logement, en moyenne. Il me semble que c'est ça, je me trompe peut-être à quelque chose près, mais il me semble que c'est de cet ordre-là. Donc, à Amiens, il fut une époque où on était à une moyenne de 3 habitants par logement. Aujourd'hui, on est plutôt autour de 2. À quoi est-ce dû ? Probablement au nombre très important d'étudiants à Amiens mais aussi à l'évolution des familles. Quand une famille est composée d'un couple avec deux enfants, par exemple, on a besoin souvent d'un F4 et quand le couple se sépare, enfin je devrais dire si le couple se sépare, excusez-moi, c'est un lapsus malheureux, si le couple se sépare, comme il y a, à ce moment-là, souvent des gardes alternées, pour la même composition familiale, on a besoin, cette fois, de deux F4. Donc, c'est ce qui explique que l'on ait besoin de construire, je vais dire de mémoire, mais il me semble que c'est 800 logements par an à Amiens pour qu'on assure le maintien de notre population. Je vous rappelle que nous étions tombés à 132 000 habitants dans les années 2010, alors qu'habituellement nous étions autour de 135 000/136 000 habitants. Depuis nous remontons et, au dernier recensement, je crois qu'on est à 134 000 habitants passé. Vous voyez. On bordure, les 135 000 habitants de nouveau.

Donc, il ne s'agit pas pour nous d'aller... d'imaginer une ville de 200 000 habitants, mais néanmoins nous avons besoin, ne serait-ce que pour maintenir le nombre d'habitants de notre ville de, construire des logements.

Alors, en effet, la remarque nous est souvent faite de dire : il y a beaucoup de constructions partout dans la ville. Quand vous êtes, pendant 3 mois, sans mettre un pied dans la ZAC

Intercampus, vous la trouvez transformée, par exemple, mais il y a d'autres endroits où il en est de même. Je pense que c'est vraiment utile pour faire face aux besoins.

Et puis, je dois dire aussi que la dynamique économique de notre ville, alors je devrais croiser les doigts pour espérer que ça se maintienne et que ça continue à se développer, mais la dynamique économique de notre ville, c'est aussi qu'on attire à nous un certain nombre de familles qui n'habitaient pas Amiens auparavant et qu'on a donc besoin aussi d'avoir de nouveaux logements.

Donc, on est attentifs à la taille des logements pour faire en sorte que notamment les familles puissent habiter Amiens, et on est attentifs, et je sais qu'Annie VERRIER, qui ne pouvait pas être là ce soir, mais qui est adjointe à l'urbanisme, comme vous le savez, ne manque pas de dire aux promoteurs, et je sais que c'est ce que disait Martin également aux promoteurs qu'il rencontrait dans ses fonctions de président de la SEM et de la SPL et ce que va continuer à faire Thomas dans ses futures nouvelles fonctions, donc de dire aux promoteurs qu'il ne faut pas construire des F1 et F2 mais que... enfin il faut en construire peut-être un peu, mais qu'il faut surtout construire des F3, c'est ce qui est le plus demandé, et puis qu'on ait aussi des F4/F5 pour les familles qui en ont besoin.

D'autres remarques ? Non. Il n'y en a pas d'autres.

Il nous reste à remercier Monsieur BAZARD de nous avoir présenté un point d'étape de l'activité de la SEM et de la SPL, un point vraiment complet puisque vous avez vu à la fois ce qui est fait au nom de la ville et/ou de la métropole, soit dans le cadre de la SEM-SPL, soit dans le cadre de missions spécifiques, comme le camping, mais aussi ce qui est fait pour le conseil départemental qui est donc effectivement membre de la SPL, de la même façon que la ville et la métropole. Merci, Monsieur BAZARD. On vous libère. Si vous voulez, vous pouvez rester évidemment dans le public si vous le souhaitez, mais on vous libère.

Donc, je reprends la séance qui était suspendue pour permettre l'audition de Monsieur BAZARD.

(La séance est reprise à 19h02.)

DONT ACTE

MME FOURE : Et avant de passer à une autre communication du maire, je voudrais tout de suite, puisqu'on est dans le lien avec ce qui vient d'être dit, je vous propose que nous étudions tout de suite le point 5 de notre ordre du jour, la ZAC Intercampus, compte rendu annuel à la collectivité locale pour l'année 2021. Je passe la parole à Benoît MERCUZOT.

5 - ZAC INTERCAMPUS. COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE. LOCALE C.R.A.C.L. ANNÉE 2021.

M. MERCUZOT : Merci, Madame le Maire. Et comme on vient de voir le contenu même du projet, je propose évidemment de ne pas y revenir, mais de simplement souligner l'aspect financier de ce compte rendu à la collectivité.

Le compte rendu à la collectivité au titre de l'année 2021 fait apparaître un montant prévisionnel de dépenses de 77 872 000 euros HT, ce qui représente une augmentation de 1 287 000 euros par rapport au montant figurant au Compte de Résultat Prévisionnel du 31 décembre 2020.

Il fait également apparaître un montant prévisionnel des recettes en augmentation lui aussi de 1 287 000 euros par rapport à celui pris en compte dans le précédent compte rendu à la collectivité.

Ce qui fait que la participation financière prévisionnelle de la collectivité reste stable, elle est toutefois élevée puisqu'elle se monte à 22 163 000 euros. Elle reste stable comme nous l'avons approuvée à la fin de l'année 2020.

L'échéancier actualisé présenté par l'aménageur pour le versement de cette participation d'équilibre prévoit le versement d'un montant de 1 500 000 euros en 2022 et de 1 600 000 euros en 2023.

Voilà pour une présentation strictement financière de ce compte rendu à la collectivité.

MME FOURE : Merci beaucoup, Benoît. Y a-t-il des observations ? Oui. Pardon. C'est Madame...

MME THEROUIN : THÉROUIN.

MME FOURE : THÉROUIN, excusez-moi. Je vous vois mal.

MME THEROUIN : Bah oui.

MME FOURE : Vous êtes tout au fond.

MME THEROUIN : On est loin, mais je suis là.

MME FOURE : On est loin et puis l'éclairage n'est pas extraordinaire au fond de la salle, enfin... voilà. Mais vous avez la parole évidemment.

MME THEROUIN : Je vous remercie, Madame le Maire. Bonsoir à toutes et à tous.

Alors, moi, je ne vais pas vous parler des éléments financiers mais plutôt de la réorientation de la tranche 3 d'Intercampus. Ce qui a été évoqué dans le rapport, ça nous a été présenté également en commission urbanisme et logement, alors ça ne va peut-être pas vous étonner, mais nous ne validerons pas ce CRACL pour notre part parce que cette réorientation de la tranche ne nous convient pas sur la question du logement.

Si cette ZAC n'est pas une extension urbaine digne des années quatre-vingt comme l'est Renancourt, il est incompréhensible et irresponsable de sacrifier de nouvelles terres sur l'autel de l'habitat individuel sans conditions à l'heure de l'urgence écologique. La sobriété dont on parle tant, ça vaut aussi pour le foncier et en particulier pour le logement.

Il faut continuer à construire des logements à Amiens et ça, je vous l'accorde et je suis totalement d'accord, mais pas n'importe quoi, pas n'importe où et pas par n'importe qui.

Construire et aménager ont des conséquences pour 50 à 100 ans. Donc élus et aménageurs ont une lourde responsabilité en ce sens et le rôle des pouvoirs publics, en tout cas c'est ce que nous pensons, est de penser l'avenir et de défendre l'intérêt général, ce qui n'est pas la somme des envies individuelles.

Alors, quand 80 % des habitants de notre territoire sont éligibles au logement social, il faut continuer à construire de nouveaux logements non pas à bas coût, non pas du logement spéculatif pour défiscaliser pour les propriétaires non occupants. Il s'agit de construire des

nouveaux logements à loyer modéré et de qualité, des petits logements... pardon, pas des petits logements, au contraire, des petits immeubles collectifs avec un espace extérieur pour chaque logement. Construisons non pas en extension urbaine mais dans les dents creuses sur nos friches. Construisons la ville sur la ville pour l'économie du foncier mais c'est beaucoup plus riche de lien et de vie de quartier.

Construisons aussi de l'habitat participatif dans cette tranche 3, mettons l'innovation au service du progrès social. La qualité de vie, la vie de quartier, la qualité architecturale pour toutes et tous.

Voilà ce que nous souhaitons pour cette 3^e tranche d'Inter-campus et pour tous les autres quartiers d'Amiens.

MME FOURE : Merci, Madame THÉROUIN. Cette intervention ne m'étonne pas. Je vous répondrai peut-être après l'intervention de Monsieur DESCHAMPS qui m'a demandé également la parole.

M. DESCHAMPS : Merci.

Notre intervention ne concerne pas non plus les finances, mais là encore des remontées d'habitants qui, quand ils sont devenus propriétaires dans cette ZAC, avaient été heureux d'y habiter parce que c'était une ZAC qui se voulait être très verte et qui l'est encore aujourd'hui. Cependant, nous recevons, là encore, des demandes d'habitants, et que j'ai relayées à l'adjointe de secteur régulièrement, sur le manque d'entretien de ces espaces verts. Alors, ils sont nombreux, j'imagine que ce n'est pas chose aisée de pouvoir faire un entretien au cordeau mais ce n'est pas forcément la volonté des habitants. Mais j'estime... enfin je ressens quand même une montée en nombre de personnes qui nous interpellent sur des dégradations, des comportements qui font que le ressenti amène à une dégradation, à un ressenti de dégradation rapide des espaces publics de cette ZAC.

Là encore, ma question, elle est la même que tout à l'heure : est-ce que vous avez aussi ce type de remontées et est-ce que vous prévoyez... enfin qu'est-ce que vous prévoyez pour améliorer les choses ? Je ne vous demande pas ce que vous prévoyez, j'ai des idées, mais j'aimerais vous entendre sur ce que vous prévoyez, ce que vous avez en tête pour améliorer les choses de ces habitants qui sont dans une... déjà dans une petite déception. Il ne faudrait pas qu'elle grandisse encore plus.

MME FOURE : Valérie DEVAUX.

MME DEVAUX : C'est toute la difficulté d'une ZAC qui est en cours de construction. Donc, on a des camions, des ouvriers, de... voilà. J'y passe très fréquemment, je relaie, je prends en photo les différentes difficultés, un poteau tordu, etc.

J'ai fait le point encore cet après-midi avec Clément LANÇOIS qui est en charge de ces choses-là. La semaine prochaine, je suis avec Thomas LHERMITTE et mes équipes. On tourne à vélo sur le secteur pour relever toutes les difficultés, être à la rencontre des personnes et puis corriger ce qui est... ce qui ne pose pas de souci d'être corrigé.

Après, c'est vrai que c'est encore en cours de réalisation et donc c'est compliqué de marier des habitats déjà terminés avec des habitats en cours de construction.

MME FOURE : La coexistence est souvent compliquée. Martin DOMISE.

M. DOMISE : Merci, Madame le Maire.

Je voudrais simplement dire, d'abord en propos liminaires, que pour qu'on construise des logements encore faut-il que des promoteurs veuillent bien investir, ce qui n'a pas toujours été le cas et donc par conséquent là-dessus aussi il faut quand même rétablir ce qui s'est passé sur les différentes ZAC.

Sur la ZAC Intercampus, je peux... enfin on ne peut pas laisser dire que c'est de la pure extension urbaine parce qu'entre les jardins partagés, le maraîcher qu'on a installé et qui a quand même consisté à convertir des terrains qui étaient constructibles en terrains cultivés, c'est ce qui s'est passé autour d'O'tera, les espaces publics qui sont à la fois verts et généreux, c'est précisément cet équilibre-là qu'on veut préserver.

Quant à la qualité des constructions et de l'habitat, là, je ne peux que partager ce qui a été dit, et c'est d'ailleurs l'objectif qu'on a fixé et c'est tout le sens de la pression aussi qu'on met à la fois aux promoteurs et aux entreprises de construction : il y a des opérations qui ont été vraiment très bien menées. Je pense, par exemple, à celle de la Maison du CIL qui a été récemment inaugurée et qui montre vraiment... comment dirais-je... que ce n'est pas parce que c'est destiné à un public moins favorisé qu'on sacrifie la qualité et ce n'est vraiment pas dans cet état d'esprit qu'on s'est inscrits. Et les opérations qui sont en train d'être livrées prouvent d'ailleurs le contraire et je n'ai pas de doute que ça continuera.

MME FOURE : Moi, je voudrais ajouter aussi que souvent, très souvent, on nous fait des remarques sur la taille des pelouses, des espaces verts, des prairies, etc. et donc, là, je veux vraiment, pour moi, il y a toujours une contradiction mais on est tous pleins de contradictions, entre le souci environnemental que chacun d'entre nous partage et puis le fait qu'on voudrait encore que tous les espaces verts soient traités comme ils l'étaient dans le passé, c'est-à-dire quelqu'un utilisait tout à l'heure l'expression au cordeau. Et aujourd'hui, on est au stade de la gestion différenciée et ça n'est pas toujours facile de faire passer le message auprès des habitants, même si de plus en plus des petits panneaux voient le jour ici et là pour expliquer que si l'ensemble des espaces n'est pas tondu c'est volontaire et que c'est pour permettre à la faune et à la flore de se développer.

Donc, je pense que dans le secteur Intercampus, puisque c'est de ce secteur que nous parlons... enfin, le nom d'ailleurs n'est peut-être pas très révélateur, il faudrait peut-être qu'on change le nom du quartier, mais ça, ce sera un sujet qu'on abordera peut-être un peu plus tard dans cette séance. En tout cas, dans ce secteur, moi, je me plais à constater la qualité des espaces qui sont assez largement dédiés aux jardins ouvriers familiaux, mais aussi à tous ces espaces qui sont plantés. Il y a le verger partagé. Il y a plein d'espaces, que ce soit le long du BHNS ou que ce soit à l'intérieur des différentes rues de ce quartier. Et d'ailleurs, les rues sont dimensionnées pour circuler à vitesse réduite quand on passe en voiture et on a beaucoup d'arbres et il y aura toujours beaucoup plus d'arbres dans notre ville.

Alors, je voudrais revenir sur les propos de Madame THÉROUIN. J'entends bien ce qu'elle dit et on ne peut pas le lui reprocher parce que ça fait des années qu'elle tient le même discours, donc elle a une vraie cohérence dans le propos. Mais... comment vous dire ? Il y a... dans la vie, il y a l'idéal et il y a le possible et, moi, ce que je constate c'est que, au niveau national, encore tout récemment, une enquête a eu lieu et a consisté à poser la question aux Français, je ne parle pas des Amiénois, aux Français de savoir quel était leur rêve d'habitat. Il y a, excusez du peu, 80 % de nos concitoyens qui souhaitent habiter dans une maison individuelle. Alors, nous, nous partons du principe qu'on ne peut pas imposer aux habitants un type d'habitat. Évidemment on peut les pousser à aller vers des habitats qui sont moins consommateurs de

terrain, et d'ailleurs vous constatez que les parcelles sont extrêmement limitées dans leur superficie.

Vous constatez qu'on favorise aussi beaucoup les habitats type villa, Monsieur BAZARD en a donné quelques exemples, c'est-à-dire des immeubles de petit collectif dans lesquels chacun a son entrée individuelle pour que chacun ait l'impression d'avoir vraiment un habitat tout à fait autonome par rapport aux voisins. Voilà. Et je pense que de ce point de vue, la période de crise sanitaire que nous avons vécue ces dernières années a conforté encore ce besoin d'un habitat à échelle humaine et donc, nous, nous essayons à la fois de relever les défis liés à l'environnement, mais également de répondre aux besoins exprimés très clairement par nos concitoyens. Donc, je pense que nous sommes dans un juste milieu, enfin j'espère que nous sommes dans un juste milieu.

Monsieur PRADAT.

M. PRADAT : Merci, Madame le Maire.

C'était juste parce que... pour abonder sur le débat, je trouve intéressant quand même d'entendre ce qui se dit à la fois sur les services publics parce qu'on attend finalement que tout un quartier soit construit parce que Paul Claudel est fini depuis un moment, avant de lancer un programme d'école, ce qui est très bien. Lancer un programme d'école, mais ça intervient tard. Je pense qu'il faut entendre ça parce que Renancourt va aussi changer la géométrie humaine du quartier et donc va poser aussi certainement les mêmes questions de garde des enfants, d'école surchargée, etc., ou peut-être que ce qu'il faut entendre, c'est l'anticipation.

Et en termes d'anticipation, sur les espaces publics, ce que j'entends aussi, ce qui se dit, et moi, j'habite Paule Claudel donc je vois aussi les choses. On voit Intercampus et je pense que ce qui est très, très intéressant à Intercampus et en cela, quelque part, on ne le sent pas encore aujourd'hui, c'est que c'est un peu la ville-jardin. C'est la ville au milieu des jardins familiaux. C'est la ville avec énormément d'espaces publics. Il y a une proportion d'espaces publics qui est très, très importante sur la ZAC Paul Claudel, pardon Intercampus, plus que sur Paul Claudel.

Et donc ce qui va être certainement être nécessaire, c'est d'anticiper aussi les moyens que ça va demander d'entretenir ces espaces publics. Il y a des pommiers, il y a des vergers et tout ça, ça va demander forcément des moyens qui vont être certainement beaucoup plus importants que dans certains quartiers où il y a peut-être moins d'espaces publics à entretenir.

MME FOURE : Je n'ai rien à retirer, Monsieur PRADAT, de ce que vous venez de dire.

Je passe la parole à Bruno BIENAIMÉ.

M. BIENAIME : Oui. Madame THÉROUIN, on a eu un échange l'autre jour, lors de la commission, d'une des commissions, et j'avais fait cette remarque mais je vais la refaire parce qu'on est tous là. Je pense que votre raisonnement n'est pas bon parce que votre raisonnement s'organise uniquement autour de la ville d'Amiens. Si on veut construire de manière individuelle, si on raisonne uniquement à l'échelle d'une ville, il va se passer quoi ? Il va se passer une chose, c'est que les gens qui ont envie de construire de manière individuelle vont sortir d'Amiens et on va perdre deux choses.

On va perdre une première chose, ça va être un pouvoir d'achat de ces personnes qui ont la capacité à faire vivre des quartiers et s'ils sortent d'Amiens, ils partiront vers les grandes surfaces. Ça, c'est la première chose.

Et après, au final le bilan carbone et le nombre d'espaces... de surface de terre utilisée sera bien plus importante au global puisque les personnes qui sortiront d'Amiens choisiront des terrains bien plus grands que les terrains qu'on va leur offrir sur Amiens.

Donc, il faut un mélange et il faut garder cette idée qu'on peut avoir des constructions individuelles sur Amiens et ne pas oublier que le raisonnement ne se fait pas qu'à l'échelle de la ville ; il se fait même à l'échelle d'un pays et pas uniquement sur une ville.

MME FOURE : Merci Bruno. CQFD comme on dit.

On peut passer au vote sur le point 5.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. PRADAT, Mme BECKER, Mme THEROUIN, M. DECAVE, M. BARA, M. VOULMINOT (pouvoir à M. DECAVE), Mme DESBUREAUX et Mme DELATTRE (pouvoir à Mme DESBUREAUX), Mme NOUAOUR et M. BAÏS se sont abstenus.

4.2 - COMMUNICATION SUR LA RENTREE SCOLAIRE.

MME FOURE : Donc, je reviens à la deuxième communication que j'avais prévu de faire en tandem avec mes élus. Donc, communication sur la rentrée scolaire. Chaque année, à cette époque-ci, on fait un point sur la rentrée scolaire parce que c'est l'époque, donc je passe la parole à Hélène BOUCHEZ sur le sujet.

MME BOUCHEZ : Merci, Madame le Maire, chers collègues.

Donc, la rentrée scolaire, on peut dire qu'elle s'est bien passée cette année, en tout cas pour l'instant, et le protocole sanitaire qui est produit par le ministère de l'Éducation nationale nous impose un niveau socle, c'est-à-dire la graduation la plus basse du protocole sanitaire. En ce sens, un accueil en présentiel de tous les élèves, activités physiques et sportives autorisées en intérieur et extérieur sans restriction, pas de limitation du brassage entre groupes d'élèves, application des gestes barrières, lavage régulier des mains, aération fréquente des locaux et nettoyage/désinfection des locaux, nettoyage quotidien des sols et des grandes surfaces, désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées recommandée une fois par jour.

Le cadre qui est défini donc cette année, on a CP et CE1 à effectif réduit en REP et REP+. Ça concerne 26 écoles, soit 106 classes, 1 362 élèves.

Les grandes sections à effectif réduit en REP et REP+ concernent 24 écoles, soit 52 classes et 659 élèves.

Il est décidé cette année aussi de poursuivre l'action petits déjeuners en maternelle sur les secteurs d'Étouvie et d'Amiens Nord. Cela concerne 18 écoles, 79 classes et environ 1 632 élèves. Pour information, donc les petits déjeuners sont composés d'un produit céréalier, d'un produit laitier et d'un fruit cru et les parents sont concernés puisqu'ils sont autorisés à être là pendant les petits déjeuners.

Les études surveillées sont gratuites pour toutes les familles. Cela concerne environ 2 200 enfants chaque soir.

Alors, les rappels des mesures de la carte scolaire pour la rentrée 2022.

Fusion des écoles élémentaires Saint-Roch A et Saint-Roch B, 7 fermetures de classe, une fermeture de classe à l'école élémentaire La Paix, 2 classes à l'élémentaire Le Pigeonnier, une classe à l'élémentaire Saint-Pierre, une classe à l'école élémentaire Condorcet, une classe à l'école élémentaire Saint-Roch B, une fermeture de classe à l'école primaire Georges Brassens.

9 ouvertures de classe, 5 ouvertures dans les écoles maternelles Marivaux, La Paix, Réaumur, Rosa Bonheur, maternelle Jacques Prévert, deux élémentaires Voltaire, Marivaux et 2 primaires Beauvillé, Saint-Leu.

Donc, sur la carte, vous voyez donc les modifications de la carte scolaire, donc 3 ouvertures en maternelle en REP+, 6 ouvertures, 5 hors REP et une REP+ et 7 fermetures, en rouge, 6 REP+ et une REP.

Donc, nous passons, pour la ville d'Amiens, à 76 écoles suite à la fusion des écoles maternelles Saint-Roch A et B, ce qui donne 31 écoles maternelles, 28 écoles élémentaires, 17 écoles primaires, 533 classes, 198 classes maternelles, dont 6 classes spécifiques TPS et 52 classes à effectif réduit, 335 classes élémentaires dont 19 classes ULIS et 106 classes à effectif réduit.

Sont scolarisés en septembre 2022 9 932 élèves, 3 826 en maternelle, 6 106 en élémentaire, donc un petit peu moins d'une manière générale en maternelle/élémentaire par rapport à septembre 2021.

58 % des élèves sont scolarisés dans les écoles situées en territoire d'éducation prioritaire, 46 écoles en REP et REP+, soit 60 % des établissements de notre ville.

Concernant les travaux dans les écoles en 2022, la PPI éducation : 2 037 000 euros, la PPI rénovation énergétique : 772 500 euros et en crédits de secteur 1 185 100 euros, soit près de 4 millions mobilisés pour 2022.

Donc, je vais passer la parole donc à mes collègues adjoints de secteur pour la présentation donc d'exemples de travaux réalisés sur chacun de leur secteur.

MME FOURE : Alors qui commence ? Secteur Nord, Jean-Christophe LORIC.

M. LORIC : Alors, merci Madame le Maire, merci chère collègue.

Oui. Alors, moi, je vais insister sur des travaux qui sont assez emblématiques sur le secteur Nord puisqu'on a eu une opération de végétalisation de la cour de l'école maternelle Lesot. Végétalisation en fait qui était... On a utilisé des travaux qui étaient prévus pour améliorer les écoulements d'eau pour justement retrouver beaucoup plus de verdure dans cette cour puisqu'on a augmenté de 100 m² la surface enherbée, en fait on a réduit la place du goudron pour avoir 100 m² d'un nouveau revêtement qui laisse passer l'eau et qui permet à l'herbe de pousser.

Et en plus de ça, on a passé un accord avec l'OPAC, on est en cours de passation de cet accord avec l'OPAC qui est voisin, qui va permettre d'augmenter la surface de cette cour de 200 m² supplémentaires de surface enherbée, surface sur laquelle on va pouvoir développer des potagers pédagogiques, on en a déjà développé quelques-uns sur l'école Michel Ange qui ont eu beaucoup de succès, qui plaisent beaucoup. Et on fait la même démarche sur l'école Schweitzer.

Donc, on est en train de développer sur ces écoles du secteur Nord en particulier, qui ont été construites de manière un peu brutale parfois avec des expositions plein sud et que du béton,

que du goudron, on est en train vraiment de retrouver de la belle qualité de vie dans les cours d'école. C'est des montants qui se chiffrent à plusieurs dizaines de milliers d'euros et qui permettent d'améliorer la qualité de vie des enfants.

MME FOURE : Merci, Jean-Christophe.

J'en profite pour dire que le document qui est passé vous sera aussi diffusé de manière à ce que vous ayez bien tous les éléments, notamment les chiffres, parce que ça peut être... ça peut vous être utile.

Dans l'ordre... vas-y Hélène, c'est toi qui...

MME BOUCHEZ : Valérie.

MME DEVAUX : Moi, je profite de l'occasion qui m'est donnée pour féliciter les équipes du pôle travaux du secteur Sud qui ont fait un travail formidable cet été sur toutes les écoles.

Comme je ne devais pas être trop longue, j'ai choisi deux travaux différents.

Le premier, c'est la réfection du préau de l'école élémentaire qu'on voit avant et après à Elbeuf. Ce préau a été entièrement refait (peintures, revêtement de sol, soubassement anti-chocs) mais surtout il a été entièrement isolé. Nous avons remplacé l'éclairage pour passer en LEDs et ainsi participer aux efforts d'économie d'énergie. L'accessibilité de ce préau vers l'école a également été traitée pour répondre à la réglementation en vigueur.

Et puis, les deuxièmes travaux faits, c'est au sein du groupe scolaire André Bernard. D'importants travaux de réorganisation de l'école ont été menés cet été en concertation avec le directeur de l'école, les enseignants et les autres acteurs de ce site. L'objectif était d'apporter plus de cohérence dans les cycles, dont on a regroupé les élémentaires d'un côté et les maternelles de l'autre. Ainsi, au total, 12 classes ont été déménagées, 3 classes ont été entièrement rénovées (sols, murs, éclairage, TBI, réseau informatique), une salle RASED a été créée ainsi qu'une BCD et une salle de réunion.

J'ai été là-bas fin août et début septembre j'y ai trouvé des enseignants ravis de ces changements apportés.

MME FOURE : Merci. Donc, le suivant ou la suivante, c'est ? Hélène ?

MME BOUCHEZ : Secteur Est.

MME FOURE : Matthieu.

M. BEAUVARLET : Oui. Bien. Merci, Madame le Maire, chers collègues.

Vous le voyez à travers cette rapide présentation, les adjoints de secteur et leurs équipes, et Valérie l'a très bien rappelé à ce sujet, contribuent à mettre en œuvre la politique municipale et, dans ce cas concret, participent activement à la réussite éducative et l'amélioration des écoles des secteurs.

Nous sommes, comme Jean-Christophe et Valérie l'ont rappelé, en contact permanent avec tous les directeurs d'école et nous identifions avec eux les priorités en termes de travaux à mener, aussi bien sur les travaux en régie que sur les gros travaux d'entretien et de modernisation.

Pour être très concret, j'ai souhaité vous présenter ces deux réalisations.

Pour le secteur Est, nous avons souhaité engager la réfection des classes au sein de l'école Bapaume en incluant des travaux d'accessibilité et de réhabilitation des toilettes pour un montant de 110 000 euros. Et aussi nous avons créé un tout nouveau préau et nous avons fait passer l'éclairage en LEDs au sein de l'école Camille Claudel pour un montant de 62 000 euros.

J'ai visité les chantiers cet été, je suis donc allé à la rencontre des entreprises, et à la rentrée, comme Valérie, j'ai rencontré les directeurs et les enseignants et ils sont toutes et tous ravis de ces réalisations.

MME FOURE : Merci, Matthieu BEAUVARLET. Ensuite, c'est Clément STENGEL ?

MME BOUCHEZ : Oui.

M. STENGEL : Merci, Madame le Maire, mes chers collègues.

Comme avec les autres secteurs, beaucoup de travaux ont eu lieu dans nos 16 écoles du secteur Ouest cet été, certains parfois invisibles du reste d'amélioration, des réseaux numériques, par exemple, sur les poses de rocade qui sont une vraie plus-value pour les conditions d'enseignement pour bénéficier de ces outils pédagogiques qui sont devenus maintenant indispensables dans notre époque.

Je retiendrai pour ma part deux chantiers d'importance qui étaient attendus sur le secteur.

Tout d'abord, des travaux d'accessibilité parce que, comme toute l'équipe municipale, nous avons une attention toute particulière sur le fait que pour les élèves comme pour les enseignants, il y ait une situation d'équité sur l'accessibilité, quelle que soit la situation par rapport au handicap. Et donc nous avons consacré cet été 65 000 euros de travaux pour les écoles du Faubourg de Hem au niveau notamment de la porte d'entrée, son élargissement, ainsi qu'au niveau de l'école Jules Verne sur la réalisation de rampes, et puis l'ensemble des abords des cours de récréation.

Et puis enfin, un deuxième dossier de travaux importants puisque nous avons consacré 200 000 euros d'aménagements et de réaménagements sur l'école maternelle Renancourt qui avait d'ailleurs subi malheureusement, dans les années précédentes, bien des mésaventures et donc nous avons pu réaliser des travaux d'aménagement de l'ancien logement de fonction en déplaçant la BCD – pour ceux qui ne savent pas ce que c'est que la BCD, ils ne sont pas férus des acronymes, c'est la bibliothèque et centre de documentation – dans l'ancien dortoir. Réaménagement des sanitaires, création d'un nouveau dortoir, modification des circulations, remplacement des menuiseries et des faux plafonds et passage également à l'éclairage LEDs ainsi que modification du chauffage.

Donc, j'ai pu voir la réalisation de ces travaux qui du coup, en termes de qualité, donnent un nouveau souffle dans cette école.

MME FOURE : Merci à Clément. Je passe la parole à Nathalie LECLERCQ pour le secteur centre.

MME LE CLERCQ : Oui. Merci, Madame le Maire, mes chers collègues.

Donc, le secteur centre avec les équipes de polyvalents ont aussi beaucoup travaillé tout cet été pour améliorer selon les demandes des enseignants et des délégués de parents pendant les conseils d'école. Donc, moi, j'ai choisi deux... nous avons choisi deux points.

La réhabilitation des sanitaires de l'école maternelle Saint-Roch qui en avaient bien besoin, qui étaient très vétustes, et donc c'est devenu vraiment quelque chose de très joli et que vous pouvez voir, là, sur les photos. Les couleurs sont belles. Les sanitaires tous neufs.

Et ensuite, comme deuxième point, la déminéralisation de la cour de l'école Jean-François Lesieur et donc qui... vous le voyez, donc une belle pelouse qui change complètement la cour. Voilà.

MME FOURE : Alors, merci beaucoup pour ces présentations. Je pense qu'elles traduisent bien la volonté de l'équipe municipale de travailler en direction des enfants et puis les objectifs, plusieurs d'entre vous ont parlé de déminéralisation des cours d'école et ce n'est pas un hasard.

Merci aussi de la concision de vos propos parce que c'était extrêmement compliqué pour vous, je le sais, de présenter quelques travaux, mais je crois que ça valait le coup pour qu'on fasse un point général sur la rentrée scolaire.

Deux éléments complémentaires que je voulais vous fournir.

Le premier, c'est un élément chiffré. Il y a une trentaine d'années, il y avait 15 000 enfants scolarisés à Amiens dans les écoles maternelles et élémentaires publiques. Aujourd'hui, vous avez entendu le chiffre qui vous a été donné par Hélène BOUCHEZ, on est à un petit peu moins de 10 000 enfants. C'est ce qui explique notamment le fait qu'on n'ait pas eu besoin jusqu'à présent de créer d'école supplémentaire malgré les constructions importantes de logements dans notre ville. Voilà. Il y a moins d'enfants par famille qu'il y en avait il y a 30 ans et ça, c'est le constat qu'on fait vraiment chiffré. C'est le premier élément que je voulais vous fournir.

Le deuxième élément qui est complémentaire de celui qui vient d'être dit. Nous avons assisté, notamment Alain GEST et moi, mais Jean-Christophe LORIC et Pierre SAVREUX étaient également présents, nous avons assisté cette semaine à une magnifique inauguration d'une section qui se déroule, donc une section internationale en américain qui se déroule dans les collèges... pas dans les, mais qui se déroule avec les enfants des collèges César Franck et Arthur Rimbaud et qui se déroule au Safran. C'est une magnifique opération, d'abord parce qu'on a vu les enfants heureux et des parents extrêmement fiers de leurs enfants. C'est à peu près 25 enfants qui sont concernés, je crois, pour cette année en tout cas. Et donc des enfants qui nous ont accueillis en anglais, qui ont présenté leur section en anglais alors que ça ne fait que 3 semaines qu'ils sont dans... qu'ils ont démarré leur scolarité. Et il y a vraiment quelque chose qui se passe dans ce quartier Nord. Donc, que l'État ait choisi d'implanter une section d'excellence dans un quartier qui est en politique de la ville, je trouve que ça va vraiment dans le bon sens et ça va dans le sens de ce que nous, nous voulons pour notre ville et pour les enfants de notre ville.

Et puis, je vois aussi comme un symbole le fait que ce soit au sein du Safran, donc un centre culturel qui appartient à Amiens Métropole, que se réalisent ces cours. Donc, je voulais aussi mettre en valeur cette opération, même si la ville et la métropole n'y sont que pour peu, mais malgré tout quand il y a de belles opérations, on peut les mettre en valeur et on en est heureux et fier.

Est-ce que les uns ou les autres souhaitent intervenir sur la rentrée scolaire ? Oui. Richard RIFFIOD.

M. RIFFIOD : Merci, Madame le Maire. Chers collègues.

Oui, une précision. C'est vous dire aussi que le territoire d'Amiens concentre 4 zones REP+, donc éducation renforcée, prioritaire renforcée là où l'académie en compte 13, donc ce n'est quand même pas rien.

De dire aussi que sur le territoire d'Amiens Nord a été cofinancé par la ville d'Amiens un dispositif avec l'État évidemment qui s'appelle Cité Éducative et qui a contribué notamment à l'émergence d'un certain nombre de dossiers, que ce soit sur le premier ou second degré, et que cette Cité Éducative a essaimé puisqu'elle a fait une Cité Éducative sœur sur le quartier Étouvie. Et que ces financements collectifs, État et Amiens vont pouvoir faire naître en sorte une nouvelle démarche de travail des partenaires qui vont se fédérer dans l'intérêt de ces élèves qui sont particulièrement défavorisés. Et donc je voulais aussi compléter ce propos avec cette belle expérience que vous évoquiez, Madame le Maire.

MME FOURE : Merci. En effet, c'était important de le noter au passage.

Pas d'autres observations ? Alors, il n'y a pas de vote évidemment puisque c'était une communication.

DONT ACTE

6 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 JUIN 2022. APPROBATION.

MME FOURE : Donc le procès-verbal de cette séance vous a été transmis. Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Alors, je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

7 - DECISIONS DU MAIRE. COMPTE-RENDU.

MME FOURE : Conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 m'accordant la délégation dans les formes prévues aux articles précités, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions que j'ai prises entre le 16 juin et le 8 septembre 2022, listées dans la délibération qui vous a été transmise.

Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Donc, je ne mets pas aux voix puisque c'est un compte rendu.

DONT ACTE

8 - COMMISSIONS D'ETUDE DU CONSEIL MUNICIPAL. COMPOSITION. DESIGNATION DES MEMBRES. MODIFICATION.

MME FOURE : Je vous invite à valider la composition des commissions d'étude du conseil.

Je vous rappelle que si cette désignation est formelle, il est admis que tous les membres du conseil sont invités et peuvent assister à ces séances de travail.

Je précise que ce point est mis à l'ordre du jour suite à l'arrivée de Madame CHAUVEAU, donc c'est pour tenir compte de son arrivée qu'on est amenés à modifier la composition des commissions.

Donc, j'imagine qu'il n'y a pas d'observation(s).

ADOpte A L'UNANIMITE

9 - COMMISSION D'APPEL D'OFFRES. MODALITES DE REMPLACEMENT D'UN MEMBRE. COMPOSITION. MODIFICATION.

MME FOURE : Je vous propose d'approuver la règle de remplacement d'un membre de la Commission d'Appel d'Offres telle qu'énoncée à l'article 1 de la délibération.

Par ailleurs, Madame Claudine GALLIOT ayant pris en charge d'autres réunions, elle ne sera plus disponible pour assister aux commissions d'appel d'offres en qualité de titulaire. Elle a donc proposé sa candidature en tant que suppléante, alors que Madame Nathalie DEVÈZE, qui était suppléante, a fait acte de candidature, à ma demande en réalité, en qualité de titulaire.

Je vous propose donc de les désigner respectivement suppléante et titulaire. Donc, c'est une simple permutation entre elles deux.

Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Alors, je mets au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

10 - SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE LOCALE AMIENS AMENAGEMENT. CONSEIL D'ADMINISTRATION. ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES. DESIGNATION DE REPRESENTANTS. MODIFICATION.

MME FOURE : Alors, la ville d'Amiens a désigné ses représentants au sein de la Société Amiens Aménagement le 10 juillet 2020.

Martin DOMISE a démissionné de ses fonctions de président, on en a parlé tout à l'heure encore, c'est pourquoi je vous propose d'abroger la délibération du 10 juillet 2020 et de procéder à une nouvelle désignation.

Ainsi, j'ai reçu les candidatures de Messieurs Thomas LHERMITTE, Paul Éric DÈCLE, Madame Annie VERRIER, Monsieur Martin DOMISE, Madame Anne Sophie BRUNEL, Monsieur Thomas DOREZ et la mienne.

Je vous invite par ailleurs à autoriser Monsieur Thomas LHERMITTE à se porter candidat à la présidence du conseil d'administration de la Société Amiens Aménagement et à accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée à ce titre.

Je serai quant à moi désignée pour participer aux AG ordinaires et extraordinaires de la SAEM en qualité de titulaire et Madame Annie VERRIER en qualité de suppléante.

Donc, je vous rappelle que c'est en effet la ville qui désigne la personne qui est autorisée à candidater pour être présidente de la SEM Amiens Aménagement.

Y a-t-il des observations ? Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Merci, Madame le Maire.

Amiens Aménagement, et Martin DOMISE l'a dit tout à l'heure, est l'aménageur de la ville, c'est son bras armé et c'est donc une structure très importante puisqu'elle façonne la ville de demain.

Aussi, vous avez décidé, et en tant que majorité nous ne pouvons pas aller contre, de confier cette SEM à Monsieur LHERMITTE. Aussi, j'aimerais connaître la ligne, la feuille de route de Monsieur LHERMITTE pour conduire cette SEM dans les prochaines années.

MME FOURE : Bien. C'est très simple. La feuille de route, elle a été déterminée par le compte rendu qui vient d'être fait et les grandes lignes qui ont été exposées par Martin DOMISE. S'il est nécessaire, dans quelques mois, Thomas LHERMITTE fera le point sur... il fera peut-être un rapport d'étonnement sur ses nouvelles fonctions et il nous fera part de ses remarques. Mais on est vraiment dans la continuité de la présidence de Martin DOMISE. C'est vraiment comme ça qu'il faut le prendre. Et Martin nous a indiqué tout à l'heure quelles étaient les orientations prioritaires qu'il avait, en accord avec Alain GEST et moi, mises en œuvre et Thomas LHERMITTE va poursuivre évidemment dans ce sens-là.

Pardon ? Je n'ai pas vu. Monsieur DÉCAVÉ.

M. DECAVE : Oui. Merci, Madame le Maire.

Je profite de ce point pour remercier Monsieur BAZARD et sa présentation tout à l'heure qui nous a quand même éclairés pas mal sur les réalisations en cours.

Effectivement, voilà, je le rejoins sur la nécessité, au-delà de la question de personne, de clarifier la feuille de route puisqu'on a compris tout à l'heure un certain nombre d'éléments de la feuille de route sur le un tiers, un tiers, un tiers qui peut être discuté et puis la question de la continuation qui a sa limite au vu des enjeux auxquels on est confrontés actuellement.

Nous ne siégeons pas, l'opposition de façon générale, dans ce conseil d'administration, nous ne prendrons donc pas part au vote par rapport à cette désignation qui concerne essentiellement la majorité.

Mais j'en profite pour demander quelques précisions à la fois de compréhension sur la question de la gouvernance et comment cela fonctionne, c'est-à-dire les administrateurs et aujourd'hui comment elle est constituée, cette gouvernance, avec un petit peu plus de précisions, s'il vous plaît.

Et puis, la communication qui a été faite par Monsieur DOMISE dans les réseaux sociaux avec un engagement, qui l'honore d'ailleurs, mais qui a aiguisé ma curiosité sur cette question de... trivialement de jetons de présence un peu plus... je crois qu'aujourd'hui on parle de rémunération des activités des administrateurs. J'aurais besoin d'une petite clarification sur le sujet, s'il vous plaît.

MME FOURE : Oui. Je vais vous dire. En ce qui concerne la dernière question, le président bénéficie d'une indemnité, ce qui est normal parce qu'il y passe beaucoup de temps. Les administrateurs n'ont aucun jeton de présence. Les choses sont parfaitement claires.

Peut-être Martin DOMISE veut-il dire un mot plus que Thomas LHERMITTE puisque Thomas n'a pas encore pris ses fonctions de président ? Officiellement, il les prendra dans quelques semaines, lors du prochain conseil d'administration de la SEM et de la SPL.

Bien sûr, comme Martin DOMISE avait annoncé sa décision de démissionner au mois de juin, donc Thomas a profité de l'été pour se mettre en situation et prendre les contacts qui s'imposaient avec Martin, avec Monsieur BAZARD et avec l'ensemble du personnel de la SEM, mais je pense qu'il est plus légitime que ce soit Martin qui réponde aux questions de Monsieur DESCHAMPS et de Monsieur DÉCAVÉ.

M. DOMISE : Alors, sur la gouvernance. La gouvernance, l'assemblée générale se réunit une fois par an. Globalement dans l'assemblée générale siègent les actionnaires de la société.

Le conseil d'administration, on a un certain nombre d'administrateurs, ce n'est pas les mêmes pour la SEM et pour la SPL puisque la SPL est 100 % publique où la SEM est, comme son nom l'indique, d'économie mixte et donc il y a des administrateurs qui sont à la fois des collectivités mais aussi d'entreprises locales. Ce conseil d'administration se réunit au moins une fois par an et ça dépend après des sujets sur lesquels il a à plancher. Ces dernières années, c'était plutôt 3 à 4 fois par an parce qu'il y a eu des changements opérationnels et puis parce qu'il y a des sujets juridiques qui doivent passer au niveau du conseil d'administration. Ça, c'est pour la partie vraiment purement formelle.

Après, au quotidien, les opérations sont dirigées par le directeur général, vous l'avez vu, et le rôle du président est à la fois d'animer les travaux du conseil mais aussi de fixer le cap stratégique et d'être le lien, on va dire, politique entre la collectivité et cette structure. Et c'est d'ailleurs à ce titre que le président de la SEM et de la SPL siège au bureau municipal et au bureau d'Amiens Métropole.

Voilà pour le fonctionnement.

MME FOURE : Merci. Renaud DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Madame le Maire, pardonnez-moi, mais moi, je suis embêté par votre réponse. On a là un futur président de SEM, alors certes il n'est pas encore en fonction mais avant que le président de la République soit en fonction, il s'exprimait sur un programme, sur des ambitions. Avant d'être maire, Madame FOURÉ, vous vous êtes exprimée sur une ambition pour la ville. Moi, je suis surpris que vous donniez la parole, et c'est bien, moi, j'aime bien entendre Martin DOMISE, mais je suis surpris que vous ne donniez pas la parole à Monsieur LHERMITTE.

MME FOURE : Je vais donner la parole à Monsieur LHERMITTE puisqu'il me la réclame et parce que lui me la réclame. Je vous précise simplement qu'on n'est pas du tout dans la même démarche puisque Thomas LHERMITTE n'a pas fait une campagne pour devenir président de la SEM Amiens Aménagement. C'est moi qui lui ai proposé de devenir président parce que j'estimais qu'il en avait les compétences et qu'il en avait le sens du dévouement et le sens du service public. Voilà. Donc, c'est sans aucune... enfin sans aucun lien avec les exemples que vous donniez du président de la République ou plus modestement du maire d'Amiens. Donc, c'est vraiment... il n'y a vraiment aucune comparaison possible. Et je rappelle qu'en fait Thomas LHERMITTE, comme avant lui Martin DOMISE, appliquera la politique décidée par l'exécutif municipal et ils font partie donc de l'exécutif municipal, ils appliquent la politique de l'exécutif municipal tout simplement.

La parole est à Thomas.

M. LHERMITTE : Merci, Madame le Maire.

Monsieur DESCHAMPS, merci de votre suggestion. Je penserai en me rasant à l'élection présidentielle mais peut-être après ce mandat.

Je voulais confirmer les propos de Brigitte lorsqu'elle vous a répondu une première fois sur le fait qu'évidemment la feuille de route, c'est celle que décidera la majorité et l'exécutif. Il y a d'ailleurs énormément de réunions qui sont faites avec le maire et le président.

Et puis, plus personnellement, ma feuille de route vraiment, c'est l'intérêt général et la valeur ajoutée. La valeur ajoutée des mots à une idée. La valeur ajoutée du travail à un projet. Et donc la valeur ajoutée des hommes à leur cité.

Et je voudrais ajouter que donc je ne participerai pas au vote sur ce point et sur le point suivant.

MME FOURE : Merci, Thomas. Il a beau être notre benjamin, je pense que chacun aura compris qu'il avait un vrai investissement au service de sa ville et de vraies compétences que personne ne lui conteste.

Est-ce qu'on peut passer au vote ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. LHERMITTE

Mme NOUAOUR et M. BAÏS Mme DESBUREAUX et Mme DELATTRE (pouvoir à Mme DESBUREAUX) M. PRADAT, Mme BECKER, Mme THEROUIN, M. DECAVE, M. BARA, M. VOULMINOT (pouvoir à M. DECAVE) n'ont pas pris part au vote

M. DESCHAMPS, M. MELNISANCOT (pouvoir à M. DESCHAMPS), Mmes BELLINA et VAGNIEZ, Mme CHAUVEAU se sont abstenus.

MME FOURE : Donc, Thomas n'a pas attendu cette délibération pour se mettre au travail, mais au moins là maintenant il est officiellement missionné pour ce faire.

Le point suivant est dans la droite ligne de celui que nous venons de voir puisqu'il s'agit de la société publique locale Vallée Idéale Développement.

11 - SOCIETE PUBLIQUE LOCALE VALLEE IDEALE DEVELOPPEMENT. CONSEIL D'ADMINISTRATION. ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES. DESIGNATION DE REPRESENTANTS. MODIFICATION.

MME FOURE : Donc, comme pour la SEMAA, Monsieur Martin DOMISE a fait part de son souhait de ne plus exercer la fonction de président du conseil d'administration de la SPL Vallée idéale développement et ne souhaite plus y représenter la ville d'Amiens.

Il y a donc lieu d'en tirer les conséquences en matière de désignation de nos représentants.

Je vous invite donc à désigner Monsieur Thomas LHERMITTE pour y siéger en remplacement de Martin, il serait également autorisé à accepter les fonctions de président du conseil d'administration de la SPL.

Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Alors, je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. LHERMITTE Mme NOUAOUR et M. BAÏS Mme DESBUREAUX et Mme DELATTRE (pouvoir à Mme DESBUREAUX) M. PRADAT, Mme BECKER, Mme THEROUIN, M. DECAVE, M. BARA, M. VOULMINOT (pouvoir à M. DECAVE) n'ont pas pris part au vote

M. DESCHAMPS, M. MELNISANCOT (pouvoir à M. DESCHAMPS), Mmes BELLINA et VAGNIEZ, Mme CHAUVEAU se sont abstenus.

12 - INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS DE LA VILLE D'AMIENS. MODIFICATION.

MME FOURE : Avec l'installation de notre nouvelle collègue, Madame CHAUVEAU, il y a lieu de modifier la liste des élus bénéficiant du régime indemnitaire. Ce qui est également l'occasion de prendre en compte l'évolution du point d'indice au 1^{er} juillet dernier et de tenir compte du fait que Monsieur Thomas LHERMITTE n'aura plus de délégation à compter du 15 octobre, date à laquelle il aura fort probablement été élu président de la SEM et de la SPL.

Y a-t-il des observations ? Il n'y en a... oui, Monsieur DÉCAVÉ.

M. DECAVE : Je profite juste de ce point sur la question des indemnités des élus pour relever la question de la baisse des indemnités en cas d'absence en étant sur cette question.

MME FOURE : Dans le règlement intérieur, sauf erreur de ma part, il a été acté que 3, je crois que c'est 3 absences entraînent... 3 absences non excusées bien sûr entraînent diminution des indemnités.

À ma connaissance, aucun élu n'a fait l'objet de diminution d'indemnités parce qu'aucun élu n'a été absent trois fois sans se faire excuser.

Mais on pourra le dire régulièrement si vous voulez, pas de problème bien sûr, c'est public.

On peut passer au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

13 - ARCHITECTES DE L'URGENCE. ACTION EN UKRAINE. SUBVENTION.

MME FOURE : Je vous propose de répondre favorablement à l'appel aux dons lancé par les architectes de l'urgence pour appuyer les opérations de réhabilitation de logements endommagés mais encore habitables, moyennant quelques travaux limités en vue de préparer l'hiver pour les populations victimes du conflit dans ces localités.

Architectes de l'urgence – qui est, je vous le rappelle, la seule organisation non gouvernementale qui a son siège social à Amiens – nous a demandé notre aide, comme nous la lui avons accordée à de nombreuses reprises. Et je vous invite donc à leur accorder une aide de 5 000 €.

Et je précise que la même délibération viendra au conseil d'agglomération la semaine prochaine pour manifester également la solidarité d'Amiens Métropole.

Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Alors, on passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

14 - ANIMATIONS ET EVENEMENTS. SUBVENTION. 3^E REPARTITION. ANNEE 2022.

MME FOURE : Dans le cadre du soutien aux associations qui organisent des actions permettant à la ville d'Amiens d'être valorisée et attractive, une enveloppe de 53 000 € a été inscrite au budget 2022 et a fait l'objet de 2 répartitions.

Je vous invite ce soir à verser une subvention de 10 000 euros à l'association La route du Poisson.

L'action proposée a pour objectif la sauvegarde du cheval de trait par la mise en œuvre d'une course d'attelage qui relie Boulogne-sur-Mer à Paris, en passant par certaines villes comme Amiens et qui retrace la route autrefois empruntée par les anciens mareyeurs pour amener le poisson à Paris.

Alors, je sais bien que cette manifestation a eu lieu le week-end dernier, mais on n'avait pas tous les éléments au dernier conseil municipal pour passer la subvention, et je vous prie de m'en excuser, parce qu'on essaie toujours de passer les délibérations avant évidemment les actions.

Je précise que lors du passage de cette belle manifestation à Amiens, de nombreuses animations ont eu lieu à l'hippodrome qui accueillait donc une étape de la route du poisson et qu'on a eu notamment une délégation de Japonais qui étaient présents.

Ils ont une histoire avec la France puisque le cheval de trait a été, à la fin du XIX^e siècle... comment dirais-je... envoyé, si je puis dire, au Japon. Et ce sont donc des chevaux de trait français qui font, qui travaillent au Japon. Donc, c'était avec des tenues très chatoyantes. Ils font des tas de manifestations.

Et pour la petite histoire, le vice-ministre japonais en charge de l'agriculture était présent samedi soir à Amiens. Il parle un français parfait et c'est tant mieux parce que je vous avoue que moi, je ne sais pas un mot de japonais. Voilà. Donc ça, c'est pour la petite histoire. Il faudra peut-être s'y mettre un jour, oui.

Donc, y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas.

ADOPTE A L'UNANIMITE

15 - TRAITEMENT, PAR AMIENS METROPOLE, DES RESIDUS DE NETTOIEMENT EN PROVENANCE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.

MME FOURE : Dans le cadre du traitement par Amiens Métropole des déchets provenant des activités de la collectivité, je vous propose d'approuver la convention à intervenir, dont l'objet est de solder les restes dus par la ville jusqu'en 2021 et de fixer les nouvelles conditions financières et techniques de la prestation réalisée par Amiens Métropole à partir de 2022.

La dépense est estimée à 785 920,80 € TTC.

Y a-t-il des observations ? Non.

ADOPTE A L'UNANIMITE

16 - ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE. SUBVENTION. ANNEE 2022. CONVENTION.

M. DE JENLIS : Bonjour à tous les collègues.

Le point 16 est une subvention pour l'association prévention routière pour l'année 2022.

Donc, on ne présente plus l'association prévention routière qui bien évidemment, comme vous le savez, a pour objectifs d'éduquer, de former et de sensibiliser aux dangers de la sécurité routière.

On vous propose pour 2022 de reconduire le soutien à hauteur de 4 500 € pour deux actions principales.

La première, donc pour 3 500 €, pour permettre de réduire les risques d'accidents de la circulation sur le chemin de l'école.

Et la deuxième, pour 1 000 €, pour la sensibilisation à la sécurité routière l'ensemble de nos concitoyens afin de diminuer le nombre et la gravité des accidents de la route, notamment dans les actions de la ville d'Amiens.

Pour ceci, il convient d'autoriser Madame le Maire à signer la convention afférente.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas.

ADOpte A L'UNANIMITE

17 - IMPLANTATION D'UNE CAMERA DE VIDEO PROTECTION SUR LE BATIMENT DE L'AGENCE NATIONALE DE LA COHESION DES TERRITOIRES. CONVENTION.

M. DE JENLIS : Le point 17 concerne l'implantation d'une caméra de vidéoprotection notamment avec objectif de surveiller et protéger la... sécuriser l'espace... sécuriser les travaux de réhabilitation de la place du Colvert.

Et donc, on vous propose d'approuver une convention d'occupation précaire, parce que cette caméra sera installée sur les locaux de l'ANCT, qui est l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires. Voilà pour ce point.

Donc, c'est juste approuver et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention d'occupation précaire.

MME FOURE : Oui. L'ANCT, je rappelle, c'est l'ancien EPARECA, donc qui travaille sur le centre commercial, l'ancien centre commercial du Colvert.

Pas d'observation(s) ? Alors, on passe au vote.

ADOpte

Observations :

M. PRADAT, Mme BECKER, Mme THEROUIN, M. DECAVE, M. BARA, M. VOULMINOT (pouvoir à M. DECAVE), Mme NOUAOUR et M. BAÏS, Mme DESBUREAUX et Mme DELATTRE (pouvoir à Mme DESBUREAUX) ont voté contre.

18 - IMPLANTATION D'UNE CAMERA DE VIDEO PROTECTION PAR LA VILLE DE RIVERY POUR LA SECURISATION DE SON TERRITOIRE, SUR LE PATRIMOINE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.

M. DE JENLIS : Donc, là, il s'agit toujours d'implanter une caméra de vidéoprotection mais là en l'occurrence c'est la ville de Rivery qui va le faire pour sécuriser son territoire mais la caméra sera implantée sur le patrimoine de la ville d'Amiens.

Donc, c'est pour ça qu'on vous propose la signature d'une convention pour permettre à la ville de Rivery de mettre sa caméra sur un candélabre, dont la ville d'Amiens est propriétaire, et bien évidemment je précise que cette caméra ne visionnera que la partie du territoire de Rivery, avenue de la Défense Passive.

Et donc, on a... enfin Madame le Maire a accepté cette implantation. Il y aura un raccordement sur un mât d'éclairage, à l'angle de la rue Voltaire et de l'avenue de la Défense Passive. Et bien évidemment les services préfectoraux ont donné leur accord sur cette installation.

Donc, on vous propose aujourd'hui d'approuver la convention à intervenir avec la commune qui a pour objet également de formaliser l'implantation et donc d'autoriser Madame le Maire à la signer.

Je précise que cette convention serait de 5 ans et pourrait être renouvelable par tacite conduction pour une durée identique.

MME FOURE : Merci. Ça fait partie, voilà, des échanges de bons procédés entre maires voisins. Donc, y a-t-il des observations ? Non. Alors, on passe au vote.

ADOpte

Observations :

M. PRADAT, Mme BECKER, Mme THEROUIN, M. DECAVE, M. BARA, M. VOULMINOT (pouvoir à M. DECAVE), Mme NOUAOUR et M. BAÏS, Mme DESBUREAUX et Mme DELATTRE (pouvoir à Mme DESBUREAUX) ont voté contre.

19 - AUTORISATION DE PROGRAMME. NPNRU. QUARTIERS NORD. REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS ET RECONQUETE COMMERCIALE. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2022.

MME FOURE : C'est une autorisation de programme du NPNRU, donc le nouveau plan de rénovation urbaine, quartier Nord, requalification des espaces publics et reconquête commerciale.

C'est l'affectation des opérations d'investissement pour l'année 2022.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la PPI 2022-2026, je vous propose d'affecter, pour l'année 2022, une somme de 1 500 000 € par affectation d'une partie de l'autorisation de programme dédiée à la requalification des espaces publics et à la reconquête commerciale des quartiers NPNRU Nord.

La réalisation des opérations prévues par la convention signée entre la collectivité, Amiens Métropole, l'ANRU et les partenaires financiers et opérateurs, porte sur un montant de 10 101 210 €, donc ce n'est pas rien, et comprend l'aménagement des espaces publics des secteurs Rainneville, Marivaux, Fafet, Briqueterie, Guynemer-Farman et Pigeonnier.

Pour 2022, il s'agit plus particulièrement d'aménager la rue Montaigne du secteur Marivaux, qui est en cours, et de réaliser les études de conception sur le secteur Pigeonnier.

Je vous propose également de m'autoriser à solliciter toutes participations financières potentielles et à signer tous les actes afférents à la mise en œuvre de ces opérations.

Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme DESBUREAUX et Mme DELATTRE (pouvoir à Mme DESBUREAUX) n'ont pas pris part au vote.

M. PRADAT, Mme BECKER, Mme THEROUIN, M. DECAVE, M. BARA, M. VOULMINOT (pouvoir à M. DECAVE) se sont abstenus.

20 - IMMEUBLE A USAGE D'HABITATION SIS 146 RUE DE COTTENCHY. CESSION.

MME FOURE : J'en profite pour excuser Annie VERRIER donc qui ne pouvait pas être là ce soir. C'est la raison pour laquelle je présente un certain nombre de dossiers qu'habituellement elle présente elle-même.

Donc, l'immeuble à usage d'habitation situé 146 rue de Cottenchy a fait l'objet en 1983 d'une réquisition municipale afin de reloger en urgence Madame Jeanne DOUAY et ses deux fils.

L'immeuble a été incorporé de plein droit dans le domaine privé de la commune par délibération du Conseil Municipal du 17 septembre 2020.

Suite au décès de Madame DOUAY en 2016, ses deux fils, Messieurs Laurent et Philippe DOUAY sont restés occupants du logement et en ont sollicité, en 2020, l'acquisition.

Je vous propose de leur céder ce bien au prix de 49 500 € conforme à l'estimation domaniale, frais de notaire en sus.

Y a-t-il des observations ? Non.

ADOpte A L'UNANIMITE

21 - SOCIETE PUBLIQUE LOCALE VALLEE IDEALE DEVELOPPEMENT. 2 PARCELLES SISES 301 RUE DE VERDUN CADASTREES CT N°1 ET CS N°393. DELIBERATION MODIFICATIVE. CESSION.

MME FOURE : Notre assemblée a décidé, en juin dernier, de céder à la SPL Vallée Idéale Développement, en sa qualité d'aménageur de la ZAC Gare La Vallée, deux parcelles rue de Verdun d'une surface de 1 465 m² et 212 m² acquises en 1983.

Une erreur s'est glissée sur le numéro des parcelles qu'il convient de rectifier. Les deux parcelles sont donc cadastrées section CT n°1 et CS n°393 et non 383 comme indiqué initialement.

Le prix est inchangé à 4 200 €.

Donc, nous rectifions simplement une erreur matérielle, si vous en êtes d'accord. Donc, on passe au vote directement, j'imagine.

ADOpte A L'UNANIMITE

22 - CHEMIN DU RESERVOIR. PARCELLE CADASTREE SECTION DL N° 95. ACQUISITION.

MME FOURE : Je vous propose d'acquérir, auprès de Madame Dominique HEMARD et de Monsieur Antoine HEMARD, la parcelle cadastrée section DL n°95 sise Chemin du réservoir.

Cette parcelle d'une superficie d'environ 628 m² est composée d'un garage en parpaings d'environ 50 m² en mauvais état et d'un jardin non cultivé.

La dépense totale de cette opération est estimée, frais notariés compris, à 17 500 €.

Chemin du réservoir, on acquiert progressivement un certain nombre de parcelles, donc c'est dans ce cadre.

Pas d'observation(s) ? Si. Alors, Madame DESBUREAUX d'abord, puis Monsieur PRADAT.

MME DESBUREAUX : Oui. Merci, Madame la Maire.

Dans cette délibération, on trouve un paragraphe qui considère, je cite, que « ladite parcelle est grevée par l'emplacement réservé n°13 inscrit au PLU ayant pour vocation de permettre à la ville d'Amiens de créer à moyen ou long terme une desserte, une liaison de desserte inter quartier Est et afin de poursuivre la maîtrise foncière déjà bien engagée sur le secteur ».

Il me semble pourtant que, lors de précédents débats, vous nous aviez dit que le projet de pénétrante Est était abandonné. Visiblement, vous ne perdez pas de vue les conditions pour la créer. On se demandait quelles étaient véritablement vos véritables intentions là-dessus.

MME FOURE : Monsieur PRADAT.

M. PRADAT : Oui. Même questionnement pour notre groupe, c'est-à-dire qu'on n'est pas contre la maîtrise foncière surtout pour un projet qui pourrait être d'intérêt général et on sait qu'il y a eu aussi un projet qui a été déposé par des habitants sur le budget participatif de l'an dernier au moins, sur cet endroit. On a posé des questions en commission. Vos intentions n'étant pas claires, on ne voudrait pas risquer une fausse route et donc on s'abstiendra sur ce dossier.

MME FOURE : Je vais vous dire très clairement qu'il n'est pas question de rester sur l'idée, qui a existé il y a des dizaines d'années, de créer une pénétrante Est qui permettait de relier, à l'époque, le secteur Est, donc la Chaussée Jules Ferry, en gros, à la rue de la Vallée ou ce secteur-là. Voilà. Ça, cette idée est abandonnée.

En revanche, il n'est pas exclu qu'un cheminement doux soit réalisé. Donc, comme nous avons commencé à acquérir, quand je dis « nous », c'est les maires successifs, depuis une trentaine d'années et même un peu plus, je crois, nous continuons donc à nous rendre maîtres de ce morceau de quartier. Mais il n'est pas question d'envisager la pénétrante Est qui était imaginée à l'origine. Si ça peut vous rassurer, je le dis très clairement.

Est-ce qu'on peut passer au vote ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. PRADAT, Mme BECKER, Mme THEROUIN, M. DECAVE, M. BARA, M. VOULMINOT (pouvoir à M. DECAVE) se sont abstenus.

23 - CHEMIN DE LA SALLE. PARCELLE A USAGE DE JARDIN. ACQUISITION.

MME FOURE : On est dans un autre quartier, là, et il s'agit aussi de compléter la maîtrise foncière déjà bien engagée sur le secteur et de mettre en place à moyen terme les différents objectifs du Projet Alimentaire Territorial. Donc là, c'est clairement explicité.

Je vous propose l'acquisition de la parcelle cadastrée BR n°43 d'une superficie d'environ 727 m², Chemin de la Salle, moyennant le prix de 2 908 €, frais de notaire en sus, soit 3 700 € au total.

On ne va pas se ruiner avec cette acquisition, si je peux me permettre. Donc, pas d'observation(s) ?

ADOpte A L'UNANIMITE

24 - CHEMIN DU MONT THOMAS. EMPRISES SUITE A DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT. ACQUISITION.

MME FOURE : Des travaux d'aménagements ont été réalisés par la collectivité pour permettre la continuité de la voie partagée traversant la cité scolaire et les boulevards Sud, et ont impacté plusieurs propriétés privées du chemin du Mont Thomas.

La collectivité avait obtenu en amont des propriétaires concernés leur accord sur une jouissance anticipée ainsi que sur un transfert de propriété moyennant le prix de 1 €.

Les aménagements étant désormais achevés, il convient de procéder à la régularisation foncière et je vous propose donc d'approuver cette acquisition moyennant l'euro symbolique pour chacune des parcelles, précision étant faite que le document d'arpentage est en cours de réalisation et que s'agissant de la parcelle cadastrée section ER n°64, des recherches sont toujours en cours concernant les héritiers de la succession.

Y a-t-il des observations ? Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Oui. Nous profitons de cette délibération pour vous informer que la continuité cyclable, qui est prévue à cet endroit, n'est vraiment pas optimisée puisqu'il y a de nombreux endroits où des ruptures existent avec des hauteurs de chaussée et de trottoir. Et cela nous a été rapporté par de nombreux utilisateurs notamment d'Aquapôle qui se rendent, et c'est tant mieux, à la piscine ou pour faire du sport à vélo, qui passent par le chemin du Mont Thomas et qui sont obligés souvent de, je ne sais pas comment on dit, déchausser, démonter de... prendre le vélo à bras pour passer. Donc, voilà, c'était une alerte pour que des travaux soient réalisés.

MME FOURE : Merci pour l'information. On vérifiera et on verra si dans le cadre du plan vélo qu'on va adopter donc d'ici à la fin de l'année, il y a lieu de prévoir des aménagements complémentaires.

Pas d'autres observations ? Alain GEST.

M. GEST : Juste une précision. Bien entendu, il faut regarder exactement ce qui se passe, mais si vous dites que vous avez de nombreuses observations, c'est déjà la démonstration que ce que nous avons prévu comme alternative à la rue Saint-Fuscien était efficace et probante.

MME FOURE : Donc, on passe au vote sur la délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

25 - RUE SAINT-MAURICE. TRONÇON GUTENBERG - ACACIAS. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.

M. STENGEL : Amiens Métropole propose donc l'aménagement de l'accotement Sud de la rue Saint-Maurice entre la rue Gutenberg et l'allée des Acacias, pour un montant de 855 000 € TTC.

En effet, le service de l'eau et de l'assainissement entreprend en 2022 le renouvellement de la conduite d'eau et de ses branchements sur plus de 90 % du linéaire, une conduite d'eau qui en avait bien besoin.

C'est donc dans une logique d'opportunité qu'Amiens Métropole propose d'accompagner ces travaux de changement de canalisations par la requalification et la modernisation de la rive Sud de la rue impactée sur 500 mètres de long environ au droit du cimetière de la Madeleine :

- en élargissant le trottoir actuel avec revêtement drainant,
- en modernisant l'éclairage public en diodes électroluminescentes,
- et en implantant un nouvel alignement d'arbres, des hêtres fastigiés qui ont été retenus, et évidemment reconstituant du stationnement en long sur tout le long de la voie,
- et en créant une piste cyclable bidirectionnelle en revêtement drainant en continuité du trottoir.

Les travaux donc qui démarrent vont s'étendre jusqu'à la fin de l'année et peut-être tout début de l'année 2023.

Il convient donc ici d'approuver ces aménagements ainsi que la convention de fonds de concours à intervenir avec la ville d'Amiens, qui participerait à la hauteur de 30 % des dépenses HT, soit 213 750 €.

MME FOURE : Et on a hâte que les travaux soient terminés parce qu'effectivement ils durent longtemps compte tenu de l'importance de ces travaux. Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Mais c'était justement l'objet de mon intervention et des travaux occasionnent toujours des mécontentements. Les travaux qui nous ont été présentés en commission sont de bon augure. Les perspectives qui nous ont été montrées font penser que l'aménagement sera de grande qualité et c'est tant mieux.

Mais là, vraiment, sur cette période de travaux qui est longue, qui avait commencé en plus par un abattage d'arbres, on sait que ça ne fait jamais plaisir, j'ai la sensation qu'il y a un manque de lien entre les habitants et nos services. Alors peut-être que je me trompe, si c'est le cas dites-le-moi, mais ils se sentent un petit peu sans information, abandonnés et confrontés à leur désarroi de tous les jours en disant : « Voilà on n'a aucune info de la mairie, on ne sait pas ce qui se fait, on est laissés à l'abandon sans information. »

MME FOURE : Clément STENGEL.

M. STENGEL : Oui. Merci, Madame le Maire. Peut-être pour répondre : il n'y a pas de discontinuité en proximité puisque j'ai eu l'occasion de rencontrer les riverains de la rue Saint-Maurice le 28 juillet, lors d'une réunion technique sur site. Moi, je préfère les réunions techniques de terrain dans la rue plutôt que des réunions en salle. Ça permet de rencontrer directement les habitants.

Alors, la première des choses, pour répondre à Monsieur DESCHAMPS, c'est que l'abattage des arbres, il n'a pas été douloureux puisque l'ensemble des habitants présents, ils ont été heureux qu'on abatte l'ensemble des peupliers qui étaient une vraie plaie, soyons... il faut le dire clairement. Des fois il y a des abattages d'arbres qui ne font pas plaisir mais là, les peupliers en question avaient des racines qui déformaient les trottoirs, qui ont notamment

endommagé la canalisation et le fait qu'ils aient été abattus et qu'ils sont remplacés par une autre espèce d'arbres, ça a été un vrai soulagement pour les riverains. Premier point.

Le deuxième point, ça a permis de faire le point avec l'ensemble des riverains sur leurs différentes inquiétudes. D'abord, le fait de maintenir le stationnement, ce qui est un engagement. Le fait de voir aussi avec les deux entreprises qui sont sur place, des entreprises de pompes funèbres qui travaillent bien, en face du cimetière de La Madeleine, de manière à les rassurer sur les accès livraison et de voir avec les services, qui étaient présents, ce qui pourrait être fait. De même, avec le revêtement.

Alors, en effet, les travaux, ils sont longs, on le regrette, c'est très clair. Je pense que le comité de quartier a joué un rôle très important d'information, de relais d'informations tant par la diffusion d'informations sur les réunions publiques et les travaux qui sont donnés.

Et je rends aussi hommage aux services. Je pense que la communication a fait de gros progrès notamment sur l'affichage in situ. Si vous allez sur place, dans la rue Saint-Maurice, vous verrez des grands panneaux où tout est expliqué sur l'ensemble de la durée des travaux, sur ce qui peut être fait et donc évidemment nous répondons en allant, on continue à le faire quand il y a des améliorations à faire.

Je ne dis pas que tout est parfait, bien entendu. Monsieur DESCHAMPS a absolument raison : c'est notre rôle de rester à l'écoute en cas de problématiques sur l'accessibilité tant aux véhicules que sur les problématiques que donnent les chantiers. Et je trouve que dans ce cas-là, je crois que l'immense majorité a bien compris qu'il s'agissait d'améliorer tant les problématiques de fuites et de canalisations d'eau qui sont réelles, je crois que ça a été très clairement annoncé, très clairement dit, et a bien compris aussi toutes les étapes, en tout cas nous y sommes le plus vigilants. C'est tout le travail de la proximité et c'est tout le travail que nous avons en complémentarité avec Annie VERRIER sur ce dossier.

MME FOURE : Bruno BIENAIMÉ.

M. BIENAIME : Oui. Merci, Madame le Maire.

Alors, c'est surprenant, Monsieur DESCHAMPS, la façon dont vous rencontrez les Amiénois. Vous nous racontez à peu près toujours la même chose : j'ai rencontré les Amiénois, ils m'ont expliqué que... Figurez-vous qu'avec Clément, le jour où on a commencé à abattre les arbres, on a passé une demi-journée pratiquement à rencontrer tous les Amiénois de la rue. Tout le monde était content. Donc, moi, je vous invite à aller rencontrer les vrais Amiénois et pas ceux que vous imaginez.

Ensuite, par rapport aux arbres, bien évidemment qu'on n'est jamais contents de couper des arbres. Mais je vous rappelle qu'à chaque fois que l'on coupe un arbre, on le change, et là, dans la rue, en plus, on a choisi des variétés qui sont des variétés locales et en plus des variétés différentes, ce qui nous permettra d'anticiper complètement le réchauffement climatique.

MME FOURE : Merci beaucoup. Je précise que les travaux, ça a été indiqué dans une réunion récente à laquelle j'assistais, nécessitaient la fermeture complète de la rue Saint-Maurice pendant une période. C'était la partie sur les travaux d'eau parce que là, on ne peut pas faire autrement. En revanche, la partie travaux de voirie fait l'objet d'une alternance de circulation de manière à ce que ça génère moins de difficultés pour les riverains. Et je pense que les personnes qui ont été le plus gênées par les travaux, ce sont les personnes qui, n'habitant pas le quartier, empruntent cette rue, cette route parce qu'eux effectivement ont été bousculés dans

leurs habitudes et heureusement qu'il y a eu ce qu'on appelle la com in situ pour leur expliquer combien de temps devaient durer les travaux parce que sinon, eux, on n'a pas le moyen de les joindre. Ça peut être des personnes qui habitent à 5-10-15-20-30 kilomètres d'Amiens et qui ont l'habitude de passer par-là pour aller sur leur lieu de destination et notamment leur lieu de travail.

Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Oui. Madame le Maire, merci de me redonner la parole parce que j'ai été mis en cause par votre adjoint, une fois de plus. Ça devient régulier. Vous avez noté que j'ai été très correct depuis le début de ce conseil en posant des questions avec sérénité, avec calme pour avoir des approfondissements sur les sujets. Il ne manque jamais d'être dans l'invective, c'est fort dommage. C'est fort dommage parce qu'en plus d'être dans l'invective, je pourrais lui rappeler qu'il a menti aux Amiénois sur le tarif d'une prairie il y a quelque temps.

Donc, on n'est pas là pour faire un match de boxe. Je voudrais simplement, si vous voulez bien, après le conseil, un autre moment, le rappeler à la raison. Nous sommes ici pour travailler les dossiers. Si je dis que j'ai rencontré des Amiénois et qu'ils me disent qu'ils ne sont pas contents, je sais que ça peut l'embêter peut-être mais après tout ce n'est pas important. Moi, je retiens quand même de son intervention que les Amiénois de la rue concernée sont hyper contents des travaux. Voilà. Qui vit dans le monde réel ? Je pose la question.

Merci, Madame le Maire.

MME FOURE : Un mot à mon tour pour vous dire qu'effectivement vous vous êtes comporté depuis le début de conseil de manière correcte, mais vous n'avez pas pu vous empêcher, là, dans le propos que vous venez de tenir, de vous rendre de nouveau donneur de leçons, et c'est vrai que c'est un peu pénible. On en a un petit peu assez par moments de ce comportement. Voilà. Donc, je le dis avec beaucoup de sérénité, beaucoup de calme, je n'ai pas du tout envie de m'énerver, mais je pense que chacun peut constater que Bruno BIENAIMÉ n'a jamais dit que les habitants étaient contents des travaux.

Ce que j'ai entendu, et je pense que la bande qui enregistre le conseil pourra le constater, ce qu'il a dit, c'est que les Amiénois concernés, les habitants de la rue étaient satisfaits de l'abattage des peupliers et du remplacement de ces peupliers par d'autres espèces d'arbres. Moi, c'est ce que j'ai entendu et je pense que j'ai une ouïe de qualité et en plus je suis proche de Bruno BIENAIMÉ, donc je ne pense pas avoir mal compris ce qu'il disait.

Donc, on passe au vote sur cette délibération.

ADOpte

Observations :

Mme DESBUREAUX et Mme DELATTRE (pouvoir à Mme DESBUREAUX) ont voté contre.

26 - ZAC GARE LA VALLEE. LOTISSEMENT INDUSTRIEL RUE DEJEAN. SUPPRESSION DU CAHIER DES CHARGES DU LOTISSEMENT ET DES CAHIERS DES CHARGES PARTICULIERES.

MME FOURE : Dans le cadre du développement de la ZAC Gare La Vallée, et en vue d'être en concordance avec les objectifs de la ZAC, je vous propose d'approuver la suppression du cahier des charges du lotissement Dejean et la suppression du « cahier des charges particulières »

annexé dans les actes de vente des terrains mentionnés dans la délibération, ceux-ci étant devenus caduques.

Y a-t-il des observations ? Non.

ADOpte A L'UNANIMITE

27 - MANDATS SPECIAUX. INVITATION A DORTMUND A L'OCCASION DU 60EME ANNIVERSAIRE DU JUMELAGE.

M. GEST : Ce point concerne le 60^{ème} anniversaire du jumelage avec Dortmund. C'est un peu le match retour, si je puis m'exprimer ainsi, puisque nous avons eu la venue d'une délégation il y a quelques mois avec entre autres l'installation du fameux rhino sur la place devant la maison de la culture.

Là, nous sommes conviés, le maire de Dortmund a convié Madame le Maire avec une délégation pour des manifestations correspondant au jumelage et en plus, comme il le fait chaque année, de réunir ses 9 villes jumelées.

Et donc à cette occasion, nous demandons un mandat spécial pour qu'une délégation composée de Brigitte FOURÉ, moi-même, Jean-Christophe LORIC, Anne VERRIER, Benoît MERCUZOT, Paul-Éric DÉCLE, Valérie DEVAUX, Guillaume DUFLOT, Pierre SAVREUX, Madame Isabelle SAVARIEGO représentent la ville d'Amiens. Les frais nécessaires, qui doivent tourner autour de 3 500 €, seront supportés par la ville d'Amiens, conformément à la loi.

MME FOURE : Donc, une délégation importante parce que le 60^{ème} anniversaire c'est... y attache beaucoup, beaucoup d'intérêt et eux-mêmes sont venus avec une délégation nourrie, je vais dire, au printemps dernier.

Pas d'observation(s) ? Alors, on passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

28 - CITOYENNETE, EGALITE ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS. 2^{EME} REPARTITION. ANNEE 2022.

MME GALLIOT : Alors, la collectivité accompagne et apporte un soutien financier aux nombreux projets associatifs menés dans le cadre de la citoyenneté, de l'égalité et de la lutte contre les discriminations.

Pour l'année 2022, je vous propose d'approuver une deuxième répartition de subventions au profit de l'Association Amiens Métropole Volley-Ball, à hauteur de 900 €, et de l'Association de Soutien à l'Université Populaire d'Amiens, pour un montant de 800 €.

L'Association Amiens Métropole Volley-Ball favorise l'intégration des filles dans le sport et l'Association de Soutien à l'Université Populaire d'Amiens organise un cycle annuel de rencontres dans le cadre des débats "Pensez notre présent".

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Alors, on passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

29 - PROJET QUARTIERS FERTILES ANRU. CONVENTION DE CO-FINANCEMENT.

M. BIENAIME : Donc, dans le cadre de l'appel à projets national ANRU qui s'intitule « les quartiers fertiles », le projet de la ville d'Amiens a été retenu en octobre 2021.

Il porte sur le développement d'une micro ferme urbaine sur la plaine Varlin au sein du quartier d'Étouvie.

Je rappelle également que c'est l'une des propositions qui a été faite pour le pacte sur la transition écologique.

Donc, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage permettra de fiabiliser la définition du projet, d'en préciser les enjeux économiques et sa faisabilité. Elle pourra être cofinancée par la Caisse des Dépôts et consignations dans le cadre de l'appel à projets.

Toutefois, le versement de la subvention par la Caisse des Dépôts nécessite la signature préalable d'une convention de cofinancement Caisse des Dépôts / ville pour cette étude et la Caisse des Dépôts s'engage à verser à la réalisation du projet 50 % du montant, soit 12 500 €.

Donc, je vous demande d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ?

ADOpte A L'UNANIMITE

30 - FETE DES TERRASSES. ASSOCIATION TERRASSES DES BORDS DE SOMME. SUBVENTION. ANNEE 2022.

M. BIENAIME : Dans le cadre des activités maraîchères, sociales, culturelles et de loisirs, l'association Les Terrasses des Bords de Somme propose des événements favorisant les liens entre les hommes dans un environnement naturel préservé.

En 2022, l'association prévoit d'organiser une « Fête des terrasses » afin de développer la convivialité et la curiosité autour du bien-être, de la musique et de la culture maraîchère.

Compte tenu de l'intérêt de cette opération pour sensibiliser le public à la transition écologique, Amiens souhaite apporter l'aide financière de 1 500 € sollicitée par l'association en vue de l'acquisition des fournitures et prestations nécessaires à cet événement.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? On passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

31 - RUE EDMOND FONTAINE. TERRASSES DES COMMERÇANTS. ANNULATION DES DROITS DE PLACES.

MME LAVALLARD : Donc, il s'agit d'annulation de droits de terrasses pour les exploitants de terrasses LE DELIRIUM, MY GOODNESS et NEUF 3/4 de la rue Edmond Fontaine, qui ont fait valoir, d'une part, l'absence d'aménagement et de mise à disposition de mobilier urbain nécessaires à la pleine exploitation de leur terrasse et, d'autre part, l'impact particulier de la crise sanitaire sur leur secteur d'activité.

Je vous propose ainsi d'approuver l'annulation des factures d'occupation du domaine public concernant les terrasses pour les années 2019 et 2020, quand nous étions en pleine crise sanitaire, dont le montant s'élève pour ces deux années à 21 167,83 €.

MME FOURE : Merci. J'en profite pour dire que depuis les aménagements qui ont été réalisés sur le parapet de la Somme, le calme est revenu, on peut dire, dans la rue Edmond Fontaine.

Y a-t-il des observations ? Alors, on passe au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations : M. PRADAT, Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. DÉCAVÉ, BARA, VOULMINOT (pouvoir à M. DÉCAVÉ), Mmes DESBUREAUX, DELATTRE (pouvoir à Mme DESBUREAUX) se sont abstenus.

32 - CHAMBRE SYNDICALE DES COMMERÇANTS NON SÉDENTAIRES DE LA SOMME. SUBVENTION. ANNEE 2022. CONVENTION.

MME LAVALLARD : Donc, ensuite c'est une subvention. Afin de promouvoir les marchés de plein-vent sur le territoire communal commercial, la ville d'Amiens entend soutenir la Chambre Syndicale des Commerçants Non Sédentaires de la Somme, seule organisation de défense professionnelle du commerce non sédentaire présente et active dans notre département, dont le rôle premier et essentiel est la défense des intérêts généraux du commerce non sédentaire et de ses adhérents.

Dans ce cadre je vous propose d'approuver, comme d'habitude de toute façon, le versement d'une subvention de 10 000 €, et de valider l'autorisation de la signature de la convention afférente.

Peut-être aussi une petite info : fin octobre, ils vont organiser un marché des enfants pour que... vous pouvez être attentifs à la communication qui va bientôt être diffusée. Ça va faire participer tous les enfants, qui le souhaitent, à un petit marché.

MME FOURE : Oui. Donc, ce n'est pas les enfants qui vont être mis sur le marché, rassurez-vous.

MME LAVALLARD : Non, non !

MME FOURE : Un marché à destination des enfants, comme...

MME LAVALLARD : Ce n'est pas une vente d'enfants. Non, non, non ! C'est les enfants qui vont participer. Ils vont être à la fois parfois commerçants, parfois acheteurs. Ils vont, avec de la fausse monnaie, on va leur faire faire des rôles un petit peu ludiques. Voilà.

MME FOURE : Avec de la monnaie adaptée.

MME LAVALLARD : Des jetons ou des... voilà.

MME FOURE : Non. Mais je pense que tout le monde a juré de faire tourner en rond Nathalie LAVALLARD.

On va passer au vote si vous voulez bien.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

M. DESCHAMPS, M. MELNISANCOT (pouvoir à M. DESCHAMPS), Mmes BELLINA et VAGNIEZ, Mme CHAUVEAU se sont abstenus.

33 - FEDERATION DES ASSOCIATIONS DE COMMERÇANTS DU CENTRE-VILLE D'AMIENS. SUBVENTION. ANNEE 2022. CONVENTION.

MME LAVALLARD : Alors, il s'agit encore d'une subvention, donc pour cette fois-ci la Fédération des Associations de Commerçants du centre-ville qui assure le rôle d'interlocuteur unique des groupements de commerçants du centre-ville, et favorise les échanges entre les associations.

Elle mobilise les moyens techniques, humains et financiers dans le cadre de l'organisation ou de la participation à des opérations de promotion et à des actions commerciales.

Tout au long de l'année 2021, ce sont 4 opérations majeures qui ont été déployées dont le Marché de Noël permettant ainsi de maintenir une popularité incontestable de la ville dans toute la France et à l'étranger.

Je vous propose de répondre favorablement à la sollicitation de la fédération en lui accordant une subvention de 120 000 €.

Il convient également d'approuver la convention à intervenir et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? Si, Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Oui. Madame le Maire, on vote tous les ans cette subvention qui n'a pas évolué depuis de nombreuses années. Je me demande s'il n'y a pas une réflexion à avoir sur l'utilisation de cet argent ou sur l'augmentation à faire de cette subvention. Nathalie LAVALLARD l'a dit, en tout cas elle a cité une des actions phares gérée et organisée par la Fédé, à savoir le Marché de Noël. Ça ne suffit plus.

Aujourd'hui, le commerce de centre-ville a bien changé, ne serait-ce qu'en quelques années, en très peu d'années, en très peu de temps, on constate tous, si on est objectifs, que notre zone piétonne change et pas dans le bon sens. Elle change en termes de commerces qui s'en vont, d'autres qui arrivent, qui apportent moins de valeur ajoutée. Elle change en termes de fréquentation, de sécurité. Elle change en termes de propreté. Elle change aussi parce qu'elle vieillit, notre zone piétonne, elle a plus de 30 ans.

Et pour toutes ces raisons, je souhaite l'installation, la mise en place rapide d'assises du commerce de centre-ville.

L'objectif c'est d'être dans la co-construction. C'est de ne pas faire de bataille de clocher. C'est de travailler ensemble, majorité et groupe minoritaire, de s'asseoir autour d'une table en invitant les acteurs du commerce, en invitant la Fédé, en invitant les polices nationale et municipale, en invitant les bailleurs, les propriétaires de fonds de commerce, en invitant aussi les agents immobiliers spécialisés dans la vente et la revente de pas-de-porte, parce que ce n'est qu'en travaillant ensemble, ce n'est qu'en comprenant les difficultés des uns et des autres que nous pourrions utiliser les outils qui sont à notre disposition, et nous en avons, nous avons déjà utilisé, il y a quelques années, le PLU pour interdire certains types de commerce. Il y a d'autres outils. Et c'est en mettant en place ces assises du commerce de centre-ville mais plus globalement qui pourraient être des assises du centre-ville que nous pourrions travailler ensemble.

Donc, je vous fais cette demande, Madame le Maire, et j'ai hâte de savoir quelle suite vous allez y donner et si vous partagez le constat que j'ai fait sur le changement que nous constatons de cette zone piétonne depuis quelques mois maintenant.

MME FOURE : Alors, on ne vous a pas attendu pour travailler avec les différents intervenants. Vous en avez oublié un qui est majeur : c'est la chambre de commerce d'Amiens. Mais donc, on ne vous a pas attendu pour avoir une réflexion avec l'ensemble des intervenants sur le sujet.

Je ne pense pas nécessairement que ce soit en faisant des assises du centre-ville qu'on règle les questions qui se posent.

Je voulais simplement rappeler que certes le commerce connaît une évolution, pas seulement dans notre ville, mais dans toutes les villes de France et de Navarre. Je constate que, par exemple, dans les villes moyennes, je ne vais pas citer d'exemple parce que je ne voudrais pas... comment... stigmatiser telle ou telle commune. Mais dans les villes moyennes, les centres villes commerçants sont en perte de vitesse. Dans les grandes villes comme Amiens, ce n'est pas le cas, Dieu merci ! Nous nous en réjouissons. J'en veux pour preuve que, par exemple, sur la place de l'Hôtel de Ville, un commerce qui était fermé depuis de très longues années, parce que je pense que le propriétaire ne recherchait pas précisément de nouvel occupant, a trouvé preneur. Je parle de l'ancien magasin Comtesse du Barry. Je vous signale que deux commerces, deux autres commerces fermés depuis très peu, France Loisirs et un autre, rouvrent, l'un prochainement, le 26 septembre, donc lundi prochain, et l'autre fait l'objet de travaux. Donc moi, je me réjouis que les commerces qui sont vacants trouvent preneur très vite.

Pour autant, ça ne veut pas dire qu'il ne faut pas effectivement travailler sur la question du commerce dans nos villes.

Le commerce évolue énormément, énormément, parce qu'il connaît la concurrence du e-commerce et on le sait tous. Donc, on constate dans toutes les villes qu'il y a une baisse du nombre de commerces de vêtements, par exemple, et en revanche une augmentation, et c'est général dans toutes les grandes villes, du nombre de commerces de bouche, et notamment de restaurants, y compris les restaurants je vais dire nouvelle formule, pour ne pas stigmatiser, pour ne pas utiliser de termes qui ne soient pas français, mais je pense que vous avez tous compris ce que je voulais dire. On a, par exemple, alors, là, je suis obligée d'utiliser le terme anglais parce que c'est le nom de l'enseigne, Starbucks qui s'installe à Amiens et donc les opérateurs ont demandé à me rencontrer. Je les rencontre avec Nathalie LAVALLARD, c'est peut-être la semaine prochaine, en tout cas tout prochainement. Donc, je pense qu'on peut... je ne cite pas cette enseigne comme étant un modèle du genre, ce n'est pas ça. Ce n'est pas ça mon propos, mais c'est pour vous dire que notre ville attire des enseignes qui existent un peu partout dans les grandes villes de France.

Donc, nous sommes attentifs bien sûr à ce sujet du commerce de centre-ville, mais je tiens à dire, à affirmer fortement que notre centre-ville est très vivant, Dieu merci, avec des commerçants qui sont de qualité et qui ont, comment, des idées pour innover, développer, etc. Et je me réjouis que notre centre-ville, contrairement à ce que disent certains ou à l'image qui est véhiculée parfois, je me réjouis que notre centre-ville soit extrêmement vivant, même si effectivement on a des soucis avec des personnes sans domicile fixe qui squattent certaines bandes du centre-ville, c'est vrai.

Je remercie la police municipale et la police nationale du travail qu'ils font depuis déjà plusieurs semaines pour faire en sorte que ce phénomène soit, si ce n'est supprimé, parce qu'il y a de la pauvreté à Amiens, c'est vrai, mais pour qu'il soit en tout cas, comment dirais-je, encadré et que chacun puisse trouver dans le centre-ville ce qu'il vient y chercher et que surtout tous les habitants de notre ville et bien au-delà puissent très facilement circuler dans ce centre-ville et venir... comment... l'utiliser. Il y a, je crois que c'est chaque jour, autour de 25 000 personnes qui passent par la zone piétonne de notre ville, je le dis. Je ne parle pas de la période du Marché de Noël où évidemment les chiffres sont beaucoup plus importants. Mais je pense qu'il faut dire qu'on a un centre-ville qui est vivant mais qu'il faut qu'on soit attentifs à cette évolution

du e-commerce effectivement. Et on y veille avec la Fédération des Commerçants, avec l'association des commerçants non sédentaires et avec l'ensemble du monde commerçant.

Voilà ce que je pouvais vous dire à l'instant où je vous parle, mais c'est un sujet auquel on s'attache, donc... j'allais dire avec les deux Nathalie parce que souvent c'est Nathalie LE CLERCQ et Nathalie LAVALLARD qui sont en première ligne sur ces sujets-là : l'une en tant que chargée du commerce et l'autre en tant que chargée du centre-ville. Mais je peux vous dire qu'on y est extrêmement attentifs.

Nathalie, tu voulais rajouter ?

MME LE CLERCQ : Moi, je voulais intervenir surtout pour le nettoyage et ce que vous dites. La propreté du centre-ville, c'est notre priorité et nos agents commencent dès 5 heures du matin dans chacun leurs différents domaines, c'est-à-dire avec des laveuses, ce que l'on appelle aussi des gloutons que vous voyez dans le centre-ville, les manuels qui font un gros, gros travail aussi. Et donc, ça, plusieurs fois par jour.

Et je sais que beaucoup m'ont dit qu'ils n'appréciaient pas trop ce que vous disiez et que pour eux, ils considéraient ça comme un manque de reconnaissance parce qu'ils faisaient tout justement pour que le centre-ville soit propre et il l'est dans la majorité. Les SDF qui salissent, bon... souvent, bon, ce n'est pas de la faute des agents du nettoyage qui font vraiment le maximum pour avoir une voie piétonne propre. Voilà, je voulais intervenir surtout pour le nettoyage et sur ce que les agents du nettoyage m'avaient dit et qu'ils n'appréciaient pas trop ce manque de reconnaissance pour eux.

MME FOURE : Quoi qu'il en soit... oui, Nathalie LAVALLARD, cette fois, vas-y.

MME LAVALLARD : Oui. Je voulais confirmer, Madame le Maire, que le centre-ville est quand même un des plus dynamiques dans les villes de même taille avec un taux de vacance très faible. Effectivement, les commerçants sont... mais ça suit une tendance nationale.

Et aussi des assises, c'est un petit prétentieux de faire des assises, c'est un petit peu grandiose. Il y a beaucoup de réunions qui sont en cours, prochainement avec des commerçants réunissant la CCI, la CMA, les deux polices, les DSP et plusieurs adjoints avec tous les commerçants de certaines rues. Il va y avoir aussi, qui sont en train d'être montées, des réunions avec tous les immobiliers d'entreprise et de commerce, tous les spécialistes. D'autres réunions, on a reçu aussi, avec les problèmes de livreurs, donc on a reçu deux plateformes avec ma collègue Nathalie. Il y a plein de choses qui se font.

Après, il y a aussi... on a la connaissance de quelques futures ouvertures qui sont très positives, mais on n'est pas, nous, à la recherche du scoop, on laisse faire les choses. On laisse dans le privé ce qui est dans le privé et on attend sagement qu'ils aient fini un petit peu leurs accords. Voilà.

Je trouve aussi que nous avons un centre-ville quand même très positif et dynamique.

MME FOURE : Hubert DE JENLIS.

M. DE JENLIS : Oui. Je n'avais pas prévu d'intervenir, mais je vais quand même intervenir parce que ces discussions me remémorent une triste photo que Monsieur DESCHAMPS a publiée sur ses réseaux où on voyait une personne sans domicile fixe en train de soulager ses besoins et je trouvais que cette photo était extrêmement choquante. Extrêmement choquant de publier un

sans domicile fixe en train de faire ses besoins, je trouvais ça mais vraiment le comble, mais le comble de l'horreur, ça, c'était vraiment du voyeurisme inqualifiable.

Et je trouvais en même temps cette photo choquante parce que c'est vraiment mal connaître le sujet qui nous préoccupe au quotidien dans l'équipe municipale des personnes sans domicile fixe, parce qu'à vous écouter, d'un coup de baguette magique, il suffirait de prendre des arrêtés et hop les problèmes des SDF seraient réglés et il n'y aurait plus du tout de personnes dans le centre-ville d'Amiens. Je ne sais pas ce que vous allez en faire. Est-ce que vous allez les mettre dans un bus, les emmener dans une commune voisine ? Je ne sais pas si vous allez mettre des PV avec des arrêtés anti-mendicité ou autres, sachant que les PV ne seront jamais réglés.

C'est un sujet qui est trop important parce qu'il touche la misère humaine, qui est trop important pour être médiatisé sur des réseaux sociaux pour faire votre publicité. J'ai trouvé ça malsain. Franchement malsain !

Alors, on rediscutera du sujet des sans domicile fixe, mais sincèrement apprenez à connaître tous les contours de ce sujet et si vous avez des solutions miracles, je vous remercie de me les adresser.

MME FOURE : Renaud DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Monsieur DE JENLIS, je me contrefiche de ce que vous pensez. Je me contrefiche de ce que vous pensez. Occupez-vous de gérer la délégation qui vous est confiée par le maire. Vous le faites, jusqu'à présent, très mal.

Donc, Madame le maire...

M. DE JENLIS : Vous me donnez combien ?

M. DESCHAMPS : Madame le Maire...

M. DE JENLIS : J'ai combien sur 20 ?

MME FOURE : Attends ! Attends !

M. DESCHAMPS : Madame le Maire...

MME FOURE : Hubert, tu répondras après.

M. DESCHAMPS : A souvent l'occasion de me dire que je suis donneur de leçons. Je pense qu'elle en a deux bons spécimens à sa droite.

Je crois que vous êtes déconnecté de la réalité, Monsieur DE JENLIS. Vous ne... vous n'imaginez pas un seul instant ce que vivent les commerçants de la rue de Noyon au quotidien. Allez les voir ! Allez les voir et vous verrez : déjà cette personne n'est pas SDF. Si vous étiez vraiment en connaissance du sujet, vous le sauriez. Et si vous approuvez qu'une personne sorte son sexe devant des enfants qui se promènent dans la rue avec leurs parents et si vous approuvez cette méthode, c'est que vous êtes vraiment déconnecté de la réalité.

Alors, je me passerai à l'avenir de vos commentaires. Vous feriez bien de, je le redis vraiment, parce que votre début de mandat en termes de gestion de la sécurité est catastrophique. Catastrophique !

MME FOURE : Merci, Monsieur DESCHAMPS, pour cette nouvelle... ce nouvel exemple de votre, de vos prétendues qualités de pédagogue et d'institut de maternelle probablement parce que vous prenez mes collègues pour des élèves à qui vous donnez des bons points ou des mauvais points.

D'ailleurs, je constate que c'est plus les mauvais points que les bons points, mais bon ça, c'est une déformation. Vous ne pouvez pas vous empêcher. C'est vrai qu'il n'y a que vous qui savez faire, il n'y a que vous qui connaissez.

Je suis désolée mais un tout petit peu, un tout petit peu de réalisme. Voilà. Je pense que... voilà.

Madame BELLINA m'a demandé la parole.

MME BELLINA : Je voulais juste préciser à Monsieur DE JENLIS que la photo n'a pas été prise par notre groupe mais a été adressée à notre groupe par les commerçants qui voient ça tous les jours. On a rencontré, avec Monsieur DESCHAMPS, plusieurs commerçants de la rue de Noyon et je peux vous dire qu'ils sont vraiment en insécurité.

MME FOURE : Madame BELLINA, je vais vous répondre que je suis cliente de certains de ces commerçants et je ne vous ai pas attendue, ni Monsieur DESCHAMPS, pour savoir de quoi il retourne. J'ai eu entre les mains une pétition. Je l'ai eue. Ce n'est même pas moi qui l'ai eue, pardon, erreur. Nathalie LAVALLARD a eu une pétition des commerçants de la rue de Noyon 15 jours après l'article publié par *Le Courrier picard*. Ce qui veut dire précisément que la pétition a été envoyée d'abord au *Courrier picard* et ensuite seulement 15 jours plus tard à l'adjoite en charge du commerce.

Ah ! non, vous pouvez dire non, Madame BELLINA. Je sais. Je sais même qui l'a envoyé, la pétition, parce que je suis cliente dans ce commerce, donc je connais parfaitement la situation. Voilà.

Donc, je pense qu'il faut raison garder. Il y a des sujets qui sont à traiter. Il y a des sujets qui se traitent de manière médiatique, en tout cas il y a ceux qui choisissent de traiter les sujets de manière médiatique et puis il y a les besogneux, et je me reconnais dans ceux-là, qui, eux, s'attellent aux vrais problèmes et essaient de les régler dans la discrétion parce que parfois c'est beaucoup plus efficace de le faire dans la discrétion. Tout l'essentiel, c'est qu'on arrive à trouver la solution la plus efficace avec l'ensemble des intéressés et ça ne se fait pas en claquant dans les doigts et ça ne se fait pas à grand renfort médiatique.

Hubert DE JENLIS a été mis en cause, donc je lui passe la parole.

M. DE JENLIS : Oui. Très simplement, peu m'importe qui a pris la photo. Celui qui porte la responsabilité, c'est celui qui l'a publiée. Savoir si c'est Pierre, Paul, Jacques qui a pris la photo, sincèrement pour moi, ce n'est pas le sujet. Ce qui m'importe, c'est celui qui la publie.

Ensuite, j'ai remarqué que Monsieur Renaud MAJAX, pardon, Renaud DESCHAMPS, une fois de plus a fait une belle pirouette parce qu'il ne répond jamais sur le fond. C'est toujours sur la forme.

Je vous ai dit, attendez, je vous ai parlé du sujet des sans domicile fixe et de l'extrême complexité de ce sujet. Vous ne m'avez rien répondu sur le sujet. Moi, j'attends vos propositions, savoir ce que vous allez faire pour faire en sorte que les sans domicile fixe ne soient plus dans le centre-ville d'Amiens. Ça m'intéresse énormément.

Après, bon, on est passés du Renaud MAJAX au Renaud MARTIN à l'école des fans qui nous donne des notes, des notes. Bon. J'ai eu une mauvaise note aujourd'hui, j'espère que mon examen se passera mieux la prochaine fois.

Mais en tout cas, je vous demande un peu plus de modestie, un peu plus d'humilité et puis arrêtez un peu de faire de la démagogie sur les réseaux sociaux, c'est franchement déplacé.

MME FOURE : Bien. On va passer aux choses sérieuses en votant la subvention puisqu'au départ c'est la subvention à la Fédération des Associations de Commerçants du centre-ville d'Amiens et le moment venu nous reviendrons évidemment sur les sujets sérieux et qui méritent attention, dont nous venons de parler les uns les autres. Mais encore une fois, les sujets sérieux, il faut les traiter sérieusement et ce n'est pas à coups de médiatisation qu'on les règle, sinon ça se saurait.

Donc, on passe au vote sur la délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

34 - CONVENTION GENERALE DE STATIONNEMENT PUBLIC PAYANT. PARCS DE STATIONNEMENT HOTEL DE VILLE ET LES HALLES. CONTRAT DE CONCESSION. AVENANT N° 5.

M. RIFFIOD : Un sujet important mais peut-être moins polémique. C'est la convention générale de stationnement public payant.

Donc, le contrat de concession nommé, lors de la signature, "Convention Générale de Stationnement Public Payant", a été signé en mai 91 avec la Société Amiénoise de Stationnement, la SAS.

Ce contrat confiait notamment la construction et l'exploitation de deux parcs de stationnement que sont celui de l'Hôtel de Ville et des Halles.

Il convient ici de préciser les échéances d'exploitation pour les raisons suivantes.

En effet, la SAS considère que l'échéance d'exploitation de ces deux parcs est identique, à savoir le 30 novembre 2022.

Or, selon les services de la collectivité, ces échéances sont légèrement différentes : le 6 décembre 2022 pour l'un et le 16 mars 2023 pour l'autre.

C'est pourquoi afin de faire coïncider ces dates et par ce biais faciliter les opérations de clôture de contrat de concession, il est proposé de fixer l'échéance commune aux deux exploitations au 31 décembre 2022 et donc de procéder à l'adoption d'un avenant, le n° 5, à la convention générale de stationnement public et d'autoriser Madame le Maire à le signer et à prendre en charge l'exécution de cette délibération.

Merci.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Donc, on passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

35 - SEMOP AMIENS ENERGIES. RESEAU DE CHALEUR. AVENANT N° 5.

MME RODINGER : Le contexte actuel, la hausse des prix de l'énergie, la prise de conscience de l'importance de l'indépendance énergétique, l'augmentation de la vulnérabilité et de la précarité énergétique, vient démontrer la pertinence de la démarche de la transition énergétique de la ville d'Amiens et d'Amiens Métropole.

En effet, la collectivité a engagé de nombreuses démarches pour anticiper les problématiques à venir, notamment sur la rénovation de son patrimoine et le respect des obligations du décret tertiaire et plus largement sur le développement des énergies renouvelables, des initiatives sont prises pour engager la rénovation du patrimoine et des parkings, propriété de la ville, par exemple.

Je vous propose, là, d'aborder les trois projets de ce conseil qui concourent à nos objectifs de transition énergétique.

D'abord, il s'agit effectivement de présenter l'avenant 5 du réseau de chaleur Amiens Energies.

En premier, l'avenant 5 de la délégation de service public est confié donc à Amiens Energies, suite à l'atteinte des objectifs fixés pour la période initiale de commercialisation et alors que le prix du gaz augmente considérablement et que sa disponibilité pourrait devenir aléatoire, la ville d'Amiens et Amiens Energies ont convenu qu'il est à nouveau nécessaire de modifier le contrat de Délégation de Service Public pour engager une nouvelle phase de développement et de verdissement du contrat.

D'abord, une nouvelle phase de développement avec 25 kilomètres d'extension supplémentaires par rapport aux 50 kilomètres existants. De nouvelles branches vont voir le jour, à savoir au niveau de la branche du zoo, la Hotoie, Sainte-Anne, Saint-Acheul, hôpital Nord, Saint-Ladre, Gare la Vallée.

La livraison de chaleur totale en 2025 représentera environ 30 000 équivalents foyer pour 1 900 équivalents actuellement.

Ensuite, après avoir présenté cette nouvelle extension, l'avenant 5 propose aussi une nouvelle phase de verdissement pour porter le taux d'ENR à 70 %, alors qu'il est actuellement à 60 %, avec une nouvelle unité de production biomasse et une nouvelle valorisation d'énergie perdue actuellement avec le raccordement de la STEP de l'EIN, espace industriel Nord, sur la centrale pompe à chaleur d'Ambonne.

Ces projets nécessitent de modifier un certain nombre de dispositions du contrat initial tel que décrit dans le projet de délibération.

Il a été vérifié que ces modifications, dans leur objet ou dans leur montant, sont autorisées par le code de la commande publique ou qu'elles étaient explicitement prévues dès le contrat initial.

Enfin, il est à noter que ces nouvelles phases, cette nouvelle phase de développement prévoit une redevance complémentaire de 187 000 € pour la collectivité, donc les redevances représenteront environ 700 000 € par an en 2025.

Donc, Madame le Maire, afin de mettre à jour les dispositions en termes de tarification, de calendrier, de travaux et de relations avec les abonnés dans le contrat, je vous propose d'approuver l'avenant n° 5 à celui-ci, et d'autoriser Madame le Maire à le signer.

MME FOURE : Merci.

Je précise que les redevances dont nous bénéficions sont fléchées en direction des Amiénois qui ont besoin de rénover leur logement sur le plan énergétique et qui ne peuvent pas nécessairement bénéficier du réseau de chaleur. Donc, la démarche va se poursuivre.

Y a-t-il des observations ? Oui. Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX : Merci, Madame la Maire.

Alors, ici, j'ai un peu l'impression qu'on nous demande de voter sans vraiment savoir ce que l'on vote, pas que ce n'est pas clair mais il y a beaucoup, beaucoup de choses. C'est très riche comme délibération et assez complexe.

Même si le projet est assez conforme à ce qui était prévu dès le départ, c'est innovant, c'est moderne, c'est utile, il n'empêche qu'ENGIE est là et que c'est un sujet de savoir ce que cela va donner sur la facture. Vous nous avez dit en commission que les abonnés allaient être facturés entre 85 et 90 € du mégawattheure. Combien cela coûte-t-il à produire, et s'il y a une différence, où va-t-elle ? Malgré tous les chiffres que l'on nous a donnés, je n'ai pas trouvé cette information dans les documents.

Et à propos de la zone industrielle, vous parlez d'exploiter cette zone pour le réseau de chaleur. Est-ce que vous avez également la volonté politique de passer les réseaux d'eau et d'assainissement de la zone sous compétence métropolitaine ?

Je vous remercie.

MME FOURE : Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Alors, nous, nous sommes favorables au déploiement de ce réseau de chaleur, de l'existant, parce que déjà on constate vraisemblablement que de nombreuses personnes tapent à la porte, nous a-t-on dit en commission, pour être branchées, pour être raccordées. Donc, moi, je crois sur parole ce qui nous a été dit par... c'était Benoît MERCUZOT en l'occurrence.

Cependant, il y a une interrogation que nous avons posée en commission. On nous a dit qu'une réponse allait nous être donnée avant le conseil et je viens de vérifier auprès du service des assemblées : cette réponse ne nous a pas été apportée. Elle concernait l'augmentation des tarifs proposés par Amiens Energies aux clients sur les trois, enfin sur les deux dernières années et sur une perspective pour l'année à venir.

Ce n'est pas une question piège que nous avons posée en commission. C'est pour voir si cette augmentation suit le même cours et la même courbe que l'inflation du gaz ou du tarif réglementé.

Aujourd'hui, je n'ai pas d'élément pour pouvoir prendre une prise de position plus intéressante et plus approfondie sur ce vote.

Donc, si vous avez ces éléments, moi, je suis preneur, parce que je vous dis pourquoi. Il y a une copropriété qui se réunit en ce moment, qui a été raccordée, et là, les copropriétaires me... alors, ils ne m'ont pas interpellé directement, ça m'est revenu par personne interposée, ont l'impression qu'ils n'ont pas forcément fait une bonne affaire. Ils sont très inquiets pour les années à venir.

MME FOURE : Benoît MERCUZOT.

M. MERCUZOT : Oui. Quelques éléments parce qu'évidemment cette question du prix de la chaleur que l'on produit, de la vente, du prix de vente de la chaleur qu'on produit est évidemment essentielle puisqu'évidemment le réseau de chaleur est intéressant du point de vue du verdissement, le fait qu'on évite d'utiliser de l'énergie fossile, mais c'est aussi, et il n'y a pas de... enfin, il faut aussi que ce soit intéressant du point de vue du prix.

Il faut dire que jusqu'à cette période où le prix des énergies fossiles a complètement explosé, le prix était parfaitement compétitif.

Ce qui est arrivé, dans un premier temps, au début de l'année, c'est que le gouvernement a mis en place un bouclier tarifaire qui n'a pas été directement applicable aux abonnés du réseau de chaleur. Et ce n'est qu'après coup que le bouclier tarifaire a été étendu et que ce bouclier tarifaire a eu un effet, puisqu'il y a eu des réfections de factures puisqu'Amiens Energies a reçu l'argent du gouvernement, pour simplifier, et a donc, a pu diminuer la facture des abonnés. Tout cela n'est intervenu qu'au mois de juin.

Et il est vrai que du même coup, au mois de janvier, les abonnés ont reçu une facture qu'ils n'ont pas comprise puisque, au fond, ils se sont dit : mais si j'avais été abonné, comme un particulier, auprès d'un fournisseur de gaz, ma facture aurait été, la hausse de ma facture aurait été limitée, de mémoire, à 4 %.

Si les copropriétés font bien le calcul, elles verront qu'avec ce bouclier tarifaire finalement décidé par le gouvernement, le prix du réseau est compétitif par rapport aux abonnés, j'allais dire classiques, au gaz.

Un deuxième élément doit être souligné, et c'est d'ailleurs pourquoi cet avenant n° 5 est important, en tout cas intéressant pour les abonnés aussi du point de vue du prix, c'est qu'effectivement le réseau ne fonctionne pas, Florence l'a indiqué, avec 100 % d'énergies renouvelables et de récupération. Ce qui veut dire qu'il y a 40 % du prix du gaz mais il n'y a pas que du gaz, il y a aussi de l'électricité pour faire fonctionner ce réseau. Alors, je ne voudrais pas dire de bêtise parce que je n'ai plus en tête le nombre de mètres cubes qui circulent dans le réseau. Il faut forcément les pompes qui consomment beaucoup d'électricité.

Et puis surtout, nos pompes à chaleur qui vont prendre, qui vont récupérer la chaleur dans les eaux de sortie de la station d'épuration d'Amblonne, elles fonctionnent avec de l'électricité. Or, il se trouve, il se trouve que le prix de l'électricité, on en a tous entendu parler durant cet été, par exemple, a considérablement explosé et que forcément c'est une des composantes du prix auquel est vendue la chaleur.

Ce qui fait qu'avec cet avenant parce que précisément, parce que précisément le pourcentage d'énergies renouvelables va augmenter puisque là, Amiens Energies s'engagera à 70 % d'énergies renouvelables, parce qu'Amiens Energies, instruit de cette évolution complètement erratique des prix du gaz et notamment de l'électricité, va négocier avec un opérateur ou un autre l'acquisition d'électricité sur le long terme et à un prix fixé d'avance, nous arriverons avec cet avenant 5, et avec ce nouvel élément, à faire baisser encore davantage la facture des abonnés.

Ce qui veut dire que cette année 2022 avec cette explosion des prix du gaz, que personne véritablement n'avait prévue, effectivement a pu être ressentie comme un choc au mois de janvier/février pour les abonnés. Au mois de juin, avec la mise en place ou avec le bénéfice du bouclier tarifaire mis en place par le gouvernement, ce choc a été complètement résorbé et les différents calculs qui ont été montrés et qui ont été projetés montrent qu'aujourd'hui encore le

réseau de chaleur est compétitif par rapport à des abonnés, j'allais dire, ordinaires à un chauffage au gaz.

Si je peux encore prendre la parole 30 secondes pour dire qu'évidemment l'avenant est un document dense, complexe, qu'il touche énormément de questions et, pour ne rien vous dire, pour ne rien vous cacher, pardonnez-moi, pour tout vous dire du même coup, on a commencé à y travailler dès le mois de février. Voilà. Et donc... enfin c'est évidemment quelque chose de particulièrement complexe.

Sur la question des bénéficiaires d'ENGIE, je sais que la présence d'ENGIE vous gêne considérablement. C'est dans vos gênes sans doute. ENGIE, vous n'aimez pas et vous n'aimez pas d'une façon générale les entreprises et les grands groupes. Mais il n'empêche que ce réseau, on n'aurait pas pu le développer sans eux.

Bon, alors il se trouve qu'effectivement ENGIE forcément est rémunéré pour le travail qu'il fait au sein de la société et notamment ENGIE a des contrats avec Amiens Energies au titre desquels il assure, il assure notamment le fonctionnement 24h/24 ; 24/24 du réseau, parce qu'il ne s'agit pas que le réseau tombe en panne. ENGIE a des contrats pour le gros entretien. Bref, il y a un certain nombre de contrats et c'est sur ces contrats-là que se fait la rémunération d'ENGIE. Mais vous voyez bien que si cette rémunération était démesurée, évidemment que le réseau ne pourrait pas être compétitif.

Et la meilleure preuve de sa compétitivité, au fond, c'est la demande qui est faite non pas seulement par des personnes publiques, comme la mairie, le conseil régional pour les lycées ou le département pour les collèges. La meilleure preuve de l'intérêt du réseau de chaleur, c'est que précisément de nombreuses copropriétés privées nous demandent de les raccorder, et c'est bien pourquoi il y a cet avenant 5 qui est proposé aujourd'hui.

MME FOURE : Florence RODINGER.

MME RODINGER : Oui. Je voudrais compléter les propos de Benoît pour répondre effectivement à la demande de... déjà répondre à la question de Renaud DESCHAMPS sur sa demande de tarif. Donc, je pensais qu'il vous avait été envoyé parce que j'ai demandé qu'on vous l'envoie. J'ai la page devant. Donc, je peux vous citer les prix, puisque voilà. Donc, TTC, je vous rappelle que grâce aux énergies renouvelables le TTC est à 5 % et pas 20 %. Donc, en 2017, on était à 63,93 €. En 2018 : 72,09. En 2019 : 66,70. En 2020 : 67,10. En 2021 : 80,52.

Alors, vous parlez de copropriétés qui se réunissent en ce moment. J'y suis allée pour voir. Effectivement il y a... enfin pour avoir vu plusieurs copropriétés et les interrogations des personnes, les personnes croient qu'effectivement elles vont être exemptes de ce qui se passe géopolitiquement. Il s'avère que le prix s'avère un véritable amortisseur et protecteur de la flambée de l'énergie et si on fait un comparatif, si on devait signer un contrat aujourd'hui, on est à 137 € du mégawattheure pour le gaz. Donc, vous voyez la différence.

Alors ce que les copropriétés vont vous dire aussi, c'est que certaines ont signé le gaz à une époque où le... parce qu'elles ont un contrat jusqu'en 2023, donc il y en a qui ont des contrats encore à 40 €. Alors évidemment on ne peut pas comparer l'incomparable parce que dans un an elles devront signer un contrat, là, à 137 € par exemple. Donc voilà, on ne peut pas comparer ce qui n'est pas comparable.

Après, les prix aussi... après, bon je ne rentre pas dans la technique, mais on oublie aussi qu'il n'y a plus de frais de chaudière, il n'y a plus tout ça. Et ce qui est important aussi de... enfin

de... et que l'on va expliquer sur la sobriété énergétique, c'est que le réseau de chaleur est responsable de l'arrivée de la chaleur au pied de l'immeuble et donc les gens croient qu'après c'est « open bar », on met à fond les manettes. Non. Parce qu'à partir de là, sur tout le réseau secondaire, c'est à chaque habitant de faire ce qu'il faut pour baisser des degrés parce qu'un degré c'est 7 % d'économies d'énergie, par exemple, et de gérer son chauffage comme tout un chacun.

Voilà ce que je peux dire sur l'effet amortisseur et stabilisateur de ce réseau, et je vous dirai : heureusement qu'on l'a !

MME FOURE : Merci beaucoup aux uns et aux autres.

Madame DESBUREAUX n'a pas eu la réponse à sa question sur l'espace industriel Nord, c'est ça ?

MME DESBUREAUX : Oui. Et sur le coût de production en fait de l'énergie.

MME FOURE : Alors est-ce que...

MME DESBUREAUX : Qu'on voie la différence entre le coût de production et le coût de... enfin de vente.

MME FOURE : Alors sur l'espace industriel Nord, je vous réponds en disant que c'est un sujet qui dépend de la métropole, mais donc sur lequel donc on travaille, on va dire ça. Sur le reste, Florence, si tu as la réponse.

MME RODINGER : Alors effectivement, comme dirait Benoît, on... comment dire, on croirait vraiment que... enfin, enfin que ce sont des bénéfiques hors norme qui sont cachés, etc., alors que ce n'est pas du tout le cas parce que les ingénieurs, comment dire... pour respecter justement l'économie d'énergie à l'abonné choisissent leur énergie en fonction déjà de la fréquence dans la journée que peut utiliser un abonné, mais utilisent, enfin mettent en route l'énergie la moins chère à ce moment-là. Donc, tout est super étudié, enfin... voilà, il n'y a aucun souci là-dessus. Mais de toute façon, la meilleure réponse qu'on vous apportera, c'est lors du rapport d'activité de la... voilà, d'Amiens Energies.

MME FOURE : Merci de répondre aussi précisément à des sujets qui sont extrêmement techniques, Florence. Techniques mais en même temps tellement stratégiques que c'est important qu'on en débattenne en effet dans cette enceinte.

Alors, pour répondre à Monsieur DESCHAMPS sur les demandes qu'il avait formulées en commission, on me dit qu'en effet le procès-verbal de la commission mentionne bien les réponses que Florence vient d'indiquer oralement, mais le PV n'a pas encore été signé par la présidente de la commission. C'est la raison pour laquelle vous ne l'avez pas encore eu, mais vous allez l'avoir, c'est imminent. Et donc vous aurez par écrit les éléments que Florence vient de communiquer oralement.

On peut passer au vote sur cette délibération ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

M. MERCUZOT, Mme RODINGER, M. BIENAIMÉ, Mme DELÉTRÉ n'ont pas pris part au vote.

36 - CENTRALE SOLAIRE VAUVOIX. ADOPTION DU PACTE D'ACTIONNAIRES. PRISE DE PARTICIPATION DE LA VILLE D'AMIENS DANS LA CS VAUVOIX. DESIGNATION DE REPRESENTANTS.

MME RODINGER : Alors, je vous propose de passer à la prise de participation dans la centrale solaire Vauvoix.

Comme envisagé à l'origine du projet, il est proposé la prise de participation de la ville au capital de la société de projet maître d'ouvrage, la centrale donc, à hauteur de 40 %.

L'autre actionnaire est la société TotalEnergies Renouvelables France par l'intermédiaire de sa filiale TQN Solar à hauteur de 60 %.

Le montant de l'investissement par la ville d'Amiens représente une dépense de 3 545 582 €, sous réserve de l'augmentation de l'autorisation de l'AP correspondante.

Je rappelle que le montant de l'investissement total dans cette centrale de 11 mégawatts de puissance installée et qui représente l'équivalent de 3 700 foyers est de 9 millions d'euros.

Donc, par ailleurs, il convient d'approuver le pacte d'associés et ses statuts et d'en autoriser la signature par Madame le Maire. Ces documents sont le résultat d'une négociation menée en confiance avec TotalEnergies depuis le début de l'année 2022.

Il est notamment proposé la mise en place d'un comité stratégique dont les décisions seront prises à l'unanimité et qui reflète le partenariat équilibré entre la ville et l'énergéticien.

Donc, ce comité stratégique serait composé de 4 membres répartis à égalité entre TQN Solar et la ville d'Amiens.

Pour la ville d'Amiens, je vous propose de désigner Florence RODINGER et Bruno BIENAIMÉ comme représentants titulaires et Isabelle SAVARIEGO et Benoit MERCUZOT comme représentants suppléants.

Madame Margaux DELÉTRÉ serait nommée représentant permanent de la ville d'Amiens en qualité d'associé de la CS Vauvoix et Madame le Maire représenterait l'actionnaire ville d'Amiens à l'assemblée générale.

Donc, le projet de pacte d'associés prévoit enfin explicitement un recours au financement participatif afin de poursuivre l'implication des habitants dans la démarche de transition écologique de la collectivité.

MME FOURE : Merci. Renaud DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Oui. Alors, j'ai deux questions.

Une question un peu technique parce que j'ai quelque chose qui me surprend mais vous allez m'expliquer. Il est expliqué dans le rapport qu'il y a deux actionnaires : un qui pèse pour 60 %, l'autre qui pèse pour 40 %, en l'occurrence la ville. Et là, Florence RODINGER parle de décisions à l'unanimité.

MME FOURE : Oui.

M. DESCHAMPS : Comment faites-vous quand il y a deux actionnaires et quand il y en a un qui pèse plus que l'autre pour forcer celui qui a la majorité à ne pas faire passer en force des décisions ?

MME RODINGER : Pour le... comment dire ? La résolution du statut et du règlement du pacte d'associés et, en tout cas, du règlement de la SAS société qui est envisagée... qui est donc créée pour ce faire. Donc, effectivement, il y a deux membres... alors, quatre membres répartis à égalité, donc il y a deux membres TQN et deux membres ville, donc il y a une égalité de traitement, on va dire.

Mais on ne... comment dire ? Les décisions prises à l'unanimité se font sur les principales décisions mais sur toutes. Voilà. Donc, c'est une répartition des compétences décisionnelles, mais bon c'est tout à fait en accord avec la possibilité de le faire par cette société.

MME FOURE : C'est dérogatoire au droit commun parce qu'habituellement effectivement les voix sont proportionnelles aux participations, mais là, justement, pour marquer notre importance dans l'opération, il est prévu une... c'est tout l'intérêt du pacte d'actionnaires.

Benoît MERCUZOT voulait dire un mot.

M. MERCUZOT : Mais vous avez dit l'essentiel. C'est-à-dire que le pacte d'associés vient en complément des statuts et le pacte d'associés peut prévoir ce type de dispositif qui permet, même si un associé n'est pas majoritaire ou voilà, d'avoir un droit de veto au fond sur certaines décisions considérées comme particulièrement importantes, comme stratégiques, d'où le nom du comité qui statuera et voilà. Enfin, c'est finalement assez simple et il me semble assez courant en droit des sociétés.

L'autre remarque, il faut souligner que le... on n'est pas dans le cadre d'une SEMOP, on est d'accord. On est dans le cadre d'une société anonyme de droit privé et de droit commun, si je puis dire.

L'autre particularité, c'est qu'une ferme solaire est beaucoup plus simple à faire fonctionner car une fois que c'est installé, si l'installation est bien faite, la production est là et s'il y a des clients, la production est vendue et c'est beaucoup simple. Ça sollicite beaucoup moins d'ingénierie que le réseau de chaleur.

MME FOURE : Je pense que ce qu'il faut retenir, c'est que nous avons souhaité participer à cette opération, mais nous avons aussi souhaité ne pas être dans la main de TotalEnergies parce que c'est important pour nous de marquer notre présence dans cette opération.

Renaud DESCHAMPS voulait ajouter quelque chose ?

M. DESCHAMPS : Oui. J'avais effectivement une deuxième question, mais c'est très bien que vous ayez répondu en allant sur la première. La deuxième, c'est sur le montage lui-même de cette coopération.

Initialement, si j'ai bien compris, il était prévu le recours à l'emprunt. Or, une ou des banques ont refusé de s'engager sur un tel montant pour nous accompagner dans ce projet et c'est la raison pour laquelle cette délibération a été formulée de la sorte pour que la ville, sur ses fonds propres, investisse 3 millions...

MME FOURE : Non. Ce n'est pas ça.

M. DESCHAMPS : 3,5 millions d'euros. Alors, forcément, nous, dans notre réunion de préparation, ça nous... ça nous pose question. Quand une banque décide de se retirer et de ne pas prêter sur un sujet, c'est qu'elle a étudié le dossier et qu'elle estime qu'il y a un risque fort. S'il y a un risque, alors je vois Benoît qui sourit, il va me répondre en toute amitié et cordialité, mais s'il y a un risque fort, moi, je me pose légitimement la question : est-ce qu'on ne fait pas courir à nos finances un risque fort ?

MME FOURE : Je passe la parole à Madame DESBUREAUX et puis à Monsieur PRADAT et ensuite il y aura la réponse des uns, des autres.

MME DESBUREAUX : Merci, Madame la Maire.

En 2018, vous avez lancé un appel d'offres pour ce projet et vous avez retenu TotalEnergies. Nous comprenons que TotalEnergies a les moyens et les compétences pour ce projet, mais nous estimons que vous auriez pu choisir un autre partenaire plus vert et plus équitable.

Vous nous demandez ce soir de voter un pacte d'actionnaires où Amiens est minoritaire avec 250 000 actions contre 374 000 à TQN Solar, filiale de Total, une prise de participation de la ville dans le CS Vauvoix où là encore vous êtes minoritaires à 40 % et de voter des titulaires qui seront choisis dans la majorité.

La ville va investir 3,5 millions dans cette société. Y a-t-il un contrat ? Si j'ai bien compris, on va au capital, notre capital sert à l'investissement et on souscrit d'autres actions ordinaires.

Nous ne sommes pas contre la centrale solaire en elle-même mais nous aurions été plus rassurés s'il y avait une DSP matérialisée par un contrat, au minimum une SEMOP.

Aussi, même si ce n'est pas le but principal du développement de cette ferme solaire, quand allons-nous récupérer notre mise ?

Enfin, cela nous intéresserait à l'avenir d'avoir une carte ou un tableau qui synthétiserait le bilan carbone de la ville et de la métropole avec des notions d'unité de valeur que l'on maîtrise un minimum.

Je vous remercie.

MME FOURE : Monsieur PRADAT.

M. PRADAT : Oui.

Pour abonder un peu sur le même type d'interrogation que notre collègue, plus que le montant de cette délibération, c'est vraiment l'entrée au capital de Total qui nous interroge et on se pose la question des garanties pour la ville. Vous allez dire qu'on est contre les grands groupes, voilà. On ne voudrait pas être caricaturés de cette façon-là. Mais quand même, pourquoi Total n'y va pas tout seul ? Pourquoi pas une SEMOP ? On continue de s'interroger sur cette question.

Si vous me permettez, reprenons cette histoire au début. Il y avait une enquête publique pour bénéficier du permis de construire qui indiquait, donc là je cite, « bénéficie de la confiance d'organismes bancaires reconnus avec lesquels elle travaille et les garanties financières requises pour porter le projet de parc photovoltaïque ». Ça, c'était il y a 2 ans. Depuis, on en a parlé, on le sait tous, le contexte a changé, les banques ne suivent plus.

Une multinationale comme Total, malgré ses superprofits, cherche des financements qui lui sont refusés. C'est tout de même quand même pour le moins étonnant.

Par ailleurs, il nous est demandé de voter un pacte d'actionnaires, mais on ne connaît pas l'engagement de la ville d'Amiens : 40 %, comment pèsera-t-elle dans la prise de décision ? C'est les mêmes questions qu'on se pose.

On se retrouve à entrer au capital de Total sans contreparties et c'est pourtant bien au final de l'argent des contribuables qui est ici en jeu.

Autre crainte : ce que vous nommez le PPA (Power Purchase Agreement (contrat d'achat d'électricité) le principe étant pour l'opérateur de passer un contrat de vente de l'électricité produite à des clients industriels avec des prix fixes négociés. Or, si on reprend votre feuille de route pour atteindre l'autonomie énergétique qui a été rédigée en 2019, l'analyse portait à l'époque sur la consommation industrielle, donc je cite la feuille de route : « Ce secteur très évolutif agit et raisonne en dehors de toute considération locale mais obéit aux évolutions technologiques et à sa propre rentabilité. Il n'est donc pas fiable ni en évolution de consommation, ni en volonté de développer des économies d'énergie. »

Donc, est-ce qu'on peut convenir que ce que vous notiez il y a 3 ans soit toujours d'actualité ? Ou alors pourquoi aujourd'hui ce modèle économique serait-il retenu ? Pourquoi une réponse totalement en décalage avec cette feuille de route ? Dépendre d'un seul consommateur est une démarche risquée et pas prudentielle. Si on prend du recul, par exemple, si l'accord avait été passé avec Whirlpool ou WN, aujourd'hui qu'en serait-il ?

En conclusion, nous réaffirmons notre soutien à ce projet de centrale solaire sur une friche. Nous regrettons en revanche le portage proposé. Et quitte à investir 3 500 000 euros pour les énergies renouvelables, on aurait préféré une fourniture d'énergie à un bailleur social ou que la ville choisisse un modèle d'investissement différent, participatif par exemple, qui permettrait à la ville d'être véritablement à la manœuvre.

MME FOURE : Vous avez terminé, Monsieur PRADAT ? D'accord. Je n'avais pas compris si vous aviez terminé votre propos ou pas. Benoît MERCUZOT.

M. MERCUZOT : Oui. Peut-être il faut prendre un tout petit peu de temps pour repositionner les remarques des uns et des autres.

D'abord, initialement, on était dans une centrale solaire qui devait fonctionner avec le prix garanti de la commission de régulation de l'énergie. Un prix qui, de mémoire, alors je ne suis pas spécialiste de la chose, mais est de l'ordre de 60 € le mégawattheure. Or, il se trouve qu'avec les événements que l'on connaît depuis le début de l'année 2022, l'investissement à réaliser pour créer cette centrale solaire a été en augmentation de pratiquement 30 %. Et ce qui fait que pour financer, pour rentabiliser ces 8 millions d'euros, la vente au tarif de la commission de régulation de l'énergie, qui est un tarif garanti, ne permet pas cette rentabilité. C'est bien pourquoi avec une rentabilité de 0 ou de 0,5 ou de 1 %, si vous allez voir un banquier, le banquier ne vous prêtera pas. D'accord ?

Ce n'est pas que tout d'un coup le projet n'est pas rentable. C'est que les conditions dans lesquelles il apparaît aujourd'hui, du fait de l'inflation des matériaux, notamment de l'acier qui va porter les panneaux, le coût, il y a un surcoût et ce surcoût ne peut pas être rentabilisé par le prix garanti de la CRE.

Dès lors, dès lors, le seul moyen de rentabiliser le projet, puisque l'objectif est quand même non seulement de produire de l'électricité, ce qui est très bien, mais aussi de ne pas perdre d'argent, voire même d'en gagner un peu pour la ville comme pour TotalEnergies d'ailleurs, l'objectif, l'idée, c'est donc de vendre non pas sur le tarif CRE mais de vendre, j'allais dire, sur le marché. Alors sur le marché, ça veut tout et rien dire parce qu'aujourd'hui le prix du mégawattheure a frôlé les 1 500 €. Vous voyez, on n'est pas... on passe de 60 à 1 500. On est dans des proportions complètement erratiques encore une fois. Bien. Et évidemment que, d'ailleurs ça ne serait bon pour personne que le prix de l'électricité reste à ce prix-là. Et donc, pour avoir une rentabilité, il faut effectivement trouver quelqu'un qui achètera l'électricité produite par la centrale pendant une durée la plus longue possible. Vous évoquiez un industriel. Ça peut être un industriel mais ça peut être aussi, par exemple, la ville ou une autre collectivité. En tout cas, quelqu'un dont l'activité ne porte pas en elle-même de risque. Bien.

D'ailleurs sur cette question du risque porté par un industriel, il y a un moment, il faut faire des choix. Je m'explique. Ça ne concerne pas spécifiquement ce projet-là mais c'est un débat particulièrement intéressant. Prenez la ville de Dunkerque. Le haut-fourneau de la scierie chauffe, je simplifie à l'extrême, mais participe à créer la chaleur du réseau de chaleur qui est développé sur Dunkerque. C'est un risque véritable et en ce moment il est en train de prendre corps parce que tout d'un coup, au vu du prix de l'énergie, le producteur d'acier dit : bah moi, je ferme la quasi-totalité de mes hauts fourneaux. C'est un risque mais que la situation de l'énergie globalement nous amène à prendre et il faut qu'on réfléchisse globalement à la capacité qu'ont des collectivités avec un réseau de chaleur, par exemple, et des industriels qui ont leurs propres contraintes, comment on peut faire travailler tout ça ensemble.

Encore une fois, sur ce PPA qui pourrait être, qui va être recherché par cette centrale solaire, ça peut être un industriel, mais pourquoi pas ça pourrait être, je dis ça, rien n'est décidé, rien n'est conclu, mais pourquoi pas le réseau de chaleur, Amiens Energies, pourquoi pas ? Il y a des besoins en électricité, je les évoquais tout à l'heure. Pour faire fonctionner les pompes, pour faire fonctionner les pompes à chaleur. Bien. Donc, c'est une éventualité. Aujourd'hui, aujourd'hui, ce contractant-là n'est pas trouvé encore. La société n'existe pas. Mais enfin on voit bien le système dans lequel on est. Tout le monde a besoin d'électricité et tout le monde cherche, recherche de la stabilité dans le prix. Ce qui veut dire que, alors que sur le marché on achète, où on achète l'électricité à 300 €, si vous avez un producteur qui vous dit, moi, je vous garantis de produire X Mégawatts et je vous le vends sur 25 ans à 80 €, vous avez toutes les chances de dire oui. Voilà. Et c'est ça la logique.

Et évidemment que, comme dans tout aspect industriel, il y a un risque. Mais je ne veux pas croire, parce que je ne suis pas naïf, qu'un opérateur comme TotalEnergies prendrait le risque de perdre de l'argent sur une opération. Il y a toujours un risque de façon inhérente, mais la probabilité de vendre et de rentabiliser l'installation est beaucoup plus importante que la probabilité que le risque se réalise. Et de ce point de vue-là, de ce point de vue-là, il me semble intéressant pour la ville de rentrer aux côtés de TotalEnergies dans ce capital. Certes, il n'y a pas... on... la vie elle-même est risquée, donc on prend d'une certaine façon le risque que tout d'un coup on n'ait plus besoin d'électricité. Après tout je n'en sais rien, moi ! Peut-être qu'une découverte technologique va faire que. Je dis évidemment n'importe quoi en disant ça, mais bon.

Il y a un risque effectivement, mais je vous assure que ce risque est minime, vraiment minime, j'en ai la conviction, par rapport au fait que l'on s'engage pour produire de l'électricité solaire, ce qui correspond à notre feuille de route, et ce qui va nous permettre d'avoir un investissement qui aura une rentabilité qui ne sera pas extraordinaire mais qui fait qu'on récupérera au bout du

compte l'argent que l'on investit, l'argent des contribuables que l'on investit. Et personne n'oublie qu'il y a les contribuables qui nous permettent d'investir.

Juste une dernière remarque : je ne sais pas si mes explications ont été claires et suffisantes, mais on ne rentre pas au capital de Total. On est d'accord, parce que... voilà. Non, mais parce que là, pour le coup... oui. On aurait peut-être intérêt à y rentrer mais la proposition ne nous a pas été faite. On est d'accord ? C'est juste sur les mots : on rentre au capital de la société de projet qui construit et exploite la centrale solaire Vauvoix.

MME FOURE : Et j'ajoute que si on entrait au capital de Total, ça m'étonnerait que Total accepte de supporter que les décisions soient prises à l'unanimité, parce que là, je pense que... non. Le risque pour eux serait trop grand.

Donc, encore une fois, effectivement nous prenons un risque. Mais c'est parce que nous, nous voulons nous impliquer dans cette démarche-là. On pourrait très bien dire à TotalEnergies : faites et débrouillez-vous et voilà. Mais c'est volontairement que nous avons souhaité rentrer dans le capital de la société qui va être créée parce que nous voulons participer aussi de cette façon-là à l'exemplarité de la démarche. Je crois que c'est vraiment ça le fond du sujet.

Alors, en fait, soit on prend ce risque-là et en même temps on a notre mot à dire, soit on ne prend pas de risque du tout et à ce moment-là on n'a plus notre mot à dire. Et ça m'étonne que ce soit dans les rangs des groupes de gauche qu'on nous demande... enfin qu'on se pose la question de savoir s'il est bien judicieux de chercher à contrôler l'action de Total. Mais voilà c'est une remarque que je me fais ainsi.

Est-ce qu'on peut passer au vote sur cette délibération ? Mais je comprendrai bien sûr que certains collègues s'abstiennent en se disant qu'ils ont besoin d'y voir un peu plus clair ou de voir à l'usage.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mme DESBUREAUX et Mme DELATTRE (pouvoir à Mme DESBUREAUX), M. PRADAT, Mme BECKER, Mme THEROUIN, M. DECAVE, M. BARA, M. VOULMINOT (pouvoir à M. DECAVE), Mme NOUAOUR et M. BAÏS, M. DESCHAMPS, M. MELNISANCOT (pouvoir à M. DESCHAMPS), Mmes BELLINA et VAGNIEZ, Mme CHAUVEAU se sont abstenus. M. BIENAIMÉ et Mme RODINGER, Mme SAVARIEGO (pouvoir à M. BOUCHEZ), M. MERCUZOT et Margaux DELETRE n'ont pas pris part au vote.

MME FOURE : Je vous remercie. On fera le point bien sûr régulièrement sur ce beau dossier.

37 - CONSTRUCTION ET EXPLOITATION DE CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES SUR OMBRIERES DE PARKING. LANCEMENT D'UN APPEL A MANIFESTATION D'INTERET SUR LES PROPRIETES PUBLIQUES DE LA VILLE D'AMIENS.

MME RODINGER : Donc, le dernier projet concerne la valorisation du potentiel foncier solarisable de la collectivité.

Dans ce cadre et suite au premier lancement d'un AMI, appel à manifestation d'intérêt, portant sur la solarisation de 78 bâtiments, il est proposé de lancer un second AMI pour retenir un

développeur investisseur visant la réalisation d'ombrières photovoltaïques sur les parkings de la ville d'Amiens.

Trois sites sur le parking relais du Pôle Licorne, le parking de l'IUT d'Amiens et celui du centre technique municipal Alexandre Dumas ont été identifiés.

Les candidats se positionneront comme concepteur, financeur, réalisateur et exploitant des futures installations d'ombrières photovoltaïques.

Ils prendront en charge toutes les études et tous les investissements nécessaires ; la collectivité se réservera la possibilité de participer au capital de la société de projet porteuse des équipements.

L'offre proposée par le développeur s'inscrira dans le cadre des différentes obligations d'achat prévues par l'État ou dans des modalités de vente de l'électricité produite en gré à gré de long terme, comme on disait, ce qu'on appelle le PPA.

Donc, voilà, Madame le Maire. Donc, voilà.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? Monsieur PRADAT.

M. PRADAT : Oui. Alors, c'est finalement un petit peu la même observation qu'on avait déjà faite sur l'AMI. Les ombrières, c'est une très bonne idée. C'est assez facile à faire. C'est une technologie qui n'est pas très compliquée. C'est moins de surface que la centrale solaire. Donc, on comprend que ça soit... que vous choisissiez de faire un AMI.

La seule remarque qu'on a, c'est qu'il aurait pu y avoir un critère d'éligibilité qui aurait pu privilégier les structures, que ce ne soit pas uniquement société entreprise, par exemple association, coopérative commerciale d'utilité sociale, pourquoi pas des SEM locales. Il y a la SEM Energie Hauts-de-France qui fait du solaire. Voilà. Simplement une petite remarque. Mais bien sûr nous voterons pour cette délibération.

MME FOURE : Oui. Benoît MERCUZOT.

M. MERCUZOT : Oui. Sauf erreur de ma part, la SEM Energie Hauts-de-France ne fait pas de solaire. Elle prend des participations dans des sociétés qui elles font du solaire. Ce n'est pas exactement la même chose.

M. PRADAT : Ce n'est pas le...

M. MERCUZOT : Voilà. Non. Mais c'est un peu différent de ce que vous indiquez.

MME FOURE : Florence.

MME RODINGER : Eh bien dont acte.

MME FOURE : Non, non, mais s'il n'y a rien de particulier à rajouter, on en reste là. Il n'y a pas de problème. Donc, on passe au vote sur cette délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME FOURE : Les trois délibérations qui viennent de passer sont des délibérations extrêmement importantes et qui vont toutes les trois dans le sens de l'autonomie énergétique que nous avons votée à l'horizon 2050. Il faudra que nous voyions au fur et à mesure de l'avancement des années quel est le degré d'avancement de notre plan d'autonomie énergétique. Et merci à Florence de porter ces dossiers avec beaucoup de conviction. Des dossiers qui sont, encore une fois, très techniques et en même temps extrêmement stratégiques. Donc, c'est toujours Florence mais cette fois pour des dossiers plus classiques sur les logements.

MME RODINGER : Donc, Madame le Maire, m'autorisez-vous à présenter toutes les garanties d'emprunt conjointement ?

MME FOURE : Je pense, oui.

38 - AMSOM HABITAT. REHABILITATION DE 3 LOGEMENTS COLLECTIFS SITUÉS 18 BIS RUE MILLEVOYE. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.

MME LAVALLARD : Donc, je vous invite donc à accorder la garantie d'emprunt de la ville à l'AMSOM, Clésence, la SIP et d'autoriser Madame le Maire à signer ces conventions.

Donc, pour détailler, donc le premier dossier concerne donc l'AMSOM.

Il concerne le remboursement d'un prêt par AMSOM Habitat d'un montant de 137 750 €, contracté par la CDC et destiné à financer la réhabilitation de 3 logements collectifs situés 18 bis, rue Millevoeye.

Les principaux travaux, objets de cette opération, portent sur l'amélioration de la performance énergétique, la mise en sécurité, l'amélioration du confort des logements.

Il est précisé que le programme de travaux a fait l'objet d'une concertation avec les habitants et le prix de revient est de 145 000 €.

Pour le point 39, ça concerne AMSOM Habitat et le remboursement d'un prêt à hauteur de 2 036 805 €, là aussi auprès de la CDC, et destiné à financer la réhabilitation de 50 logements collectifs situés résidence Saint Exupéry.

À noter que les travaux ont débuté en janvier 2020 et se sont achevés en février 2021.

Il s'agissait là aussi de travaux d'amélioration des performances énergétiques des logements, leur mise en sécurité et l'amélioration du confort et de la qualité de service.

Pour le point 40 qui concerne Clésence, il s'agit d'un prêt d'un montant de 2 872 164 € auprès de la Banque Postale destiné à financer la construction de 8 logements individuels et 12 logements collectifs en accession sociale à la propriété situés rue Robert Lecocq.

Ce programme dénommé « Le Parc des deux rivières » est une acquisition en VEFA auprès de NEXITY, qui s'intègre dans un vaste projet comprenant 87 logements.

Et pour le point 41, la SIP sollicite la garantie d'un prêt d'un montant de 3 591 988 € destiné à financer l'acquisition de 38 logements locatifs sociaux auprès du promoteur Linkcity, situés ZAC Renancourt.

Enfin pour le point 42, il s'agit pour la SIP d'un prêt d'un montant total de 188 909,55 € souscrit auprès de la CDC et pour 8 logements individuels situés rue Terral.

MME FOURE : Merci. Y a-t-il des observations ? Oui. Renaud DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Oui. Merci. Alors, nous avons l'habitude, dans les conseils, de passer souvent assez rapidement sur ces garanties. J'aimerais qu'on s'y arrête un petit peu. Dans la liste qui a été donnée par Florence RODINGER, il y en a qui concernent de la réhabilitation et il s'agit, à chaque fois, d'améliorer les conditions d'habitat des locataires, donc là il n'y a pas de problème. Mais là, dans ces cinq-là, il y en a deux qui concernent de la garantie pour de la construction et là je pense que c'est notre rôle aussi d'élus d'utiliser ces délibérations pour expliquer à ceux qui construisent que nous voulons du beau. Que si nous ne faisons pas attention, en acceptant systématiquement ces garanties, nous laissons construire parfois des choses qui ne sont pas très belles, des habitations qui ressemblent, et je vais... je ne voulais pas les citer, mais je vais les citer.

À la délibération n°44 donc Toit Aussi, on a vu des perspectives qui nous ont été communiquées en commission, enfin vraiment ça ressemble à des Lego, c'est-à-dire des carrés, des cubes posés les uns à côté des autres et je pense que nous avons notre responsabilité en tant qu'élus de ne pas laisser faire n'importe quoi en terme architectural.

Aussi ces délibérations, si de manière non systématique nous ne les votons pas, c'est un message fort que nous donnerions aux bailleurs, aux constructeurs pour leur dire que les élus de la ville d'Amiens sont soucieux du beau.

Alors, il y a l'argument du prix. L'argument du prix, c'est de dire : mais si vous voulez du beau, il faut mettre le prix. Et s'il faut mettre le prix, c'est que les loyers seront après plus élevés. Alors l'argument se tient. Il est valable. Mais en mettant un peu de fantaisie, sans forcément mettre beaucoup plus de prix, je suis convaincu que nous pourrions avoir des zones pavillonnaires, des ensembles bien plus beaux que ce que nous laissons faire parfois, je ne dis pas que c'est systématique, dans certains quartiers d'Amiens.

Donc, c'est la raison pour laquelle, alors je ne sais pas si vous allez faire voter un par un chacun de ces cinq...

MME FOURE : Oui, oui.

M. DESCHAMPS : Oui. Vous allez faire voter chacune une par une. Très bien.

MME FOURE : Je pense, Monsieur DESCHAMPS, que vous ne connaissez pas le dossier, excusez-moi de vous le dire comme ça, parce que quand on connaît les dossiers de construction de logements... D'ailleurs, le seul exemple que vous avez donné, c'est de la coopérative Toit Aussi qui est le point 43 qui vient juste après et ce n'est pas les garanties de logement... les garanties d'emprunt qui sont soumises au vote, là, dans l'instant.

En fait, quand on regarde de près la situation, on s'aperçoit que les logements construits par les bailleurs sociaux sont en général de meilleure qualité architecturale et en termes de matériaux qu'un certain nombre de promotions privées. Pourquoi ? Tout simplement parce que le bailleur social, son objectif, ce n'est pas de faire de l'argent. Bien sûr il faut que ses opérations soient équilibrées, ça va de soi, mais son objectif n'est pas de rentabiliser son investissement en gagnant un maximum d'argent. Son objectif, puisqu'il va ensuite louer les logements pendant des années, c'est de faire en sorte que ses locataires soient heureux et qu'ils soient logés correctement et qu'ils n'aient pas à faire de rénovation trop rapidement. Alors qu'un promoteur,

je caricature un peu en disant ça, un promoteur est parfois tenté, comme lui ne va pas garder la propriété du bien, il va être tenté parfois de construire un peu vite, un peu au rabais puisqu'après son objectif c'est de vendre et une fois qu'il a vendu, il passera à autre chose.

Donc, quand on regarde de près, je peux vous garantir que ce que je vous dis est vrai. Quand on regarde de près, la qualité des logements sociaux est en général meilleure que la qualité des promotions privées équivalentes, je vais dire. Donc là, moi, je ne vous suis pas sur la démarche.

Maintenant, vous avez le droit évidemment de voter comme vous l'entendez, ça va de soi.

Voilà ce que je pouvais vous apporter comme éléments de réponse vraiment concrets parce que ce sont des choses sur lesquelles nous nous sommes attelés ; et en plus je peux vous dire qu'Annie VERRIER n'est pas là aujourd'hui, mais elle est extrêmement attentive lorsque... et il y a Nathalie DEVÈZE qui est conseillère déléguée auprès d'elle qui pourrait le dire parce qu'elle assiste régulièrement aux réunions d'urbanisme, Annie, les élus et les services sont extrêmement attentifs à ce que la qualité l'emporte toujours.

Peut-être Nathalie, tu veux... tu veux préciser.

MME DEVEZE : Oui, oui. On est extrêmement... enfin Annie VERRIER et moi-même sommes extrêmement vigilantes et il nous arrive, il nous est arrivé plusieurs fois auprès de promoteurs, dont je tairai les noms, mais de refaire faire les projets en tout cas parce que ça ne correspond pas à ce qui avait été demandé. Et on demande systématiquement, pour toute construction, des échantillons des revêtements, des surfaces extérieures. Et je peux vous dire qu'il y a certains promoteurs qui râlent un peu mais on est extrêmement vigilantes parce que d'abord il y a une harmonie et à ce que les matériaux qui sont, qui seront construits correspondent bien à ce qui nous a été décrit. Donc systématiquement, maintenant depuis plus d'un an, on a les matériaux.

MME FOURE : Renaud DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Madame FOURÉ, je partage entièrement ce que vous venez de dire sur la qualité. C'est très constaté. Les fenêtres sont bien isolées. Les matériaux sont de qualité. Ils sont durables. Mais mon intervention ne portait pas sur la qualité des matériaux, elle portait sur l'esthétisme et sur le beau. C'est un point complètement différent. Alors, on peut faire de la qualité en étant moche et moi, je souhaite qu'on fasse de la qualité en faisant du beau.

MME FOURE : Je vais vous dire, Monsieur DESCHAMPS : moi, je n'ai pas la prétention de dire ce qui est beau ou ce qui n'est pas beau. Je suis... J'ai un goût, j'ai une attirance, je peux dire, pour l'architecture et l'urbanisme depuis que je suis élue, donc je pense que je me suis fait un peu l'œil, le regard et que, par exemple, quand je regarde un bâtiment, s'il est en briques, je regarde la qualité des briques, je regarde surtout la couleur des joints, s'ils sont... enfin leur qualité parce que c'est ça qui fait qu'on trouve que tel bâtiment est plus beau que tel autre. Donc, on se fait l'œil de cette façon.

Mais quoi qu'il en soit, j'aimerais bien, mais ce n'est pas le lieu ici, c'est peut-être en commission, que vous nous disiez ce que vous trouvez moche, pour reprendre vos termes, et ce que vous trouvez beau parce que je ne suis pas sûre qu'on ait tous exactement la même vision de ce qui est moche ou de ce qui est beau. Voilà. Parce qu'après tout, les qualités esthétiques, elles sont aussi parfois un peu relatives d'une personne à l'autre, elles ne sont pas les mêmes. Par exemple, il y a ceux qui veulent à tout prix des toits et moi, j'étais la première à dire, je vous dis comme je le pense, dans un immeuble que j'ai vu construire, c'est un immeuble à plusieurs étages, donc un immeuble collectif, et puis on a mis des toits et moi, je trouve que ça fait kitch.

Voilà. Je trouve que ça ne fait pas du tout authentique parce que ça fait bizarre de voir des petits toits pointus au-dessus de bâtiments collectifs. Mais voilà. C'est fait, c'est fait. Les goûts et les couleurs, comme on dit, ça ne se discute pas.

Voilà ce... Monsieur PRADAT voulait dire un mot, puis je passe la parole à Véronique CLECH.

M. PRADAT : J'ai raté un peu le débat, excusez-moi, pour mes besoins personnels. Mais j'ai quand même saisi à peu près le... de quoi ça parle. C'est vrai que c'est très compliqué cette histoire de l'esthétique et du beau et on n'a pas tous les mêmes codes, on n'a pas tous la même culture.

MME FOURE : Absolument.

M. PRADAT : Et c'est très compliqué de décrire ce qui est beau et moche. Mais je suis tout à fait d'accord avec vous, Madame le Maire : j'ai remarqué ce projet qui, moi, m'a un peu choqué alors qu'il y a une grande qualité malgré effectivement ce qu'on pourrait juger dans la ZAC Intercampus jusque-là. Il y a un projet comme ça qui dénote un peu où on a essayé de faire un peu un mélange. Donc ça peut vite être raté.

La question des matériaux aussi est très, très, très importante, et pour l'avoir pratiquée, je sais que les services sont très, très vigilants.

Moi, j'ajoute juste un élément : c'est qu'il y a quelques années, et je pense que c'était le mandat précédent, je ne sais plus exactement l'histoire, mais il y avait un architecte-conseil au service constructeur et c'était très utile. C'était très utile notamment pour installer un dialogue sur cette question-là de l'appréciation, et les services notamment, au moment du permis de construire, ne sont pas forcément très compétents pour juger de cette question de l'intégration. Ils ont une vision legaliste et une vision réglementaire et c'est des fois compliqué de leur demander de faire ce travail-là et c'était très intéressant d'avoir l'aide de l'architecte-conseil pour être exigeant et installer une médiation quand ça n'allait pas.

MME FOURE : Je vous précise qu'on a effectivement des architectes qui travaillent dans nos services et qui travaillent avec le service urbanisme, même s'ils ne sont pas au service urbanisme réglementaire à proprement parler.

Véronique CLECH voulait ajouter un mot.

MME CLECH : Oui. Merci, Madame le Maire.

Donc, effectivement, je rejoins ce qui a été dit : les constructions de bailleurs, à mon sens, sont extrêmement plus qualitatives que les promoteurs privés.

Et nous sommes effectivement d'autant plus vigilants qu'effectivement, comme l'a dit Madame le Maire, nous n'avons aucun intérêt à avoir des charges d'entretien qui explosent dans les années qui suivent.

En ce qui concerne le projet de Toit Aussi, vous parlez de blocs. Moi, j'ai le projet sous les yeux : ce sont des maisons à toit à pente. Des cubes, mais c'est, je crois, le principe de la maison amiénoise avec un toit à pente. Ce ne sont pas des cubes juxtaposés. Alors effectivement la notion de l'esthétisme, la notion du beau, c'est une notion personnelle mais ce ne sont pas juste des cubes. Voilà. Je tenais à le préciser quand même.

MME FOURE : Moi, je voulais aussi ajouter qu'en fait ces sujets-là sont étudiés au moment du permis de construire, au moment où le permis de construire est déposé et instruit par nos services. Là, lorsqu'il s'agit de garantie d'emprunt, les constructions sont réalisées. On est 2-3 ans après. Donc, la question ne se pose plus à cet instant-là. C'est vraiment au moment du dépôt du permis de construire.

Et peut-être ce serait intéressant qu'on ait un échange, que vous ayez un échange en commission urbanisme sur les lotissements, les constructions qui ont eu lieu et que vous trouvez particulièrement réussis ou moins particulièrement réussis. Ça pourrait être intéressant de discuter sur ces sujets-là pour voir un peu si tout le monde a le même avis parce que je ne suis pas sûre que tout le monde partage exactement la démarche.

Mais quoi qu'il en soit, soyez sûrs en tout cas que les services comme les élus sont très attentifs à ce que la qualité soit présente et quand je parle de la qualité, je parle de la qualité des matériaux, je parle de la qualité en termes de durabilité et je parle de la qualité esthétique.

On peut passer au vote donc sur le dossier 38.

ADOpte A L'UNANIMITE

39 - AMSOM HABITAT. REHABILITATION DE 50 LOGEMENTS SITUÉS 15 ET 17 RUE SAINT EXUPÉRY. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.

MME FOURE : Le point 39.

ADOpte A L'UNANIMITE

40 - CLESENCE. CONSTRUCTION DE 8 LOGEMENTS INDIVIDUELS ET 12 LOGEMENTS COLLECTIFS (20 PSLA) SITUÉS ROBERT LECOQ. EMPRUNT AUPRES DE LA BANQUE POSTALE. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.

MME FOURE : Le point 40.

ADOpte A L'UNANIMITE

41 - SIP HLM. ACQUISITION DE 38 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SITUÉS ZAC RENANCOURT (ILOT B4). EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.

MME FOURE : Le 41.

ADOpte A L'UNANIMITE

42 - SIP HLM. REHABILITATION DE 8 LOGEMENTS INDIVIDUELS SITUÉS RUE TERRAL. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.

MME FOURE : Le 42.

ADOpte A L'UNANIMITE

43 - COOPERATIVE TOIT AUSSI. REALISATION DE 16 LOGEMENTS INDIVIDUELS EN PRET SOCIAL DE LOCATION ACCESSION DENOMMES LES CAMELIAS SITUES AU NORD D'AMIENS. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.

MME RODINGER : Donc, la Coopérative Toit Aussi sollicite une participation financière de la collectivité de l'ordre de 296 370 € pour la réalisation de son programme de 16 logements individuels (PSLA) comprenant chacun une terrasse et un jardin privatif dénommé "Les Camélias" et situé en zone ANRU, à l'angle des rues Eugène Delacroix et Dormeur du Val à Amiens, sur deux emprises distinctes.

Le chantier comprenant 2 maisons T5, 7 maisons T4 et 7 T3 a démarré, après signature de l'acte de vente du foncier avec la ville d'Amiens et la Communauté d'Agglomération d'Amiens Métropole le 30 juin pour une livraison 24 mois plus tard.

Je vous propose d'approuver ce financement de la ville et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention afférente.

MME FOURE : Je précise que ce que vous voyez, c'est un dessin en fait. Donc, ça n'est pas nécessairement exactement l'image que l'on aura quand la construction sera réalisée. Je pense que c'est là-dessus, c'est sur ce dessin que Monsieur DESCHAMPS tiquait, donc voilà. Il faut voir la différence entre une image de synthèse et puis la réalité. L'image de synthèse est souvent un peu rude et voilà. J'en veux pour preuve, si vous voulez avoir une belle idée, une réalisation réalisée par Toit Aussi du même style que cela, c'est rue Fafet. Allez rue Fafet, ça ressemble étrangement à ça sur les images de synthèse et quand on y va, on constate que c'est bigrement bien réussi et en tout cas que c'est bien vécu et que les habitants s'y plaisent. Voilà ce que je voulais dire.

On passe au vote sur le point 43.

ADOPTE

Observations :

M. DESCHAMPS, M. MELNISANCOT (pouvoir à M. DESCHAMPS), Mmes BELLINA et VAGNIEZ, Mme CHAUVEAU ont voté contre.

44 - CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA SOMME. PRESTATION DE SERVICE ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT ACCUEIL ADOLESCENTS. ANNEE 2022. CONVENTION.

MME BOUCHEZ : Je vous propose d'approuver et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement pour la Prestation de service Accueil de Loisirs « Accueil Adolescents » à intervenir avec la CAF de la Somme.

La recette escomptée pour 2022 s'élève à 50 000 €.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

45 - PLAN ÉDUCATIF DE TERRITOIRE ET PLAN MERCREDI. AVENANT 2020-2022. CONVENTION 2022-2024.

MME BOUCHEZ : Le Plan Éducatif de Territoire et Plan Mercredi institué en 2018 suite à la mise en place à la rentrée scolaire... à la rentrée de 2014 de la semaine des 4 jours 1/2, permettait

de proposer des espaces privilégiés pour le développement des apprentissages culturels, physiques et sportifs, et également des lieux d'apprentissage de la vie en collectivité tout en favorisant une démarche partenariale avec les institutions du territoire.

Dans la continuité de ce projet et afin de percevoir une aide financière de 0,46 € par enfant et par jour qui s'ajoute à la Prestation de Service Ordinaire, il convient d'approuver un avenant à la convention 2020/2022 ainsi que la convention 2022/2024.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? Oui. Alors Monsieur BARA d'abord, et puis ensuite Madame DESBUREAUX.

M. BARA : Madame le Maire, chers collègues, en avant-propos, nous dirons qu'il est important de mettre une priorité sur la formation professionnelle des animateurs car dans la prise en charge des publics, ils/elles sont souvent les moins qualifiés. Et pourtant ce sont eux qui donnent vie dans ces lieux d'accueil, qui sont aussi des portes d'entrée qui couvrent l'ensemble de notre territoire. Cette fonction mérite une attention et une reconnaissance particulières pour la bonne conduite et le rayonnement du projet éducatif global.

Revenons sur le bilan du projet éducatif de notre territoire.

Sur les années 2019/2020, on voit que les enfants des tranches 3 et 4 des quotients familiaux sont ceux qui fréquentent le moins les centres de loisirs. C'est peut-être pour ces catégories que c'est trop cher. C'est le retour de beaucoup de parents : dès qu'on passe une catégorie, l'échelle de prix monte d'un coup et de ce fait on ne met plus les enfants en centre de loisirs. Quelles sont vos propositions ?

Et pour terminer, Madame le Maire, ma dernière remarque concerne les enfants porteurs de handicap qui fréquentent les centres de loisirs. Entre 2018/2019 et 2019 et 2020, il y a eu une diminution importante du nombre d'enfants quel que soit le secteur. Comment l'expliquez-vous ?
Merci.

MME FOURE : Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX : merci.

Alors, j'ai lu attentivement les documents et j'aimerais suggérer un ajout car il me semble qu'une problématique importante manque à ce plan. En effet, depuis quelques années, l'Éducation nationale se saisit petit à petit du sujet du harcèlement scolaire. Le harcèlement concerne 10 % des enfants scolarisés en France. Je ne souscris pas totalement au terme de harcèlement scolaire car, pour moi, un enfant victime de harcèlement l'est autant à l'école que dans les temps d'accueil périscolaire, parfois sur ses temps de loisirs, voire même jusque chez lui à travers l'usage des réseaux sociaux. Or, si l'Éducation nationale commence vraiment à prendre le sujet au sérieux, tout ne doit pas reposer sur elle. Les collectivités territoriales ont également leur rôle à jouer. Il est nécessaire de former les acteurs du périscolaire à repérer les cas de harcèlement. Souvent les signaux sont faibles et cela reste un phénomène insidieux.

Je trouve vraiment dommage qu'à aucun moment, dans ce projet éducatif, n'apparaisse l'importance de la lutte contre le harcèlement et la violence chez les enfants, alors que même la formation de tous les acteurs et de toutes les actrices concernés par l'encadrement et l'éducation des enfants me paraît essentiel. Cela va des enseignants/enseignantes aux animateurs et animatrices, des agents de service des cantines aux chauffeurs de bus et j'irai même jusqu'à penser aux élus municipaux qui ont tout intérêt à maîtriser cette problématique.

Madame la Maire, ne pensez-vous pas que cette problématique devrait apparaître dans ce plan comme un enjeu important de formation et de sensibilisation ? Je vous remercie.

MME FOURE : Hélène.

MME BOUCHEZ : Alors, concernant la formation donc des directeurs d'accueil de loisirs, pour répondre à Monsieur BARA, il faut que vous sachiez que ce n'est pas obligatoire pour les directeurs d'accueil de loisirs d'avoir le BPJEPS. Pour autant, la collectivité, donc, a mis en œuvre un plan de formation. Un marché sur 3 ans avec l'UFCV a été mis en place et, à ce jour, c'est déjà 13 agents qui sont partis en formation (4 agents par session) et la prochaine session commence en octobre.

MME FOURE : Sur les remarques de Madame DESBUREAUX ?

MME BOUCHEZ : Alors, concernant donc les enfants qui sont porteurs de handicap. C'est vrai que nous constatons qu'il y a un peu moins d'enfants qui sont en situation de handicap dans nos centres ou dans les soirées. Cependant, sachez que les moyens sont mis. Il y a un accueil individualisé qui est proposé donc à ces familles, une mise à disposition de moyens humains et de matériels, un plan de formation annuel sur deux niveaux, notamment la sensibilisation et comment prendre en compte dans son projet pédagogique l'inclusion et la bienveillance.

MME FOURE : Et aucun enfant n'est refusé. Donc, s'il y a moins d'enfants porteurs de handicap à instant t, c'est parce qu'aucun n'a demandé à être inscrit, enfin que les parents n'ont pas inscrit. Il n'y a pas de blocage de notre côté, bien au contraire.

MME BOUCHEZ : Et concernant donc la question de Madame DESBUREAUX concernant le harcèlement scolaire. Le dépistage, il est fait, que ce soit au niveau des écoles avec l'Inspection académique qui est très vigilante sur les remontées de harcèlement scolaire, et de même façon dans nos centres de loisirs ou dans toutes les structures qui accueillent les enfants. Nous sommes très vigilants à tout ce qui puisse être remonté et... ce n'est pas... effectivement ce n'est pas noté dans le PEDT factuellement, ça peut l'être, mais au jour d'aujourd'hui c'est quelque chose qui dépend vraiment et qui remonte au niveau de l'Inspection académique.

MME FOURE : Quoi qu'il en soit, je pense que ça mérite qu'on y réfléchisse pour savoir si c'est pertinent de l'intégrer et si ça permet de mieux répondre aux besoins, pourquoi pas ?

On peut passer au vote ? Oui. Monsieur BARA.

M. BARA : Oui. Je voulais juste insister sur le fait qu'en commission j'avais posé une question sur la qualification des directeurs de centres de loisirs. Je pense que vous y avez largement répondu, en tout cas c'est en instance. Mais ça n'empêche que sur la mission d'un animateur, la professionnalisation d'un animateur, et je sais de quoi je parle puisque c'est ma fonction, il est important, pour la qualité de service, que les animateurs, vacataires ou auxiliaires, ou en attente de, soient au moins dans le processus de la formation. Et je pense que dans l'apprentissage ou dans... comment on pourrait dire ça... entre un stage pratique à la mairie et puis en cours, une formation, je pense qu'il peut y avoir des résultats positifs dans la prestation de service.

Je recueille tous les jours des informations sur la qualité, et j'associe ma qualité de travail à la qualité du service public, et qu'il est important de ne plus retrouver sur les réseaux sociaux la photographie d'enfants présents sur les centres de loisirs et donc ça heurte ma sensibilité, mais puisque je défends l'intérêt général, je voudrais y mettre un terme pour que cette fonction soit unilatérale dans ce qu'on doit apporter pour la collectivité mais aussi pour les familles.

MME FOURE : Sachez, Monsieur BARA, qu'on est extrêmement attentifs à la qualité de la formation de nos animateurs comme de nos directeurs de centres de loisirs parce que les enfants sont évidemment tout ce que nous avons de plus précieux et donc nous sommes extrêmement attentifs. Je peux vous dire que ça fait des années que je n'ai pas eu de remontées sur des comportements d'animateurs, et je m'en réjouis. Mais quand c'est arrivé, parce que c'est arrivé, immédiatement on a réagi en auditionnant l'intéressé et en faisant en sorte de faire le point sur la situation de manière extrêmement rapide et efficace, en rencontrant également les parents concernés et en passant des messages très clairs sur la qualité attendue de la part des animateurs. Donc, nous sommes extrêmement attentifs à cette situation bien entendu.

Est-ce qu'on peut passer au vote ?

ADOPTE

Observations :

M. PRADAT, Mme BECKER, Mme THEROUIN, M. DECAVE, M. BARA, M. VOULMINOT (pouvoir à M. DECAVE), Mme NOUAOUR et M. BAÏS, Mme DESBUREAUX et Mme DELATTRE (pouvoir à Mme DESBUREAUX) ont voté contre.

46 - ENFANCE ET JEUNESSE. SUBVENTION. ANNEE 2022. CONVENTIONS.

MME BOUCHEZ : Dans le cadre du soutien que nous avons apporté lors du conseil de juin aux associations mettant en œuvre des actions d'intérêt général et du Projet Éducatif Global municipal, je vous propose d'approuver les deux conventions annexées à la délibération, l'une avec l'association Maison des Associations, la MAA, pour un montant de 3 000 €, et l'autre avec l'association Au Dessus des Toits (Radio Campus) pour un montant de 5 000 €, et d'autoriser Madame le Maire à les signer.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? Non. Alors on passe au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

47 - INDEMNITE DES DIRECTEURS D'ECOLES POUR LA REALISATION DE TACHES ADMINISTRATIVES ET ORGANISATIONNELLES. REMUNERATION DES ETUDES SURVEILLEES. ANNEE SCOLAIRE 2022-2023. CONVENTION.

MME BOUCHEZ : À la demande de la ville, les directeurs et directrices des écoles publiques sont amenés à effectuer des tâches administratives et organisationnelles.

Une convention fixe les actions à effectuer et leurs conditions de rémunération.

C'est pourquoi, comme chaque année scolaire, je vous propose d'approuver cette convention type et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

Le montant total du coût de la rémunération s'élève à 562 000 € pour l'année scolaire 2021/2022.

MME FOURE : Pas de remarque(s) ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

48 - PROJETS DES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES EN RESEAU D'ÉDUCATION PRIORITAIRE. SUBVENTIONS. ANNEE 2022. CONVENTIONS.

MME BOUCHEZ : Afin de mettre en œuvre des projets en faveur de 6 740 élèves des écoles maternelles et élémentaires en réseau d'éducation prioritaire, je vous propose de répartir la somme globale de 57 000 € de la manière suivante :

- Collège Arthur Rimbaud : 6 000 €
- Collège César Franck : 9 750 €
- Le collège Rosa Parks : 4 000 €
- Le collège Guy Mareschal : 18 600 €
- Le collège Edouard Lucas : 18 650 €

Je vous propose d'approuver les conventions à intervenir avec ces collèges puisque ce sont en effet les collèges qui gèrent l'ensemble des crédits des actions portées par les écoles des Réseaux d'Éducation Prioritaire qui leur sont rattachées.

Il convient donc d'autoriser Madame le Maire à les signer.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? Oui. Richard RIFFIOD.

M. RIFFIOD : Madame le Maire, je vous remercie. Je voulais vous informer que je ne voulais pas participer au vote étant concerné.

MME FOURE : Ça me semble logique effectivement. Pas d'autres observation(s) ? Alors, on passe au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Richard RIFFIOD ne participe pas au vote.

49 - ASSOCIATION RESEAU DES CAPITALES EUROPEENNES DE LA JEUNESSE. ADHESION.

MME BOUCHEZ : Nous avons approuvé, le 6 février 2020, l'adhésion de la collectivité à l'association du « Réseau des Capitales Européennes de la Jeunesse ».

À ce jour, l'association de ce réseau voit son projet de création se formaliser et, à ce titre, sollicite à nouveau la ville d'Amiens pour adhérer en qualité de membre fondateur de l'association.

Je vous propose d'approuver cette adhésion.

Par ailleurs je vous demande de bien vouloir me désigner, ainsi que Thomas LHERMITTE, pour y représenter la ville d'Amiens.

Il convient également de m'autoriser à signer les documents d'adhésion.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

MM. DESCHAMPS, MELNISANCOT (pouvoir à M. DESCHAMPS), Mmes BELLINA, VAGNIEZ et CHAUVEAU se sont abstenus.

51 - COMITE DE QUARTIER SAINT HONORE-JEANNE D'ARC. MODIFICATION DU PERIMETRE.

M. DESCOMBES : Alors, le secteur Sud de la ville a connu, ces dernières années, un développement important. L'aménagement des ZAC Paul Claudel et plus récemment d'Intercampus a contribué... Pardon, je me trompe de dossier peut-être ?

MME FOURE : Oui.

M. DESCOMBES : On est au dossier 50...

MME FOURE : On est 50 mais on...

M. DESCOMBES : Je suis sur le dossier 51.

MME FOURE : On peut continuer le...

M. DESCOMBES : Excusez-moi, j'ai inversé.

MME FOURE : Je propose qu'on continue le 51...

M. DESCOMBES : D'accord.

MME FOURE : Et qu'on revienne au 50 après, pour ne pas perturber le...

M. DESCOMBES : Très bien.

Donc, je vous disais que le développement de la ZAC Intercampus se structurait autour des jardins familiaux préservés ou créés, incorporant des équipements sportifs et des espaces verts, une offre diversifiée de logements et des conditions d'accueil de commerces, de services de proximité et d'activités tertiaires répondant aux besoins des habitants du secteur et de la ville. Et ces développements ont fait augmenter considérablement la population du comité de quartier Saint-Honoré Jeanne d'Arc.

Alors c'est pourquoi le comité de quartier Saint-Honoré Jeanne d'Arc ainsi que l'union des comités de quartier et la ville d'Amiens se sont entendus sur le découpage du comité de quartier Saint-Honoré Jeanne d'Arc et la création d'un 27^e comité favorisant ainsi un meilleur équilibre des populations.

Le comité de quartier Saint-Honoré Jeanne d'Arc, après la modification de son périmètre, aura une population d'environ 10 277 habitants et le nouveau quartier de 6 868 habitants.

Je vous propose d'approuver la création du 27^e comité de quartier et le périmètre des deux comités de quartier.

MME FOURE : Merci. Sachant que le deuxième comité de quartier est un peu plus petit mais qu'il a vocation à grandir.

M. DESCOMBES : Tout à fait.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? On peut passer au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

50 - ASSOCIATION RESEAU NATIONAL DES BUDGETS PARTICIPATIFS. ADHESION.

M. DESCOMBES : Alors, pour mémoire, le 11 mars 2021, la ville d'Amiens a approuvé la mise en place du dispositif budget participatif. Elle s'est également engagée à ce que le budget participatif de la ville d'Amiens réponde aux socles de principes fondamentaux : donner du pouvoir d'agir aux citoyens, continuité et régularité, égalité d'accès et inclusion, transparence et sincérité, confiance, émancipation ; ces principes qui ont été définis le 8 novembre 2019 à l'occasion des rencontres nationales des budgets participatifs qui ont eu lieu à Paris. Et donc ces principes constituaient l'acte fondateur du réseau national des budgets participatifs et donc le prérequis en vue de l'adhésion à la future association de ce réseau.

La création de l'association du réseau national des budgets participatifs se déroulera à l'occasion de la 7^e édition des rencontres nationales qui sera organisée les 8 et 9 novembre prochain à Amiens.

Et je vous propose de bien vouloir approuver la participation et l'adhésion de la ville d'Amiens à cette association.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? Alors, on passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

52 - DEMANDE DE SUBVENTION. CREDITS EUROPEENS FEDER REACT UE DANS LE CADRE DE LA REPONSE D'AMIENS METROPOLE A LA CRISE SANITAIRE DE LA COVID 19 - VOLET NUMERIQUE. CONVENTION.

M. MERCUZOT : Afin de pallier le ralentissement de l'activité économique occasionné depuis le début de la pandémie liée à la Covid-19, un plan de relance a été mis en place au niveau européen se traduisant par la mobilisation de crédits au titre d'axes spécifiques dits "REACT Ue". Ces crédits abondent les programmes européens de la période 2014-2020 dont la clôture est effective en 2023.

Et 267 millions d'euros ont été injectés, non pas dans notre collectivité mais au niveau européen... Ah ! non, pardonnez-moi, au niveau de la Région Hauts-de-France dans les enveloppes de programmes opérationnels Nord-Pas-de-Calais et Picardie. Et ces 267 millions d'euros permettraient de relancer une dynamique par le financement de projets économiques, numériques, liés à la santé ou encore à la transition verte.

Amiens Métropole, chef de file, a déposé le 10 mars 2022 une demande de subvention pour les dépenses qu'elle et la ville d'Amiens réalisent au titre de la « Réponse de la Communauté d'Agglomération Amiens Métropole à la crise sanitaire de la Covid-19 - volet numérique ».

Seraient ainsi concernées l'accélération de la mise en place du télétravail, la dématérialisation d'outils de communication en interne et en externe ou de gestion notamment, la sécurisation des données et des connexions et cela afin d'assurer la continuité du service public tout en protégeant les agents, élus et usagers.

Les dépenses d'investissement ont été estimées à 2 181 000 euros, j'arrondis, et permettent de solliciter une subvention européenne à hauteur de 80 %, c'est-à-dire 1 745 000, ce qui est quand même franchement une bonne nouvelle.

Ces dépenses incluant les dépenses d'Amiens Métropole et de la ville d'Amiens, je vous propose d'approuver une convention de partenariat entre les deux collectivités qui fixe les modalités de sollicitation et de paiement de la subvention si celle-ci était accordée.

Je vous propose également d'autoriser Madame le Maire à la signer.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas.

ADOpte A L'UNANIMITE

53 - INSTITUT FRANÇAIS DE GOUVERNANCE PUBLIQUE. ADHESION.

M. MERCUZOT : L'institut Français de Gouvernance Publique est une association spécialisée dans la gouvernance publique des collectivités territoriales, des organismes publics et parapublics et elle a pour objectif d'accompagner les élus et les administrateurs publics à la maîtrise des compétences nécessaires à l'exercice d'un mandat et de performance de la décision publique.

En adhérant à l'institut, la ville d'Amiens pourra participer aux colloques, séminaires, animations et groupes de travail, ses élus pourront d'ailleurs participer à des formations.

Et pour l'année 2022, le montant de la cotisation s'élève à 2 500 €. Je précise que le montant à la cotisation est établi en fonction de l'importance démographique de la collectivité.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

M. PRADAT, Mme BECKER, Mme THEROUIN, M. DECAVE, M. BARA, M. VOULMINOT (pouvoir à M. DECAVE), Mme DESBUREAUX et Mme DELATTRE (pouvoir à Mme DESBUREAUX), Mme NOUAOUR et M. BAÏS se sont abstenus.

54 - VŒUX. QUESTIONS ORALES.

MME DESBUREAUX : L'été cuisant 2022 s'achève sur l'actualité brûlante des prix de l'énergie. Les factures montent en flèche, certaines piscines ferment afin d'économiser et les services publics sont en péril.

La ville d'Amiens se joint à l'appel des maires et des élus locaux qui ne peuvent plus, qui ne veulent plus payer :

Nous ne pourrions pas payer les conséquences de l'ouverture au marché de biens essentiels comme l'électricité et le gaz.

Au nom des services publics que nous mettons en œuvre au quotidien dans l'intérêt de nos concitoyens et concitoyennes que nous ne réduirons pas, notre responsabilité nous amène à refuser les augmentations des factures d'électricité et de gaz.

L'irresponsabilité n'est pas chez les maires ni les élus qui ont le souci quotidien de la réponse aux besoins des habitants et habitantes, mais chez les gouvernements qui ont décidé de nous contraindre à des appels d'offres pour acheter l'électricité et le gaz sur les marchés.

Les collectivités locales sont en première ligne pour répondre aux crises sanitaires mais ce sont aussi des espaces d'innovation politique et démocratique. Dans nos villes, nos EPCI, nos départements, nos régions, nous n'avons pas attendu les appels de votre gouvernement pour investir dans la transition écologique. L'isolation thermique de nos bâtiments, des logements, pour faire des économies d'énergies dans le souci de la préservation de notre planète est ancré dans nos préoccupations. Mais comment poursuivre nos investissements avec des finances locales mises à mal par la quasi-disparition de la dotation globale de fonctionnement.

Alors que nous travaillons à la réduction des dépenses énergétiques dans un souci économique et écologique, nos factures vont augmenter du seul et unique fait de la spéculation boursière. La Présidente de la Commission européenne, Madame Ursula VON DER LEYE, reconnaît que « La flambée des prix montre clairement les limites du fonctionnement actuel du marché ». En réponse à la hausse des dépenses d'énergies, nous ne demandons pas à l'État d'aides financières mais simplement le retour au tarif régulé.

Le saupoudrage n'endigues pas les difficultés ni pour les collectivités, ni pour nos concitoyens et concitoyennes, ni pour les entreprises. Madame la Première ministre a annoncé une augmentation pour l'ensemble de la population des prix du gaz et de l'électricité en 2023. C'est insupportable.

Monsieur le Président de la République, nous appelons à :

- Sortir le gaz et l'électricité du marché et fixer les prix en fonction de la réalité des coûts de production par EDF ;
- Permettre aux collectivités de bénéficier du tarif réglementé pour ne plus être soumises au marché ;
- Bloquer le tarif réglementé de l'électricité et du gaz ;
- Reconnaître l'électricité et le gaz comme des biens de première nécessité, et interdire les coupures ;
- Enfin, mettre en place un bouclier tarifaire pour les collectivités les plus pauvres elles aussi victimes, comme nos concitoyens et concitoyennes, d'une certaine précarité énergétique.

Je vous remercie.

MME FOURE : Je passe la parole à Benoît MERCUZOT.

M. MERCUZOT : Merci, Madame le Maire, chers collègues.

Ce vœu que vous déposez nous invite à discuter de la question de l'énergie, la question de la disponibilité de l'énergie, la question de son coût et partant celle de son financement tant par les

particuliers que par les collectivités territoriales. Toutes ces questions sont évidemment et par nature des questions essentielles et la majorité municipale, vous le savez, y est très attentive. Et d'ailleurs, elle n'est pas seulement attentive ; elle est particulièrement active sur ces questions.

Elle est d'abord active pour apporter une aide aux habitants qui sont en difficulté pour payer leurs factures d'énergie. Pour répondre à la question que vous posez indirectement, il me semble intéressant de donner des chiffres qui répondent, d'une certaine manière, aux craintes que vous exprimez.

Par exemple, dans le cadre du fonds de solidarité logement, le FSL, auquel la ville participe, ce sont 572 foyers qui ont reçu en 2021 une aide de 278 000 €. Il faut souligner que le centre communal d'action sociale a lui-même abondé cette aide de 26 000 €, donc de 10 % par rapport au FSL, juste sur le premier trimestre 2022.

La majorité municipale est aussi active pour apporter des solutions durables sur le court et moyen terme en menant une politique globale d'aide à la rénovation énergétique de l'habitat ancien/privé et en développant la production locale d'énergie. Je vous rappelle à ce titre les deux délibérations que nous avons adoptées concernant le réseau de chaleur et la ferme solaire.

Ces deux projets, je le rappelle, portent en cumulé 53 millions d'euros d'investissement qui sont autant de pierres ajoutées à notre politique énergétique au service du territoire et de ses habitants.

Or, il faut bien le souligner à propos de cette politique : nous n'avons pas la même conception et je crains que nous ne partagions pas les mêmes objectifs. Et le vœu que vous avez déposé, me semble-t-il, le démontre aisément.

D'abord, je dois dire que les objectifs que vous développez sont un peu quand même manichéens parce qu'ils... enfin votre vœu vise surtout à critiquer l'État ou plus précisément critiquer le gouvernement pour montrer que finalement rien ne va. Et alors tout y passe dans votre vœu. Je cite pêle-mêle :

- « La baisse des dotations », je vous rappelle qu'elle a été décidée par la majorité élue en 2012 que vous avez soutenue. Une baisse qui a été stoppée depuis 2017 ;
- « Les aides insuffisantes apportées aux collectivités territoriales sur le prix de l'énergie », j'y reviens ;
- « La situation des ménages les plus précaires », etc., etc.

Or, pour notre part, nos objectifs ne sont pas de distribuer des bons ou des mauvais points. Non. Nous avons plutôt pour objectif d'être efficaces au service des habitants. C'est pourquoi d'ailleurs nous aurions pu nous rejoindre sur la question de l'aide apportée aux collectivités territoriales.

Les déclarations du ministre de l'Economie sont rassurantes pour les petites collectivités. Elles le sont moins, je dois le dire, pour les collectivités comme la nôtre ; l'aide sera en effet conditionnée à leur bonne gestion. Or, on peut le craindre, les critères de la bonne gestion définis par Bercy risquent fort d'avoir pour seul objectif de préserver les finances de l'État. Nous aurions donc pu nous entendre là-dessus, car évidemment les intérêts de notre ville bien gérée sont assez clairement établis : espérer obtenir le plus fort soutien de l'État.

Nous aurions pu d'ailleurs également nous entendre pour demander conjointement la déconnexion des prix du gaz et de l'électricité dont on a parlé tout à l'heure, car oui, tout le monde a effectivement cet intérêt-là, comme l'a d'ailleurs dit la présidente de la Commission européenne, vous l'avez rappelé, ou tout comme le dit d'ailleurs le gouvernement et y compris le ministre de l'Economie lui-même.

Mais sur le fond de votre vœu, il y a une vraie divergence de points de vue, car il me semble vraiment que les quelques solutions que vous apportez sont des solutions d'un autre âge... Pardonnez-moi, j'ai oublié de vous dire qu'on aurait pu aussi, pardonnez-moi, s'entendre pour émettre le vœu que les dispositifs de protection de l'accès à l'énergie soient renforcés. Et je me permets de souligner que, au titre de la loi, durant la période hivernale, il est interdit aux fournisseurs d'énergie de couper l'accès aux fluides entre le 1^{er} novembre et le 31 mars quels que soient par ailleurs la cause et le montant des impayés. En revanche, il reste une possibilité de limiter la puissance livrée et s'agissant de l'électricité, cette puissance limitée ne permet pas le fonctionnement d'appareils de chauffage. On aurait donc pu éventuellement s'entendre pour dire qu'il conviendrait que cette protection aille un peu plus loin, notamment pour permettre que même avec une puissance limitée, un chauffage minimal soit accessible.

Mais en fait, effectivement, nous n'avons pas les mêmes objectifs parce qu'au travers de ce vœu vous n'apportez en réalité aucune solution, si ce n'est des solutions d'un autre âge, permettez-moi de vous le dire, fondées sur le monopole de production et de vente qui serait confié à EDF.

Pourquoi une solution d'un autre âge ? Parce que, au fond, vous vous reportez à un moment où un opérateur national disposant par ailleurs d'un monopole de production et de vente mettait tous ses œufs ou presque dans le même panier, en l'occurrence le panier nucléaire, et assurait la satisfaction des besoins à partir de quelques dizaines de centrales de production. C'est le système sur lequel nous avons fonctionné pendant 40 ans avec les conséquences que l'on sait sur la stagnation des énergies renouvelables et de récupération et sur la difficulté de maintenir en fonctionnement des installations par définition hautement sensibles en termes de sûreté.

Or, aujourd'hui, ce système n'est plus et il me semble bien qu'il ne peut plus exister parce qu'en effet, désormais, aux côtés du nucléaire qui lui-même changera de forme, doivent se développer les énergies renouvelables et de récupération, doivent se développer les productions décentralisées d'énergie, doivent se développer l'autoconsommation éventuellement partagée et tout un sens de pratiques qui nous permettront justement à terme de sortir de la crise dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui.

Votre vœu, me semble-t-il, est aux antipodes de cette évolution et c'est une raison de plus pour ne pas le voter.

MME FOURE : Qui d'autre souhaite s'exprimer ? Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Nous ne participerons pas au vote.

MME FOURE : Très bien. Donc, on passe au vote.

REJETE

Observations :

Mme FOURÉ, M. DE JENLIS, Mme LAVALLARD, MM. SAVREUX, BIENAIMÉ, Mmes DELÉTRÉ, RODINGER, M. LORIC, Mme BOUCHEZ, M. DOREZ, Mme DEVAUX, M. DUFLLOT,

Mme HAMADI, M. MERCUZOT, Mme CLECH, M. DOMISE, Mme DERIVERY, M. JARDÉ, Mme LE CLERCQ, M. STENGEL, Mmes ROY, GALLIOT, M. LHERMITTE, Mme BOHAIN, MM. RIFFIOD, BEAUVARLET, Mme MAKDASSI, M. DESCOMBES, Mme DEVÈZE, MM. HECQUET, THÉVENIAUD, Mmes BEN-MOKHTAR (pouvoir à Mme GALLIOT), DELAHOUSSE (pouvoir à M. LORIC), VERRIER (pouvoir à M. JARDÉ), SAVARIEGO (pouvoir à Mme BOUCHEZ), M. DÉCLE (pouvoir à M. SAVREUX) ont voté contre.

Mme BELLINA MM. DESCHAMPS, MELNISANCOT (pouvoir à M. DESCHAMPS), Mmes CHAUVEAU, VAGNIEZ n'ont pas pris part au vote

MME FOURE : Donc, le vœu est reporté, repoussé, pardon, excusez-moi c'est un peu la fatigue de la fin de soirée. Le vœu est donc repoussé.

Je passe la parole à Madame BECKER pour la question orale des élus du groupe Amiens C'est l'Tien, puis ce sera à Monsieur BARA pour sa question orale.

Excusez-moi. Oui, oui ! Non, non, je sais bien qu'il y a Monsieur BARA et je sais bien qu'il y a Monsieur BAÏS mais je ne sais pas pourquoi j'ai... vous êtes l'un derrière l'autre, donc je pense que j'ai dû faire l'amalgame. Excusez-moi.

MME BECKER : Merci, Madame la Maire.

Donc, c'est une question orale sur l'adaptation de la ville au dérèglement climatique et évidemment que nous n'avons pas besoin d'attendre 2050 pour ressentir les effets du changement climatique. L'été caniculaire et la sécheresse record nous l'ont montré avec vigueur.

Plus d'une centaine de communes se sont retrouvées avec les robinets d'eau à sec. Une grande majorité des départements métropolitains, dont la Somme, ont fait l'objet de restrictions d'usage de l'eau potable. Ce mois-ci, les fortes pluies et les inondations nous montrent, une fois encore, que le dérèglement climatique est bien là, et qu'il s'accélère.

L'adaptation à ces événements extrêmes, amenés à se répéter, devient de plus en plus cruciale et urgente. Plusieurs villes ont récemment mis en place des mesures en ce sens.

Pour réduire sa consommation d'eau potable, et préserver cette ressource, Toulouse a pris la décision d'utiliser l'eau de la piscine municipale pour arroser les espaces verts et nettoyer la voie publique, au lieu de la vidanger. Une mesure également mise en place depuis 2016 par la commune de Châtelleraut.

La question est de savoir si vous allez envisager d'utiliser ainsi l'eau de la piscine du Coliseum qui a été également vidangée dernièrement pour faire de même que ces villes qui le font depuis... en tout cas Châtelleraut depuis 2016.

Pour permettre aux habitants de réduire leur consommation d'eau, Nantes a prévu de distribuer des mousseurs pour robinet, qui sont économes en eau, à l'ensemble des foyers de la ville.

Est-ce que vous envisagez la mise en place de cette mesure, également bénéfique pour le porte-monnaie des Amiénoises et des Amiénois ?

Pour diminuer le phénomène d'îlot de chaleur, Metz s'est engagée à végétaliser et désimperméabiliser les 81 cours d'écoles maternelles et élémentaires de la ville d'ici 2026.

Avez-vous prévu d'accélérer le programme de végétalisation des cours d'écoles d'Amiens ?

Pour favoriser l'infiltration des eaux de pluie dans le sol, Narbonne a réaménagé plusieurs parkings et un rond-point à l'aide de revêtements perméables. Des réflexions sont en cours pour renouveler l'opération au sein d'un quartier résidentiel et de zones d'activités.

Allez-vous réaliser un programme de désimperméabilisation des sols d'Amiens ?

Le temps presse. Il est nécessaire d'agir maintenant pour qu'Amiens, et ses habitantes et ses habitants soient en mesure de faire face au dérèglement climatique. C'est pourquoi nous vous proposons à nouveau de déclarer l'état d'urgence climatique pour la ville d'Amiens.

Merci à vous.

MME FOURE : La parole à Bruno BIENAIMÉ pour la réponse.

M. BIENAIME : Merci, Madame le Maire.

Nous partageons évidemment la nécessité d'agir à Amiens et à l'échelle de la métropole pour la transition écologique et énergétique qui constitue l'une des trois priorités du mandat.

Il s'agit à la fois de s'attaquer aux causes du dérèglement climatique en favorisant la décarbonation de l'économie et à ses conséquences sur notre quotidien.

Sans attendre la crise des prix de l'énergie, nous avons adopté, en 2019, la feuille de route de l'autonomie énergétique. Nous en avons parlé tout à l'heure : le réseau de chaleur (5 ans déjà) et nous allons encore l'étendre (25 kilomètres). Il fournit aujourd'hui une énergie verte à 33 000 Amiénois pour se chauffer ; 40 à 45 000 lorsque nous aurons réalisé les travaux qui vont venir.

La centrale solaire, nous en avons parlé aussi tout à l'heure, la centrale solaire de Vauvoix produira dès 2023 l'électricité correspondant à la consommation de 5 000 personnes.

En mars dernier, nous avons voté le pacte pour la transition écologique à Amiens et, pour rappel, vous avez refusé de le voter, ce qui est paradoxal lorsqu'est demandeur d'une urgence climatique.

Certaines actions du pacte sont à conduire par nos équipes techniques, mais ce qui me semble essentiel est que plus de la moitié des actions de ce pacte associent concrètement les commerçants, les associations, les Amiénoises et les Amiénois.

Je vous remercie toutefois de vos quatre propositions qui viennent s'ajouter aux nombreuses contributions des Amiénois l'an dernier.

Le pacte doit être un document vivant. Nous ferons chaque année le point sur les réalisations et nous ne manquerons pas de l'amender.

En ce qui concerne la récupération et l'utilisation des eaux des bassins dans les piscines d'Amiens, c'est une question que nous nous sommes déjà posée.

Nous étudions donc la possibilité de récupérer et de réutiliser l'eau des bassins lors des vidanges, lors des arrêts techniques obligatoires une fois par an.

Deux contraintes techniques complexifient la récupération.

La première étant la neutralisation du chlore.

La deuxième, plus complexe, concerne le stockage.

Pour stocker l'eau en un temps limité, c'est-à-dire 48 heures, c'est le temps de vidange des bassins, avant de réutiliser pour l'arrosage ou le lavage de la voie publique, nous sommes en phase de chiffrage pour l'installation de telles bâches de stockage qui pourraient être provisoires et nous étudions les lieux possibles d'installation de ces équipements. Le coût de telles installations devant bien évidemment être étudié au regard des économies possibles, en cas de réutilisation de l'eau des bassins.

Nous reviendrons donc vers vous sur ce sujet dès que nous aurons tous les éléments nécessaires à la prise de décision.

Et pour conclure, ce qui nous distingue aujourd'hui, c'est surtout la méthode.

Vous appelez de vos vœux un état d'urgence climatique pour la ville, mais les mots ont un sens.

Un état d'urgence, c'est une mesure qui permet de restreindre les libertés fondamentales des citoyens, comme la liberté de circulation ou la liberté de la presse.

Nous, nous préférons donner le choix aux Amiénoises et aux Amiénois. Nous préférons les convaincre et créer les conditions d'une dynamique collective.

Je vous remercie.

MME FOURE : Merci Bruno. Je passe à Monsieur BAÏS pour la dernière question orale.

M. BAÏS : Merci, Madame le Maire. Mes chers collègues,

L'heure est à la sobriété et à la réduction de la consommation énergétique. Avec les coûts de l'énergie qui flambent, beaucoup d'habitants d'Amiens n'auront plus les moyens de chauffer leurs logements comme ils le faisaient auparavant.

Face à cette situation, il est impératif que la commune d'Amiens se révèle exemplaire face à cette situation. Outre l'aspect financier et les économies que la ville réalisera en réduisant sa consommation, cette crise énergétique doit nous inciter à accélérer les actions en matière de transition écologique.

Ma question est donc simple : quels moyens envisagez-vous pour réduire la consommation énergétique de la ville, en particulier pour cet hiver et dans cette conjoncture de montée des prix ? Et quelles mesures de soutien pour les foyers et les familles amiénoises ?

À ce titre, les possibilités sont multiples et nous suggérons de mettre en place un dispositif d'urgence à destination des foyers en situation de précarité énergétique, par exemple un mécanisme similaire au chèque énergie via le CCAS ou en complémentaire des dispositifs prévus par le FSL, le fonds de solidarité logement, opéré par le conseil départemental, renforcer les actions de lutte contre la précarité énergétique et bonifier plus fortement les aides à la rénovation thermique des habitations.

Un guichet unique de ces aides pourrait aussi accélérer le rythme des rénovations ou réhabilitations.

De nombreuses communes ou intercommunalités agissent fortement en complément des aides de l'ANAH, de la région ou du département :

- Organiser des groupements de commandes sur des fluides nécessaires au chauffage (le fioul, le bois, le pellet, le gaz) afin que les foyers puissent bénéficier de tarifs mutualisés plus intéressants ;
- Accompagner financièrement les entreprises, les structures, les associations qui ne bénéficient pas de tarifs réglementés ;
- Poursuivre et amplifier les efforts sur le déploiement du réseau de chaleur, notamment en direction des particuliers ;
- Et enfin, lutter contre le gaspillage énergétique dans les équipements municipaux, sur l'ensemble du domaine public, comme l'éclairage public, les enseignes lumineuses commerciales et les écrans géants publicitaires sur les arrêts de bus.

Merci.

MME FOURE : Merci, Monsieur BAÏS, pour cette question.

Donc, comme je vous l'ai dit, nous allons avoir une commission plénière le 27 octobre, le jeudi 27 octobre, qui se tiendra salle Dewailly pour traiter précisément de tous ces sujets.

Alors, pourquoi une commission plénière ?

Parce que ça permettra de réunir à la fois les élus du conseil municipal mais aussi les élus du conseil d'Amiens Métropole et donc ensemble, nous aborderons tous les sujets qui concernent la crise énergétique et ses conséquences ; ses conséquences sur nos propres budgets et ses conséquences sur les particuliers de notre ville.

Alors, du coup, les propositions que vous faites, ce que je propose, c'est qu'elles soient étudiées bien entendu. Alors, certaines sont déjà largement mises en œuvre. Par exemple quand vous dites « poursuivre et amplifier les efforts sur le déploiement du réseau de chaleur », on a bien vu, tout à l'heure, qu'on était déjà cette dynamique-là évidemment. Mais ce que je propose, c'est que tous ces sujets que vous avez abordés soient abordés de manière plus précise lors de cette commission plénière. Et merci de ces propositions qui vont nous aider à réfléchir parce que les services travaillent déjà depuis quelques semaines sur le sujet mais on est plus intelligents à plusieurs que tout seul, donc c'est toujours bon que chacun puisse mettre sa pierre à l'édifice, donc, merci de ces éléments.

Donc, nous répondrons plus précisément, plus concrètement lors de ce conseil, cette commission plénière du 27 octobre.

Avant de nous séparer, j'ai une petite information à vous donner. En effet, donc, vous avez constaté que Paul-Éric DÉCLE n'était pas là ce soir. Il m'a envoyé un petit message pendant notre conseil pour me préciser qu'il était à Paris pour l'IFTM TOP RESA, le premier salon touristique professionnel en France. Ce n'est pas le plus important de son message. Parce que dans le cadre de ce salon, un festival nommé Wonder France, excusez l'accent, festival vidéo dédié à la valorisation du territoire français est organisé et c'est Bastien PRADEAU, un réalisateur amiénois qui a candidaté en proposant un clip promotionnel d'Amiens. Il a gagné le prix du public et Amiens candidatait contre Bordeaux, le Mont Saint-Michel, les Vosges, la

région Bretagne et 25 autres destinations. Donc, je ne résiste pas au plaisir de vous fournir cette information intéressante et valorisante pour notre territoire.

Et je vous donne donc rendez-vous en commission plénière le 27 octobre à Dewailly et bien sûr en conseil municipal ici même dans la composition plus habituelle le 10 novembre prochain.

Je vous souhaite à tous une bonne soirée. La séance est levée.

La séance est levée à 22 h 23.

Madame le Maire,



Brigitte FOURÉ



Claudine GALLIOT

Secrétaire de Séance